

St-Denis-de-Gastines

La vie de la Commune !

2009
2010
N°47



SAINT-DENIS-de-GASTINES

Sommaire

● MOT DU MAIRE	1	Assistantes maternelles	39
● STATISTIQUES INSEE	2	L'EDI	39
● ÉTAT CIVIL :	12	Traitement des ordures ménagères	41
● PERMIS DE CONSTRUIRE	13	Transport à la demande : Le Petit Pégase	45
DÉCLARATIONS DE TRAVAUX		Don d'organes	45
PERMIS DE DÉMOLIR			
● PROGRAMME D'INVESTISSEMENT	14	● HISTOIRE	46
Voirie 2009	14	● ASSOCIATIONS :	48
Bâtiments - Travaux	5	ADMR	48
Projet Mairie	16	Saint Denis de Gastines Judo	49
● L'EAU POTABLE	19	Jeune Garde Football	50
● DÉMARCHE QSE – CI	20	OGEC	50
● RESTAURANT SCOLAIRE	21	Saint-Denis Environnement	51
● BIBLIOTHÈQUE	21	A.P.E.L	52
● FLEURISSEMENT	23	Amicale Gastinaise	52
ET AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS		Ecole de Musique	53
● LE JARDIN INTERGÉNÉRATIONNEL	24	Association de Gestion du château du bourg	54
● LA COLLECTIVITÉ ET SES JEUNES	25	Comité des Fêtes	54
Le Conseil Municipal d'enfants	25	Jeune Garde Basket	55
Centre de Loisirs	26	L'ADASSC	56
Service Jeunesse	28	ASHA Enfants du Népal	57
● TARIFS COMMUNAUX	29	La Chasse	57
● PAYS DE HAUTE MAYENNE	32	Comité des commerçants et artisans	58
Nouveau programme européen	32	Le club des aînés	58
Culture	33	Familles Rurales	59
Environnement	33	Orchestre d'harmonie	59
Conseils économies d'énergie	35	La Gaule Gastinaise	60
Société coopérative Haute Mayenne bois énergie	36	Ecole de pêche	60
● INFOS PRATIQUES	37	Tennis de table	61
Nouveau passeport : la prise des empreintes est obligatoire	37	Le Cube	61
Nouveau Système d'immatriculation des véhicules	37	Au Foin de la Rue	62
		Amicale des Anciens Combattants et autres conflits	63
		Vélo club Gastinais	63
		Groupement défense des cultures et Nuisibles	64
		● SUBVENTIONS 2009	64



Nous allons quitter 2009 et le résultat du recensement a confirmé le maintien de la population.

Saint-Denis-de-Gastines compte aujourd'hui 1722 habitants.

Avec l'ensemble des élus, au cours de l'année passée, nous avons beaucoup travaillé sur maintes études et projets.

Il peut vous sembler que les gros chantiers ont marqué un temps d'arrêt. Il n'en est rien, les budgets importants nécessaires ne peuvent laisser place à l'improvisation. De plus, les nouvelles technologies nous interpellent et nous ne pouvons ni ne devons les ignorer.

2010

Dès le début de l'année, nous allons démarrer les travaux concernant le transfert de la Mairie.

Les locaux pendant la période de rénovation se trouveront dans les anciens bâtiments de l'entreprise Ledauphin acquis récemment par la commune, situés 26, avenue de l'Hermitage. Vous serez informés des dates précises. Des contraintes et désagréments seront inévitables pour vous, les élus, les utilisateurs. Nous vous demandons d'être compréhensifs.

La Mairie offrira les mêmes services dans ces locaux qui seront ensuite réutilisés par les services techniques.

En ce qui concerne les événements commémoratifs, officiels et festifs entraînant la présence d'un public plus nombreux, nous étudions la mise à disposition d'une salle communale.

Les travaux de rénovation du bâtiment « mairie » risquent fort de nous entraîner sur plus d'une année.

Deuxième grosse réalisation, la création d'un plan d'eau à usage de réserve incendie et loisirs.

Nous ajouterons, dans le cadre d'une démarche environnementale, la création d'un jardin intergénérationnel, sur le même espace, route de Châtillon. Un projet à la Haute Mayenne a été présenté, projet retenu et soutenu pour son originalité et son innovation.

A ces deux gros chantiers, ajoutons la qualité de l'eau distribuée. Nous devons rester vigilants, car nous sommes attachés à notre gestion communale.

Un schéma directeur de l'eau est mis en place avec l'aide du SENOM.

De plus, divers travaux sont envisagés ou sont en cours, tant au niveau de la production que de la distribution.

Mise aux normes des deux stations :

- apport d'argile pour éviter toute infiltration dans les puits,
- ventilation du bâtiment,
- bardage,
- clôtures autour du périmètre rapproché...

Au titre de la distribution,

- Remplacement des branchements plomb.

Dans un cadre plus élargi, au niveau du bassin versant de l'Ernée et de la Colmont dont nous faisons partie :

- restauration des ruisseaux,
- mise en place de clôtures,
- enherbement et parfois plantations des rives.

Le plan de gestion des espaces publics

Il est également revu pour répondre à la nouvelle réglementation.

Pour l'entretien des espaces verts, une gestion différenciée a été mise en place.

Pour les trottoirs et les caniveaux, le rejointoiement est nécessaire, pour le reste une action mécanique et manuelle est souhaitable.

Afin que nous puissions bénéficier d'un bourg propre, il serait citoyen d'arracher les mauvaises herbes sur le trottoir qui longe sa propriété, comme il serait citoyen d'enlever la neige sur ce même trottoir. Au même titre, à la campagne, chaque agriculteur pourrait assurer le fauchage des bermes le concernant.

La mise en conformité de la station d'épuration

Avec la construction d'un silo de stockage de boues pour une durée de 10 mois.

A cela, il faut ajouter un équipement permettant l'auto surveillance des rejets. Cette mission se fera en concertation avec la police de l'eau et le Satèse.

Au titre social

Un local dans l'ancien presbytère a été mis à disposition de l'ADMR.

Au titre scolaire

L'école Jacques Prévert bénéficie de la mise en place d'un équipement numérisé (tableau numérique interactif, ordinateur, ressources numériques).

Les deux écoles ont participé à la mise en place d'un conseil municipal d'enfants, sous la responsabilité du directeur du service jeunesse et de la commission municipale.

Dans ce bulletin, vous avez une partie des projets que nous allons mettre en œuvre pour l'avenir. Je compte sur vous pour nous accompagner sur ces vastes chantiers.

Même si l'actualité au quotidien nous rappelle les imperfections du monde, souhaitons que la nouvelle année permette d'espérer un avenir meilleur.

Le conseil municipal et le personnel communal s'associent pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2010.

La cérémonie des vœux aura lieu le 15 janvier 2010 à 20 h 00 à la salle Georges Chrétien, venez nombreux.

Joyeuses fêtes et meilleurs vœux.

Charles BROCHARD



Saint-Denis-de-Gastines (53211 - Commune)

Zone de comparaison : Mayenne (53 - Département)

octobre 2009

Chiffres clés

Résumé statistique

Population	Territoire	Zone de comparaison
Population en 2006	1 685	299 000
Densité de la population (nombre d'habitants au km ²) en 2006	35,1	57,8
Superficie (en km ²)	48,0	5 175,2
Variation de la population : taux annuel moyen entre 1999 et 2006, en %	0,0	0,7
dont variation due au solde naturel : taux annuel moyen entre 1999 et 2006, en %	-0,5	0,5
dont variation due au solde migratoire : taux annuel moyen entre 1999 et 2006, en %	0,6	0,2
Nombre de ménages en 2006	676	124 219

Sources : Insee, RP2006 et RP1999 exploitations principales.

Logement	Territoire	Zone de comparaison
Nombre total de logements en 2006	795	142 286
Part des résidences secondaires (y compris les logements occasionnels) en 2006, en %	7,3	5,5

Source : Insee, RP2006 exploitation principale.

Revenus	Territoire	Zone de comparaison
Revenu net imposable moyen par foyer fiscal en 2006, en euros (1)	16 024	19 577
Foyers fiscaux imposés en % de l'ensemble des foyers fiscaux en 2006 (1)	39,6	50,5
Médiane du revenu fiscal des ménages par unité de consommation en 2007, en euros (2)	14 400	16 119

Sources : (1) DGI, Impôt sur le revenu des personnes physiques.

(2) Insee-DGI, Revenus fiscaux localisés des ménages.

Emploi - Chômage	Territoire	Zone de comparaison
Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail en 2006 (1)	416	128 468
dont part de l'emploi salarié au lieu de travail en 2006, en %	59,9	84,0
Variation de l'emploi total au lieu de travail : taux annuel moyen entre 1999 et 2006, en % (1)	-2,5	1,0
Nombre de demandeurs d'emploi (catégories 1, 2, 3 hors activité réduite) au 31 décembre 2008 (2)	31	7 402

Sources : (1) Insee, RP2006 et RP1999 exploitations principales.

(2) Dares, Statistiques du marché du travail.

Établissements	Territoire	Zone de comparaison
Nombre d'établissements actifs au 31 décembre 2007	75	15 400
Part de l'industrie, en %	10,7	9,9
de la construction, en %	22,7	11,8
du commerce et des réparations, en %	20,0	19,2
des services, en %	46,7	59,1
Part des établissements de 1 à 9 salariés, en %	38,7	39,0
de 10 salariés ou plus, en %	6,7	11,7

Champ : ensemble des activités hors agriculture, défense et intérieur.

Source : Insee, CLAP.

POP T1M - Population

	1968	1975	1982	1990	1999	2006
Population	2 048	1 884	1 789	1 721	1 683	1 685
Densité moyenne (hab/km ²)	42,7	39,2	37,3	35,8	35,1	35,1

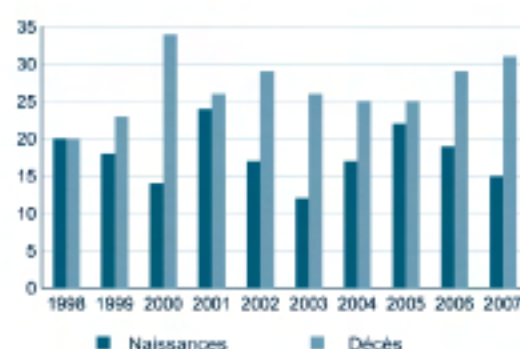
Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2006 exploitations principales.

POP T2M - Indicateurs démographiques

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006
Variation annuelle moyenne de la population en %	-1,2	-0,7	-0,5	-0,2	+0,0
- due au solde naturel en %	-0,1	-0,1	-0,4	-0,2	-0,5
- due au solde apparent des entrées sorties en %	-1,1	-0,7	-0,1	+0,0	+0,6
Taux de natalité en %	12,4	13,7	12,4	10,8	10,5
Taux de mortalité en %	13,4	14,4	16,0	13,3	15,9

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2006 exploitations principales - État civil.

POP G1 - Naissances et décès



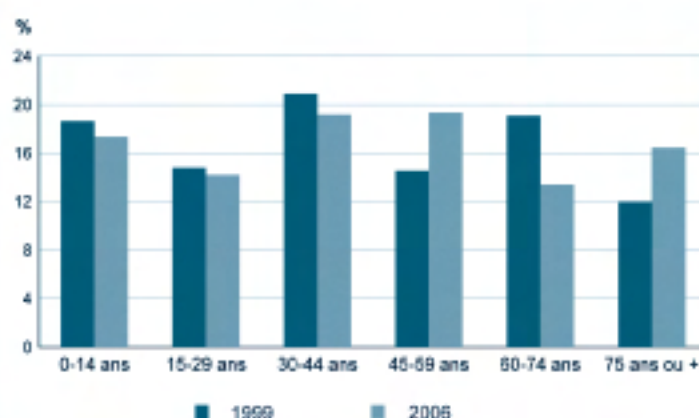
Source : Insee, État civil.

POP T3 - Population par sexe et âge en 2006

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	832	100,0	853	100,0
0 à 14 ans	141	16,9	152	17,8
15 à 29 ans	126	15,1	114	13,3
30 à 44 ans	171	20,5	153	17,9
45 à 59 ans	175	21,0	152	17,8
60 à 74 ans	107	12,9	119	13,9
75 à 89 ans	106	12,8	143	16,8
90 ans ou plus	7	0,9	20	2,4
0 à 19 ans	193	23,2	200	23,4
20 à 64 ans	454	54,6	413	48,4
65 ans ou plus	185	22,3	241	28,2

Source : Insee, RP2006 exploitation principale.

POP G2 - Population par grande tranche d'âge



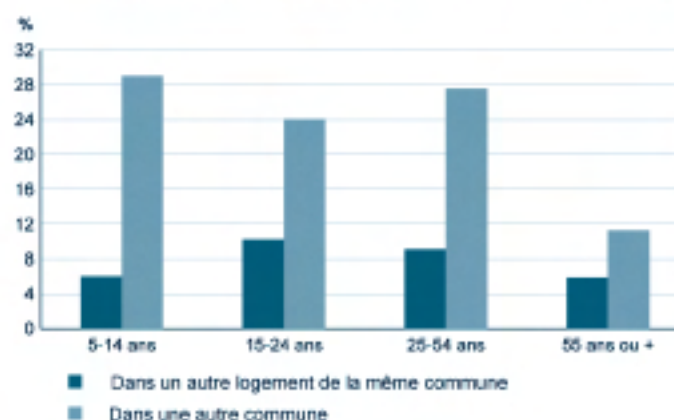
Sources : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations principales.

POP T4M - Lieu de résidence 5 ans auparavant

	2006	%
Personnes de 5 ans ou plus habitant 5 ans auparavant	1 592	100,0
Le même logement	1 135	71,3
Un autre logement de la même commune	121	7,6
Une autre commune du même département	216	13,6
Un autre département de la même région	9	0,6
Une autre région de France métropolitaine	78	4,9
Un Dom	4	0,3
Hors de France métropolitaine ou d'un Dom	29	1,8

Source : Insee, RP2006 exploitation principale.

POP G3 - Part en 2006 des personnes qui résidaient dans un autre logement 5 ans auparavant selon l'âge



Source : Insee, RP2006 exploitation principale.

EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2006	1999
Ensemble	967	947
Actifs en %	72,8	72,3
dont :		
actifs ayant un emploi en %	69,4	66,7
chômeurs en %	3,4	5,5
Inactifs en %	27,2	27,7
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	8,1	9,2
retraités ou préretraités en %	12,6	13,2
autres inactifs en %	6,5	5,3

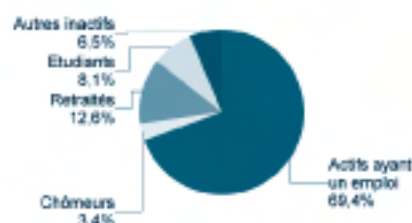
En 1999, les militaires du contingent formaient une catégorie d'actifs à part.

Sources : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations principales.

EMP T2 - Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2006

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	967	704	72,8	671	69,4
15 à 24 ans	166	83	50,0	79	47,8
25 à 54ans	611	565	92,5	538	87,7
55 à 64 ans	190	56	29,5	58	29,5
Hommes	506	388	76,5	375	74,0
15 à 24 ans	83	43	51,8	41	49,4
25 à 54ans	329	314	95,4	303	92,1
55 à 64 ans	95	31	32,6	31	32,6
Femmes	460	317	68,8	297	64,4
15 à 24 ans	83	40	48,2	38	45,8
25 à 54ans	283	252	89,0	234	82,7
55 à 64 ans	95	25	26,3	25	26,3

Source : Insee, RP2006 exploitation principale.

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2006


Source : Insee, RP2006 exploitation principale.

EMP T3 - Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle

	2006	dont actifs ayant un emploi	1999	dont actifs ayant un emploi
Ensemble				
dont :				
Agriculteurs exploitants				
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise				
Cadres et professions intellectuelles sup.				
Professions intermédiaires				
Employés				
Ouvriers				

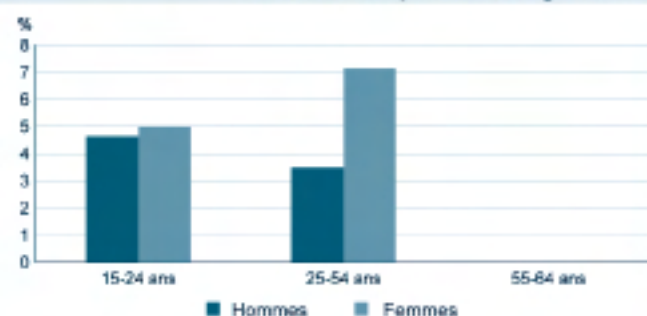
Tableau non disponible pour cette zone

Sources : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations complémentaires.

EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2006	1999
Nombre de chômeurs	33	52
Taux de chômage en %	4,7	7,6
Taux de chômage des hommes en %	3,4	5,5
Taux de chômage des femmes en %	6,3	10,3
Part des femmes parmi les chômeurs en %	60,6	58,6

Sources : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations principales.

EMP G2 - Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par sexe et âge en 2006


Source : Insee, RP2006 exploitation principale.

EMP T5 - Emploi et activité

	2006	1999
Nombre d'emplois dans la zone	416	498
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	683	632
Indicateur de concentration d'emploi	60,9	78,8
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	51,2	50,0

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Sources : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations principales (lieu de résidence et lieu de travail).

EMP T6 - Emplois selon le statut professionnel

	2006	%	1999	%
Ensemble	416	100,0	498	100,0
Salariés	250	59,9	269	54,0
dont femmes	120	28,8	135	27,1
dont temps partiel	38	9,2	40	8,0
Non salariés	167	40,1	229	46,0
dont femmes	60	14,4	89	17,8
dont temps partiel	1	0,2	14	2,8

Sources : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations principales (lieu de travail).

ACT T1 - Population de 15 ans ou plus ayant un emploi selon le statut en 2006

	Nombre	%	dont % temps partiel	dont % femmes
Ensemble	680	100,0	11,5	44,2
Salariés	484	71,2	15,3	47,6
Non salariés	196	28,8	2,0	35,7

Source : Insee, RP2006 exploitation principale.

ACT T2 - Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2006

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	380	100,0	301	100,0
Salariés	254	66,8	231	76,7
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	212	55,8	182	60,5
Contrats à durée déterminée	23	6,1	31	10,3
Intérim	8	2,1	10	3,3
Emplois aidés	1	0,3	1	0,3
Apprentissage - stage	10	2,6	7	2,3
Non salariés	126	33,2	70	23,3
Indépendants	86	22,6	54	17,9
Employeurs	40	10,5	9	3,0
Aides familiaux	0	0,0	7	2,3

Source : Insee, RP2006 exploitation principale.

ACT T3 - Salariés de 15 à 64 ans par sexe, âge et temps partiel en 2006

	Hommes	dont % temps partiel	Femmes	dont % temps partiel
Ensemble	249	5,2	230	26,5
15 à 24 ans	37	13,5	37	16,2
25 à 54 ans	199	2,5	179	27,9
55 à 64 ans	13	23,1	14	35,7

Source : Insee, RP2006 exploitation principale.

ACT G1 - Part des salariés de 15 ans ou plus à temps partiel par sexe


Sources : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations principales.

ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

	2006	%	1999	%
Ensemble	680	100,0	632	100,0
Travaillent :				
dans la commune de résidence	267	39,2	347	54,9
dans une commune autre que la commune de résidence	413	60,8	285	45,1
située dans le département de résidence	377	55,4	254	40,2
située dans un autre département de la région de résidence	3	0,4	0	0,0
située dans une autre région en France métropolitaine	31	4,6	31	4,9
située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)	3	0,4	0	0,0

Sources : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations principales.

Information

La zone demandée a moins de 2000 habitants, en conséquence les résultats relatifs aux revenus fiscaux des ménages ne sont pas diffusés pour respecter le secret statistique.

Impôts et revenus des foyers fiscaux
REV T1 - Impôts sur le revenu des foyers fiscaux

Le calcul du revenu imposable de 2006 a été modifié, en conséquence les évolutions présentées dans le tableau ne sont pas calculées.

	2006	Evolution 2004-2006 en %
Ensemble des foyers fiscaux	917	1,7
Revenu net imposable (K Euros)	14 694	///
Revenu net imposable moyen (Euros)	16 024	///
Impôt moyen (Euros)	161	-48,9
Foyers fiscaux imposés	363	4,0
Proportion	39,6 (%)	0,9 points
Revenu net imposable (K Euros)	9 251	///
Revenu net imposable moyen (Euros)	25 484	///
Impôt moyen (Euros)	406	-60,1
Foyers fiscaux non imposés	554	0,2
Proportion	60,4 (%)	-0,9 points
Revenu net imposable (en K Euros)	5 443	///
Revenu net imposable moyen (Euros)	9 825	///

Source : DGI, impôt sur le revenu des personnes physiques.

REV G1 - Evolution du revenu net imposable moyen - Ensemble des foyers fiscaux

Le calcul du revenu imposable de 2006 a été modifié, en conséquence il n'est pas possible d'éditer le graphique présentant l'évolution du revenu net imposable moyen.

Logement

LOG T1M - Évolution du nombre de logements par catégorie

	1968	1975	1982	1990	1999	2006
Ensemble	657	688	762	717	772	795
Résidences principales	605	597	605	618	649	676
Résidences secondaires et logements occasionnels	20	31	52	31	55	58
Logements vacants	32	60	105	68	68	61

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2006 exploitations principales.

LOG T2 - Catégories et types de logements

	2006	%	1999	%
Ensemble	795	100,0	772	100,0
Résidences principales	676	85,0	649	84,1
Résidences secondaires et logements occasionnels	58	7,3	55	7,1
Logements vacants	61	7,7	68	8,8
Maisons	757	95,2	721	93,4
Appartements	37	4,7	25	3,2

Sources : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations principales.

LOG T3 - Résidences principales selon le nombre de pièces

	2006	%	1999	%
Ensemble	676	100,0	649	100,0
1 pièce	8	1,2	17	2,6
2 pièces	28	4,1	48	7,4
3 pièces	105	15,5	137	21,1
4 pièces	180	26,6	202	31,1
5 pièces ou plus	356	52,6	245	37,8

Sources : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations principales.

LOG T4 - Nombre moyen de pièces des résidences principales

	2006	1999
Nombre moyen de pièces par résidence principale	4,6	4,2
- maison	4,7	4,2
- appartement	3,5	3,2

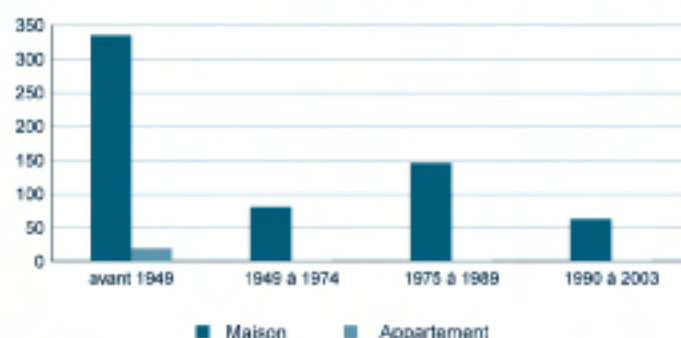
Sources : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations principales.

LOG T5 - Résidences principales en 2006 selon la période d'achèvement

	Nombre	%
Résidences principales construites avant 2004	647	100,0
Avant 1949	355	54,8
De 1949 à 1974	82	12,7
De 1975 à 1989	147	22,7
De 1990 à 2003	64	9,9

Source : Insee, RP2006 exploitation principale.

LOG G1 - Résidences principales en 2006 selon le type de logement et la période d'achèvement



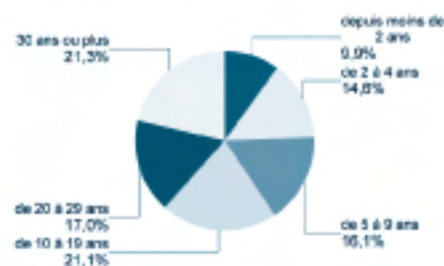
Résidences principales construites avant 2004.

Source : Insee, RP2006 exploitation principale.

LOG T6 - Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale en 2006

	Nombre de ménages	Part des ménages en %	Population des ménages	Nombre moyen de pièces par logement	Nombre moyen de pièces par personne
Ensemble	676	100,0	1 606	4,6	2,0
Depuis moins de 2 ans	67	9,9	155	4,3	1,8
De 2 à 4 ans	99	14,6	234	4,6	1,9
De 5 à 9 ans	109	16,1	303	4,6	1,7
10 ans ou plus	402	59,4	915	4,7	2,1

Source : Insee, RP2006 exploitation principale.

LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2006


Source : Insee, RP2006 exploitation principale.

LOG T7 - Résidences principales selon le statut d'occupation

	2006		Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	1999	
	Nombre	%		Nombre	%
Ensemble	676	100,0	1 606	18	649
Propriétaire	495	73,3	1 233	22	416
Locataire	177	26,1	369	8	219
dont d'un logement HLM loué vide	58	8,6	106	10	66
Logé gratuitement	4	0,6	4	20	14

Sources : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations principales.

LOG T8M - Confort des résidences principales

	2006	%	1999	%
Ensemble	676	100,0	649	100,0
Salle de bain avec baignoire ou douche	646	95,6	596	91,8
Chauffage central collectif	12	1,8	21	3,2
Chauffage central individuel	283	41,8	242	37,3
Chauffage individuel "tout électrique"	199	29,4	162	25,0

Sources : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations principales.

LOG T9M - Équipement automobile des ménages

	2006	%	1999	%
Ensemble	676	100,0	649	100,0
Au moins un emplacement réservé au stationnement	540	79,9	403	62,1
Au moins une voiture	637	94,2	568	87,5
- 1 voiture	394	58,2	357	55,5
- 2 voitures ou plus	244	36,0	201	31,0

Sources : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations principales.

FOR T1 - Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2006

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	78	62	79,5	79,4	79,5
6 à 14 ans	101	180	99,4	98,9	100,0
15 à 17 ans	66	64	97,0	94,1	100,0
18 à 24 ans	100	35	35,0	32,7	37,3
25 à 29 ans	74	2	2,7	0,0	6,5
30 ans ou plus	1 163	1	0,1	0,0	0,2

Source : Insee, RP2006 exploitation principale.

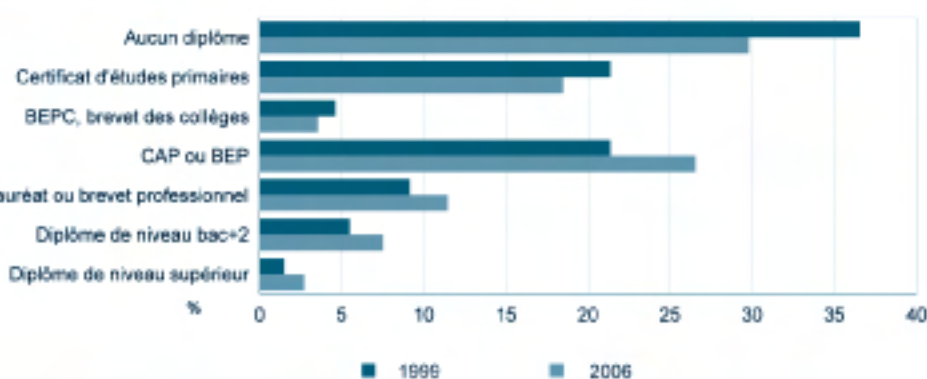
FOR G1 - Taux de scolarisation selon l'âge


Sources : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations principales.

FOR T2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2006

	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	1 291	644	647
Part des titulaires en % :			
- d'aucun diplôme	29,8	27,3	32,2
- du certificat d'études primaires	18,5	16,2	20,7
- du BEPC, brevet des collèges	3,6	2,3	4,8
- d'un CAP ou d'un BEP	26,5	32,7	20,4
- d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel	11,5	12,7	10,2
- d'un diplôme de niveau bac + 2	7,5	6,2	8,8
- d'un diplôme de niveau supérieur	2,7	2,5	2,9

Source : Insee, RP2006 exploitation principale.

FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus


Sources : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations principales.

Établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2007

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ensemble	75	100,0	41	29	1	3	1
Industrie	8	10,7	5	3	0	0	0
Construction	17	22,7	10	6	0	1	0
Commerce	15	20,0	6	7	1	1	0
Services	35	46,7	20	13	0	1	1

Source : Insee, CLAP

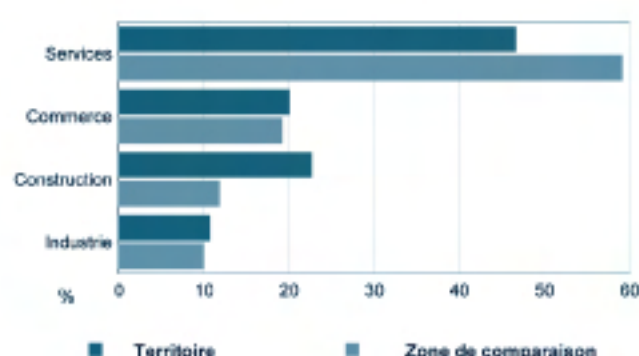
Champ : ensemble des activités hors agriculture, défense et intérim

Postes salariés par secteur d'activité au 31 décembre 2007

	Total	%	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés ou plus
Ensemble	233	100,0	64	13	103	53	0
Industrie	6	2,6	6	0	0	0	0
Construction	62	26,6	14	0	48	0	0
Commerce	59	25,3	14	13	32	0	0
Services	106	45,5	30	0	23	53	0

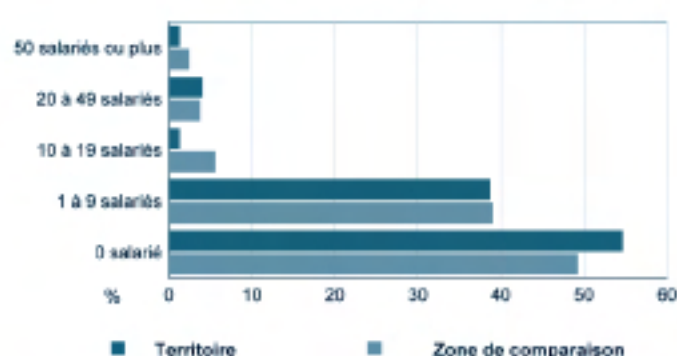
Source : Insee, CLAP

Champ : ensemble des activités hors agriculture, défense et intérim

Répartition des établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2007


Source : Insee, CLAP

Champ : ensemble des activités hors agriculture, défense et intérim

Répartition des établissements actifs par tranche d'effectif salarié au 31 décembre 2007


Source : Insee, CLAP

Champ : ensemble des activités hors agriculture, défense et intérim

Établissements selon les sphères de l'économie au 31 décembre 2007

	Nombre	%	Postes salariés	%
Ensemble	75	100,0	233	100,0
Sphère non présenteielle	18	24,0	47	20,2
dont domaine public	0	0,0	0	0,0
Sphère présenteielle	57	76,0	186	79,8
dont domaine public	6	10,5	84	45,2

Source : Insee, CLAP

Champ : ensemble des activités hors agriculture, défense et intérim

Entreprises (sièges sociaux actifs) par secteur d'activité au 31 décembre 2007

	Nombre	%
Ensemble	58	100,0
Industrie	7	12,1
Construction	17	29,3
Commerce	12	20,7
Services	22	37,9

Source : Insee, CLAP

Champ : ensemble des activités hors agriculture, défense et intérim

Exploitations agricoles

	Nombre d'exploitations		SAU (1) moyenne (ha)	
	2000	1988	2000	1988
Toutes exploitations (2)	118	210	37	20
dont exploitations professionnelles	83	150	50	25

(1) : Superficie agricole utilisée

(2) : y compris les exploitations sans SAU

Source : AGRESTE, recensements agricoles, 1988 et 2000

Superficies agricoles

	Exploitations concernées		Superficie (ha)	
	2000	1988	2000	1988
SAU (1) des exploitations sièges	118	210	4 377	4 232
Terres labourables	95	178	3 441	2 480
dont céréales	59	84	461	199
Superficie fourragère principale	118	210	3 784	3 991
dont superficie toujours en herbe	116	206	932	1 745
Superficie en fermage (2)	76	124	2 647	2 163

(1) : Superficie agricole utilisée

(2) : superficie en ha ou parc en propriété et copropriété

Source : AGRESTE, recensements agricoles 1988 et 2000

Cheptel

	Exploitations concernées		Effectif	
	2000	1988	2000	1988
Bovins	110	190	10 289	10 078
dont vaches	92	165	3 468	3 611
Volailles	92	156	47 971	16 365

Source : AGRESTE, recensements agricoles 1988 et 2000

Orientation technico-économique des exploitations

	Exploitations		Superficie agricole utilisée (ha)	
	2000	1988	2000	1988
Ensemble	118	210	4 377	4 232
dont : grandes cultures	c	3	c	45
légumes, fruits, viticulture	c	0	c	0
bovins	97	171	3 708	3 743
autres animaux	6	26	50	229

Source : AGRESTE, recensements agricoles 1988 et 2000

Répartition de la SAU selon les principales orientations technico-économiques en 2000

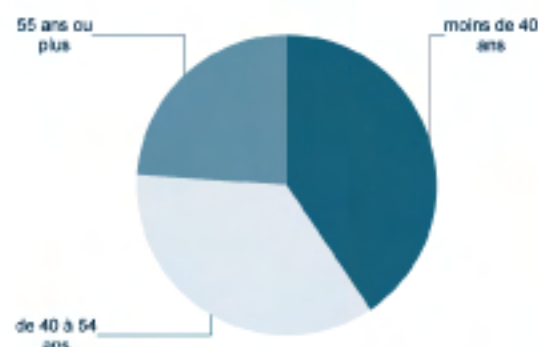
 Graphique non éditable
pour cause de secret statistique

Population - Main d'oeuvre

	2000	1988
Chefs d'exploitations et coexploitants	155	219
dont à temps complet	99	143
Population familiale active sur les exploitations	208	350
Unités de travail annuel (y.c. ETA-CUMA) (1)	176	304
dont : UTA familiales	169	296
UTA salariées	6	6

(1) : Entreprises de travaux agricoles (ETA), Coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA)

Source : AGRESTE, recensements agricoles 1988 et 2000

Répartition des chefs d'exploitation et coexploitants selon l'âge en 2000


Source : AGRESTE, recensement agricole 2000

NAISSANCES

2008

COUSIN Gabin La Charmelière 6 novembre

2009

DUVAL Lou 3, rue des Sports 21 janvier

PICQUET Romance 15, rue de la Ferté 5 février

BELLEMOIS Simon 64, rue de Bretagne 7 février

LERICHE-BRANEYRE Elisa 20, rue Pasteur 21 février

CLOET Yvane 22, rue de Bretagne 3 mars

PAUTREL Fanny 11, rue de la Ferté 28 avril

DEROUET Kathleen Villebedon 16 mai

COULANGE Romane 19, rue Beauséjour 18 mai

DEROUET Evann 4, rue des Fauvettes 23 juin

KÉRIEL Anna La Sensive 26 juin

DURAND Lisa Le Haut Champorin 15 juillet

CLOET-KOVACS Lilou 1, place de Froulay 17 juillet

GUITTER Nolan La Pelouardière 22 août

QUINTON Enzo 1, rue de l'Aubépine 23 septembre

JANVIER Maëline La Martelière 28 septembre

LEBOSSÉ Clarine Fumeçon 1^{er} octobre

MARIAGES

23 mai 2009

ROMAGNÉ Christian et NIVEAUX Valérie
La Crétinière

27 juin 2009

JOHAN Sébastien et NEAU Elise
L'Hirondelle - Saint-Jean-sur-Mayenne (53)

08 août 2009

MANCEAU Mickaël et BAHIER Fabienne
La Chapelle-Janson (35) - 21 rue de la Liberté

22 août

FORÊT Ludovic et GUYARD Nathalie
Rue Saint Stanislas

05 septembre 2009

DELANGLE Stéphane et PERRIER Mélanie
8 Impasse du Ruisseau

19 septembre 2009

RENAULT Loïc et PAILLARD Emilie
Bais (53) - La Grulière

DÉCÈS (30 décès dont 18 à la Maison de retraite, 1 rue Pasteur)

2008

4 novembre Mme GILET Marcelle, née MALZIS

15 novembre M. HAMON Louis

21 novembre M. LORITE Jean

08 décembre Mme GENDRON Fernande
née OGER, La Lande

16 décembre Mme DUPONT Denise
née CENCIER, La Chevillardière

25 décembre Mme MAULAVÉ Léone
née RAIMBAULT, 14 rue de la Gare

2009

18 janvier M. PAUTREL Henri

19 janvier M. QUINTON Jean-Marie, Les Sablons

2 février M. SIMON Jean

8 février Mme QUINTON Marie née RABEAU

11 février M. RENARD Jean-Baptiste

22 février M. JOURDAIN Maurice

6 mars Mme BAHIER Bernadette
née JAMOTEAU, 13, rue Beauséjour

11 avril M. BOULAND Christian,
7, rue de Normandie

10 mai Mme DEROUET Alice née CRÉTOIS

18 mai M. TROHEL Jules, 5, rue des Roses

3 juin M. GARNIER Louis

4 juin Mme LAURENT Marie-Thérèse
née QUINTON, 4, rue de la Liberté

11 juin M. LÉON Didier, ruelle des Jardins

22 juin Mme DERENNES Marguerite
née MÉRIENNE

6 juillet Mme GARREAU Marie née LUCAS

12 juillet Mme HATTE Marguerite née MAREAU

13 juillet M. BOURGOUIN Daniel

18 juillet Mme POUGEOLLE Jeanne
née LOUVEAU

27 juillet M. LEBLANC Henri,
1, impasse des Violettes

2 août Mme GARREAU Simone
née GOUGEON, 8 rue Beauséjour

22 août M. LEGROS Pierre, La Rabine

5 septembre Mme HAMARD Maria née BOURDON

17 septembre Mme BAZILLE Anna
née PIERREVELCIN

17 septembre Mme LE LABOURIER Rosalie
née DUBOT

PERMIS DE CONSTRUIRE

DECLARATIONS DE TRAVAUX – PERMIS DE DEMOLIR

GALODÉ Karine, pour la transformation d'une fenêtre en porte, la Grélunière, accordé le 5 novembre 2008.

HATTE Gilbert, pour l'extension et l'aménagement d'une habitation, La Gautraie, accordé le 12 novembre 2008.

PAUTREL Loïc, pour l'installation d'un velux, 11 rue de la Ferté, accordé le 22 novembre 2008.

EARL HAMEAU, pour l'installation d'une centrale photovoltaïque, L'Ecorcerie, accordé le 25 novembre 2008.

HAMEAU Olivier, pour l'installation d'une centrale photovoltaïque, L'Ecorcerie, accordé le 25 novembre 2008.

MC DERMOTT Brian, pour la pose d'un velux et la transformation d'une porte en fenêtre, La Cosnuère, accordé le 5 décembre 2008.

BOUTTIER Annie, pour la rénovation d'une maison d'habitation, La Galesnerie, accordé le 22 décembre 2008.

PICQUET Jean-Luc, pour la pose d'un velux, 15 rue de la Ferté, accordé le 18 décembre 2008.

PERRY Anthony, pour l'extension et l'aménagement d'une maison d'habitation, rue du Maine, accordé le 6 février 2009.

GOURDELIER Marcel, pour la réalisation d'un SAS d'entrée, 2 rue d'Anjou, accordé le 9 février 2009.

EARL LEBLANC, pour la construction d'un appentis pour le matériel, Villançais, accordé le 26 février 2009.

LANDRY Patrice, pour la construction d'une stabulation et le déplacement d'un bâtiment de stockage, Cougé, accordé le 26 février 2009.

CLIFT John, pour la construction d'une cabane, La Petite Martinière, accordé le 26 février 2009.

GUEDE Alain, pour l'installation de panneaux photovoltaïques, 17 rue des Vergers, accordé le 13 mars 2009.

MORGAN Rosemary, pour la transformation d'une grange en maison d'habitation, La Paillardière, accordé le 24 avril 2009.

AZE Jean-Claude, pour la construction d'un abri de jardin, 5 rue de la Ferté, accordé le 12 avril 2009.

POIDVIN Philippe, pour l'extension d'une maison d'habitation, La Petite Guyardière, accordé le 1 avril 2009.

APPLEBY Louise, pour l'installation d'une porte-fenêtre, Beaudouet, accordé le 21 avril 2009.

FOUQUE Stéphane, pour l'agrandissement d'une fenêtre et l'aménagement d'un bureau, La Chamailière, accordé le 18 avril 2009.

ROUSSEAU Yvonne, pour la réfection d'une couverture, Montflaux, accordé le 11 mai 2009.

BECHÉ Emmanuel, pour la réhabilitation et l'extension d'une maison d'habitation, 6 rue Pasteur, accordé le 2 juin 2009.

GAEC DE LA LANDE AU ROULLIN, pour l'extension d'un bâtiment agricole, La Lande au Roullin, accordé le 11 mai 2009.

COMMUNE DE SAINT-DENIS-DE-GASTINES, pour le réaménagement de la Mairie, rue de Bretagne, accordé le 29 mai 2009.

BRILHAULT Joseph, pour la construction d'une stabulation, bloc de traite et nurserie, La Chaussée, accordé le 9 juin 2009.

OUTREQUIN Philippe, pour la création d'une fenêtre, Villebedon, accordé le 6 juin 2009.

BRIERE Yoann et TIMON Paméla, pour la construction d'une maison d'habitation, Impasse du Ruisseau, accordé le 9 juin 2009.

GAEC DES PICANNES, pour l'extension d'un bâtiment de stockage et de conditionnement, Les Picannes, accordé le 23 juin 2009.

GAEC GARNIER-RAGOIN, pour la pose de panneaux photovoltaïques, Les Heurlières, accordé le 12 juillet 2009.

CERISIER Christian, pour la transformation d'une porte-fenêtre en fenêtre, 3 rue du Bocage, accordé le 25 juin 2009.

MAREAU Louis, pour l'installation de panneaux photovoltaïques, La Milardière, accordé le 8 août 2009.

LAMBERT Romain, pour l'installation d'une porte de garage, 10 rue Pasteur, accordé le 8 septembre 2009.

SERTIN Arsène, pour la réalisation d'un préau, La Cosnuère, accordé le 1 octobre 2009.

SOUHARD Louis, pour la construction d'un abri de jardin, 11 rue des Vergers, accordé le 5 octobre 2009.

MAREAU Louis, pour la construction d'un bâtiment de stockage fourrage, La Milardière, accordé le 14 octobre 2009.

VALLEE Sylvie, pour la construction d'un garage, rue de Bellevue, accordé le 3 octobre 2009.

GUILLAUME Christophe, pour la modification et création d'ouvertures, La Richardière, accordé le 21 octobre 2009.

DUFEU Laëtitia et FONTAINE Mickael, pour la démolition partielle d'un hangar et la démolition totale d'un bâtiment, La Paisière, accordé le 23 octobre 2009.

VOIRIE 2009

Les travaux ci-après s'élèvent à un montant de 55.023,50 € HT :

- chemin rural La Lande - Chênevotterie,
- chemin rural La Monnerie en partie,
- Impasse du Puits : partie haute,
- Point à temps sur l'ensemble de la commune.

PETIT RAPPEL ELAGAGE DES ARBRES

1- Le principe

Le Maire peut prévoir, dans le cadre des pouvoirs de police qu'il détient aux termes de l'article L2122-2 du CGCT, d'imposer aux riverains des voies relevant de sa compétence, de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété menaçant de tomber sur lesdites voies, ou mettant plus largement en cause la sécurité sur les voies publiques communales.

Le Maire est par ailleurs compétent pour établir les servitudes de visibilité prévues à l'article L114-2 du code de la voirie routière qui peuvent comporter l'obligation de « supprimer les plantations gênantes » pour les propriétés riveraines ou voisines des voies publiques, situées à proximité de croisements, virages ou points dangereux ou incommodes pour la circulation publique.

2- Le cas des voies publiques

Le maire peut, au titre de ses pouvoirs de police, mettre en demeure les propriétaires riverains de voies de circulation autres que les chemins ruraux d'élaguer ou d'abattre les arbres susceptibles d'entraver la circulation.

Si une mise en demeure d'élaguer des arbres susceptibles d'entraver la circulation ou de mettre en péril la sécurité ne suffit pas, le maire peut dresser procès-verbal sur la base de l'article L2122-2 du CGCT et de l'article R116-2 du code de la voirie routière, qui prévoit de punir d'une amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe ceux qui, « en l'absence d'autorisation, auront établi ou laissé croître des arbres ou haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier » et saisir le juge pour obtenir, par voie d'urgence, une injonction, assortie éventuellement d'une astreinte.



Si la nécessité d'agir d'urgence pour prévenir un danger est véritablement établie, le Maire peut procéder d'office à l'élagage des arbres, mais ne peut pas pour autant mettre cette opération à la charge des propriétaires défaillants. Cette dernière ne s'applique que dans le cas de chemins ruraux.

3- L'exécution d'office des travaux d'élagage sur emprise des chemins ruraux

Les dispositions de l'article D161-24 du code rural prévoient que les branches et les racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.

Si les propriétaires riverains ne se conforment pas à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat.

4- La circulation

En cas de travaux, le Maire pourra prendre un arrêté permettant d'assurer la sécurité des usagers des voies en question.

BATIMENTS - TRAVAUX

Ancienne salle des sports

Remplacement des luminaires, entreprise DESSAIGNE pour un montant de 7752 € HT.

Cimetière

Peinture des portails et des chaînes, entreprise PINÇON Ernée, pour un montant de 1736,82 € HT.

Château du bourg

Bâtiment local de rangement « tables, vélos et autres »
Après démolition d'une cloison intérieure, les élus décident de refaire la couverture et d'installer 2 portes. Le devis de l'entreprise BECHE, St-Denis-de-Gastines, est accepté pour un montant de 3713,30 € HT.

Ecole Jacques Prévert, rue de la Gare

Afin de terminer ce programme, partie logement, 6 fenêtres vont être changées.
Le devis de l'entreprise SOUHARD est accepté pour un montant de 5109,84 € HT.

Bâtiment technique n°2

Dans le cadre du transfert de la Mairie pendant les travaux 2010-2011, la commune ayant fait l'acquisition d'un bâtiment au n°26 de l'avenue de l'Hermitage, afin d'y établir l'administratif et le bureau du Maire, les élus décident la rénovation de la partie bureaux et acceptent les devis suivants :

Lot plomberie, sanitaires, électricité :

Ets GUERIN, pour un montant de 4935,27 € HT

Lot menuiserie

Ets SOUHARD, pour un montant de 2768,71 € HT

Lot peinture

Ets PAUMARD pour un montant de 4858,63 € HT

Lot serrurerie portail

Ets PORTIER pour un montant de 5585 € HT



La démarche H.Q.E. (Haute Qualité Environnementale)

UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

La Qualité environnementale des bâtiments consiste à maîtriser les impacts des bâtiments sur l'environnement extérieur et à créer un environnement intérieur sain et confortable. Il s'agit d'une réponse opérationnelle à la nécessité d'intégrer les critères du développement durable dans l'activité du bâtiment.



NOUS SOMMES TOUS CONCERNES

Cette qualité environnementale intéresse chacun d'entre nous et la collectivité. Elle a pour objectifs la qualité de vie de l'occupant et la protection de notre environnement.

Elle se donne pour ambition que notre développement soit « durable ».

UNE APPROCHE TRANSVERSALE

La qualité environnementale suppose une prise en compte de l'environnement à toutes les étapes de l'élaboration et de la vie des bâtiments :

« programmation, conception, construction, (gestion, utilisation), démolition »

Tous les acteurs de la construction sont concernés, ils doivent donc agir de manière concertée.

C'EST UNE DEMARCHE DE PROGRES

Cette méthode s'appuie à la fois sur l'organisation que se donne le maître d'ouvrage (le management) et les objectifs à atteindre qu'il se fixe. Cette démarche a pour objectif d'associer tous les acteurs du bâtiment d'enrichir son contenu (exigences, évolution...) sur la base des retours d'expérience.

**La démarche H.Q.E.
(Haute Qualité Environnementale)
C'est une démarche au profit
à la fois de l'habitant et de la planète.**

La raréfaction des ressources et l'effet de serre d'une part, la demande des usagers de plus de confort et de sécurité d'autre part, deux exigences apparemment contradictoires :

Le défi que la démarche HQE tente de relever avec tous les professionnels s'inscrit dans une perspective de développement durable.

Pour l'habitant, la HQE apporte un plus pour :

- la santé : qualité de l'air intérieur, qualité de l'eau au robinet, bonne hygiène des locaux,
- le confort : températures et humidité, recherche de la lumière naturelle et qualité de la lumière électrique, lutte contre le bruit et les mauvaises odeurs,

- les économies de charges d'habitation, chauffage, électricité, entretien,
- la valeur patrimoniale des immeubles et leur capacité d'adaptation.

Pour la planète et la collectivité, la HQE contribue

- à bien gérer les ressources naturelles : réduction des prélèvements de matières premières, gestion des eaux pluviales et des espaces collectifs,
- à économiser l'énergie sous toutes ses formes,
- à lutter contre le réchauffement climatique,
- à réduire les pollutions émises par les logements : pollution de l'air, eaux usées, tri des déchets,
- à une bonne insertion dans le site, pour un paysage urbain de qualité,
- au maintien et au développement de la diversité biologique, par une bonne gestion des espaces extérieurs,
- pendant le chantier, à une réduction des nuisances pour les riverains.

A cette fin, la démarche HQE propose aux acteurs du bâtiment deux volets complémentaires :

- un langage commun pour définir des objectifs ambitieux en matière d'environnement
- un système de management des opérations.

Elle touche à la fois l'environnement intérieur, celui des futurs usagers, avec des préoccupations de santé et de confort, et l'environnement au sens général, avec des objectifs d'économie de ressources et de réduction des rejets dans l'environnement.

C'est une « approche système », qui considère le bâtiment dans toutes ses composantes et sur son cycle de vie.

Sa souplesse favorise son adaptabilité à des contextes variés : elle s'applique à tous types de bâtiments, aux travaux neufs et à la réhabilitation ; elle se transpose aisément aux climats tropicaux ; elle se décline aux opérations d'aménagement.

Le langage commun et le système de management d'opération font l'objet de référentiels sous la responsabilité de l'association HQE, qui réunit les principales composantes du secteur du cadre de vie bâti.

Ces référentiels trouvent leur origine dans les travaux du Plan Construction et Architecture (1993-1996). Ils sont repris en normalisation française, et présentés dans les instances internationales et européenne de normalisation, l'ISO et le CEN.

La démarche HQE concerne tous les acteurs du bâtiment et de l'aménagement. En moins de 10 ans, elle est devenue une référence pour les filières françaises.

Toutes les professions sont concernées, les élus et les services territoriaux, leurs conseils et les programistes, les architectes et ingénieurs du bâtiment, les entreprises, les industriels, les scientifiques et les chercheurs, les organismes d'accompagnement et de soutien.

La démarche HQE propose une méthode pour mener un projet. Elle est aujourd'hui complétée par un système d'évaluation, la certification.

Celle-ci s'appliquera progressivement à tous les types de bâtiments, neufs ou en réhabilitation. Elle concerne dans un premier temps les bâtiments tertiaires.

14 cibles

Pour aider les Maîtres d'Ouvrages à structurer leurs objectifs

MAITRISER LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT EXTERIEUR	CREER UN ENVIRONNEMENT INTERIEUR SATISFAISANT
ECO-CONSTRUCTION	CONFORT
1- Relations des bâtiments avec leur environnement immédiat	8- Confort hygrométrique
2- Choix intégré des procédés et produits de construction	9- Confort acoustique
3- Chantier à faibles nuisances	10- Confort visuel
	11- Confort olfactif
ECO-GESTION	SANTÉ
4- Gestion de l'énergie	
5- Gestion de l'eau	12- Qualité sanitaire des espaces
6- Gestion des déchets d'activité	13- Qualité sanitaire de l'air
7- Gestion de l'entretien et de la maintenance	14- Qualité sanitaire de l'eau

Par délibération en date du 19 février 2009, les élus retiennent les cibles suivantes :

CHOIX 2 : Choix intégré des procédés et produits de construction

CHOIX 3 : Chantier à faibles nuisances

CHOIX 4 : Gestion de l'énergie

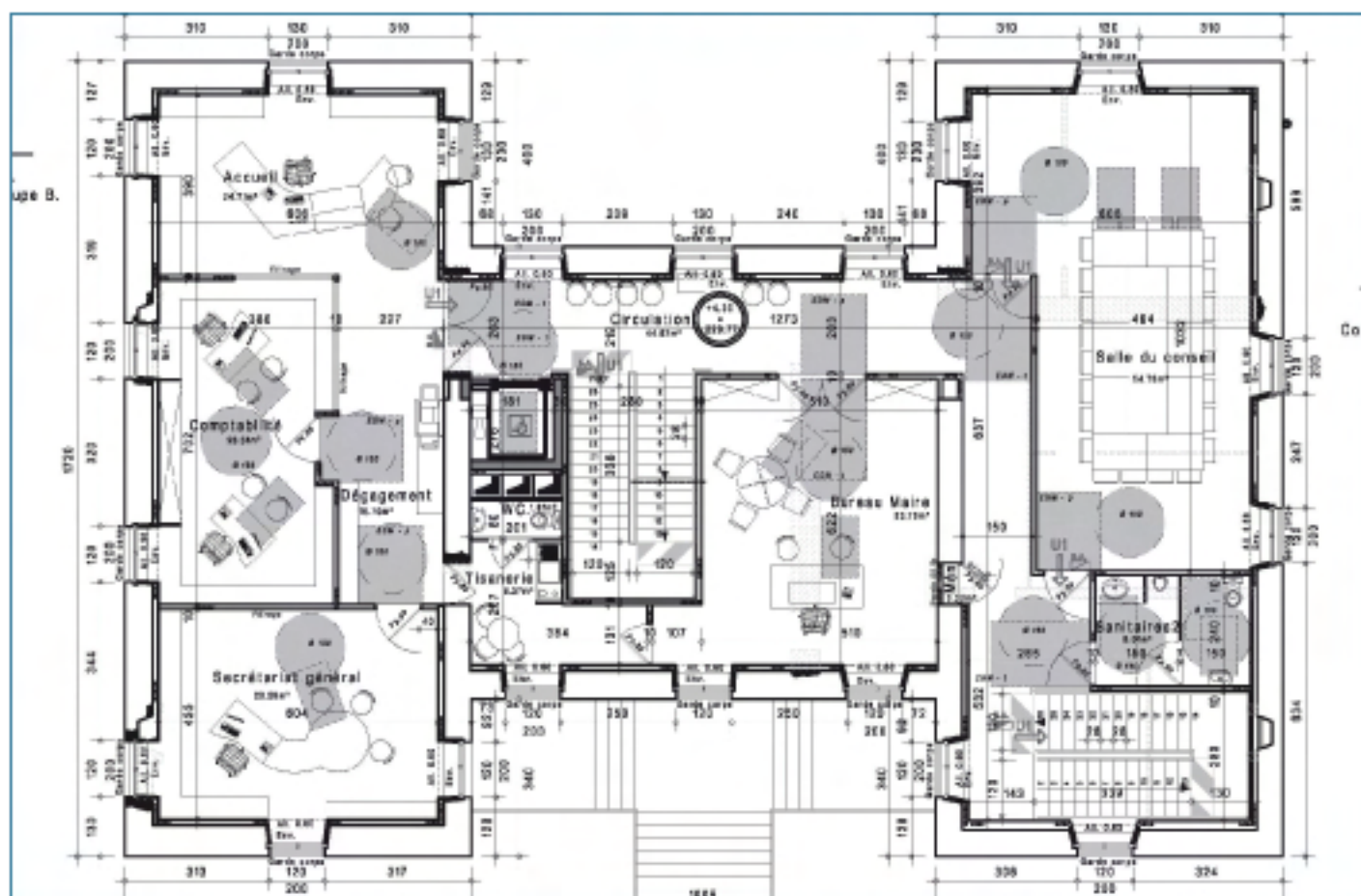
CHOIX 6 : Gestion des déchets d'activité

CHOIX 7 : Gestion de l'entretien et de la maintenance.

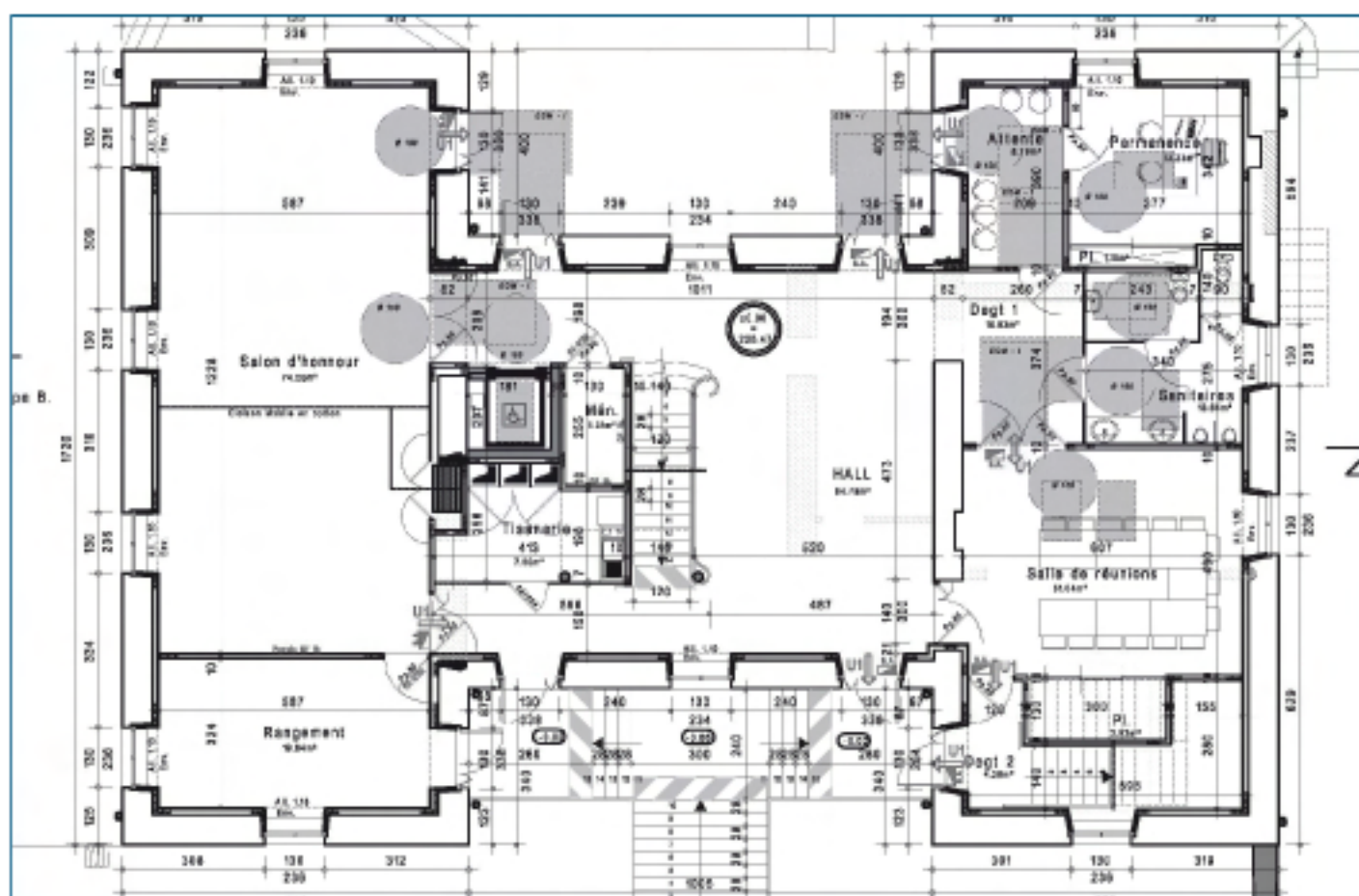
Une réunion publique a été organisée en Mairie le 11 février 2009 pour :

- prendre connaissance du projet,
- donner son avis.

VOTRE FUTURE MAIRIE



Plan de l'étage



Plan du rez-de-chaussée

Pendant les travaux, le secrétariat de mairie sera transféré au 26 avenue de l'Hermitage. Ce transfert se ferait au cours du 1^{er} trimestre 2010.

SCHEMA DIRECTEUR ALIMENTATION EAU POTABLE

Assurer la distribution de l'eau potable à la population dans des conditions garantissant la sécurité qualitative et quantitative, dans le respect des obligations de résultats et de moyens fixés par la réglementation, constitue un enjeu majeur pour les acteurs de l'eau, aussi une étude nommée «schéma directeur d'eau potable» est menée par la commune, service des eaux, conjointement avec le Syndicat d'Eau du Nord Ouest Mayennais (SENO) pour pouvoir disposer d'un véritable outil de programmation et de gestion pour l'avenir.

L'étude permettra :

- d'établir un état des lieux du système d'alimentation en eau potable et de dégager les insuffisances actuelles des structures d'eau potable, au vu du besoin actuel :

- Les ressources actuelles (caractéristiques techniques, capacité à l'étiage, qualité des eaux brutes et variation saisonnière, vulnérabilité de la ressource et périmètre de protection),
- Le système de production et de traitement d'eau potable (analyse des outils de production quant à leur adéquation avec les exigences du code de la santé publique) ,
- Les réseaux de distribution de capacité de stockage (vérification de la fonctionnalité des réseaux, usage eau potable et incendie), collecte auprès du service d'eau des plaintes constatées, examen de la qualité des eaux distribuées notamment en terme de désinfection, recensement des travaux effectués sur les 5 dernières années (linéaire de conduites renouvelé ou renforcé, rénovation d'ouvrage) évaluation de l'âge du parc compteurs,
- Les liaisons existantes avec les collectivités voisines et leur capacité d'import.

- de préciser l'origine de ces insuffisances (tant en qualité qu'en quantité)

- de prévoir l'évolution nécessaire des structures d'alimentation en eau potable

- Pour répondre aux besoins actuels et futurs (à échéance 15 ans) du syndicat (analyse des besoins actuels et futurs des différents types d'abonnés – intégration des POS et PLU des communes)

• Pour répondre aux contraintes réglementaires imposées par le code de la santé publique (en considérant tant la production que le réseau de distribution), pour répondre éventuellement aux normes incendie.

• Pour viser à la réduction des pertes avérées sur le réseau (sectorisation par mise en place de débitmètres divisionnaires, comptabilisation de tous les consommateurs, politique de renouvellement des compteurs, et des canalisations...)

• Pour aboutir à une sécurisation de l'alimentation en eau potable en cas de pollution accidentelle de la ressource (développement d'interconnexions, renforcement des canalisations d'import des collectivités voisines, système d'alerte...) en visant à une synergie et une solidarité avec les collectivités voisines.

• Les propositions devront concerner les ouvrages de captage, les ouvrages de traitement, les conduites d'adduction, les réservoirs et ouvrages de reprise, les réseaux de distribution et compteurs, la défense incendie et les réseaux d'interconnexion.

- d'établir un programme pluriannuel d'investissements incluant le renouvellement des réseaux et d'en évaluer l'incidence financière sur le prix de l'eau. Le bureau d'étude proposera à la collectivité des perspectives d'évolution du prix de l'eau, qui devront tenir compte de l'état de dette de la collectivité, de la planification des investissements actés par le schéma directeur, et du renouvellement nécessaire du patrimoine.



Commission composée de : Bertrand DESCHAMPS (Président), Charles BROCHARD (Maire)

Thierry CHRETIEN, Laurent BRARD, David LEPECULIER, Anita GONTIER, Marie-Pierre DUFOUR, Sylvie HERRAULT, Christine MONNIER, Gilbert PERRET.

Ses objectifs, sa mission :

Dans notre vie quotidienne, nous sommes tous amenés à constater des anomalies de fonctionnement, des incompréhensions, la diffusion d'informations erronées, déformées voire tendancieuses, etc...

Nous pouvons réduire ces anomalies, en s'organisant mieux, en anticipant, en communiquant, en informant, en s'inscrivant dans une démarche QSE-CI.

La mise en place d'une démarche QSE-CI est un projet global qui doit mobiliser l'ensemble du personnel communal et les membres du conseil municipal.

Afin de mener à bien ce projet, un manuel « Démarche QSE-CI » a été rédigé.

Ses actions :

C'est au rythme soutenu d'une rencontre toutes les deux semaines que les membres de cette commission ont mené les réflexions et les actions suivantes :

- Rencontre informelle avec les associations, les commerçants artisans, les agriculteurs, les services et tous les dyonisiens intéressés pour présenter la démarche.

- Mise en place de quatre sous-commissions :

- Qualité :

- responsable, David LEPECULIER,

- Sécurité :

- responsable, Laurent BRARD,

- Environnement :

- responsable, Christine MONNIER,

- Communication Information :

- responsable, Thierry CHRETIEN

- Accompagnement pour la mise en place de Dispositifs Prévisionnels Sécurité (DPS) pour les manifestations suivantes : Fête communale, Fête de la Moisson, Festival Au Foin de la Rue,

- Actualisation du site internet :

- www.st-denis-de-gastines.fr

- Mise en place d'un plan d'action sécurité routière (panneaux agglomération, stationnement sur trottoirs, arrêts minutes...) (Suggestion, étude et mise en place de panneaux « cavaliers » prise en charge financièrement par la ferme équestre de Neuville),

- Mise en place d'un plan communal pour la mise en accessibilité de la voirie, des aménagements et espaces publics,

- Installation de deux défibrillateurs :

- 1 à la salle des Fêtes Georges Chrétien pour l'espace Poirier Coutansais,

- 1 à la salle des sports Jean du Couëdic.



- Ces installations ont été précédées d'une information aux éventuels utilisateurs et responsables d'associations.

- Tenue d'une réunion publique sur le projet : Rénovation de la Mairie

- Aboutissement d'un litige sur l'éclairage de la nouvelle salle des sports. Tous les luminaires ont été remplacés sans aucun frais pour la collectivité.

- Suite à des demandes de chefs d'entreprises ou commerçants, des réflexions ont été menées pour d'éventuelles utilisations de bâtiments vacants depuis des années sur la commune.

- En cours : Etude d'aménagement du carrefour rue de la Gare/avenue de l'Hermitage/avenue des Prairies.

Si la commission QSE-CI veut remplir son rôle de réflexion, d'analyse, de concertation et de propositions, c'est au prix d'un travail soutenu, à l'écoute des dyonisiens et d'une ouverture vers l'extérieur.

RESTAURANT SCOLAIRE

Sur 191 élèves scolarisés à Saint-Denis-de-Gastines, 135 déjeunent au restaurant scolaire.

La semaine du goût a eu lieu du 12 au 16 octobre, sur le thème « le chocolat à travers le monde ». Le centre de loisirs et la bibliothèque ont été associés à cette semaine (décors, expositions, ...).

L'entreprise MONBANA a été sollicitée pour fournir des affiches, du chocolat. Nous la remercions pour sa générosité.

Si votre enfant est allergique, un Plan d'Accompagnement Individualisé (PAI) pourra être mis en place, en accord avec la médecine scolaire et seulement, sur présentation d'un certificat médical fourni par un allergologue.

Des journées à thèmes, comme le repas de Noël, la galette des rois, le pique-nique de fin d'année sont reconduites.

Christine MONNIER
Présidente de la commission



BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque de St-Denis-de-Gastines propose régulièrement des animations.

Cette année, les bibliothécaires se sont mises en quatre pour vous donner l'eau à la bouche. Les papilles étaient en émoi et les saveurs gourmandes au rendez-vous...

Badauds comme curieux s'étaient passés le mot à la recherche de friandises ! Et là, ils n'ont pas été déçus : les dégustations organisées dans le cadre du programme d'animations « Entre mets et mots » étaient un délice.

Le coup d'envoi a débuté joyeusement sur un air de salade de fruits, joli, joli... Cet instant magique était signé par le Bibliothéâtre, compagnie venue de Saint-Barthélemy d'Anjou, qui a enchanté l'auditoire et fait fredonner le public présent. Les Salades amoureuses resteront longtemps dans nos mémoires.

Mais la foison des délices ne s'est pas achevée là....



Bien au contraire, lecteurs et bibliothécaires en ont redemandé à tel point que le parfum de chocolat a investi la bibliothèque... Et c'est direction la chocolaterie Reauté que les passionnés se sont retrouvés le samedi 17 octobre. Bref l'automne 2009 a été riche en événement !



Cet éloge des papilles montre le dynamisme de l'équipe de St-Denis-de-Gastines qui ne manque jamais de vous embarquer à leur manière dans l'univers des livres. Preuve, les lecteurs ne s'y trompent pas et se rendent régulièrement à la bibliothèque. Vous êtes déjà 264 dyonisiens à y être inscrits - 126 adultes, 120 enfants et 18 groupes. Le nombre de prêts est toujours un indicateur révélateur : 7 382 prêts ont été réalisés à ce jour. Preuve que la bibliothèque de St Denis de Gastines remplit pleinement sa mission de service public...

Déjà les projets foisonnent et se bousculent avec un temps fort autour de l'Année Jean-Loup Trassard.

La Compagnie Pakapaze, en résidence sur St-Denis-de-Gastines du 8 au 18 mars 2010, travaillera salle



Georges Chrétien et sera hébergée au Château du Bourg en totale immersion. Le comédien, Jérôme Rousselet et le metteur en scène François Kahn proposeront une rencontre avec les habitants - le mercredi 17 mars 2010 - pour partager un peu de leur travail de création, et ce, en prévision de la représentation de « Nuisibles » d'après l'œuvre de Jean-Loup Trassard. Ce sera l'occasion pour tous d'échanger et de confronter les points entre

l'auteur et les comédiens, les spectateurs et les lecteurs.

Bien sûr, le point d'orgue s'achèvera le vendredi 2 avril 2010 à 20h30 à la salle polyvalente de St-Hilaire-du-Maine.

D'ici-là, la bibliothèque de St-Denis-de-Gastines et le réseau des bibliothèques de l'Ernée proposeront des expositions et des rencontres autour de l'œuvre de Jean-Loup Trassard. Elles viendront s'ajouter aux différents partenaires déjà investis sur ce projet - communauté de communes de l'Ernée, commune de Saint-Hilaire-du-Maine et de Saint-Denis-de-Gastines, Atmosphères 53, le Carré, Laval, Mayenne, Evron etc.

LES INFOS PRATIQUES

Le prêt de livres à la bibliothèque est gratuit.

Bibliothèque - rue de Cheverus

Tél : 02.43.30.26.90

Horaires d'ouverture :

Lundi de 10H00 à 11H00

Mercredi de 10H00 à 12H30 et de 14H00 à 17H00

Samedi de 10H00 à 12H30.

Pour les personnes qui souhaitent participer à la mise en place du jardin intergénérationnel, la bibliothèque met à leur disposition de nombreux ouvrages sur les différents types de jardins (aromatiques, aquatiques, médicinales...).

Contrairement à certains préjugés, la bibliothèque n'est pas uniquement réservée aux enfants, les adultes y trouvent également leur compte.

Le fonds des livres est régulièrement renouvelé (Echange de livres grâce aux passages des navettes, bibliobus, achats de nouveautés).

Projets pour l'année 2010

- Participation au prix « Bull Gomme53 »

La Mayenne fête Jean-Loup Trassard (auteur mayennais né à Saint-Hilaire-du-Maine).

- Une animation automnale (reste à définir le thème).

Expositions

Décembre 2009 / Janvier 2010 :

• les jouets • l'astronomie

Janvier/Février 2010

Valise de livres :
sur Brassens, sur les sculpteurs mayennais

Avril/Mai/Juin 2010

L'Afrique Noire

FLEURISSEMENT ET AMENAGEMENTS PAYSAGERS

Le jury régional des villes et villages fleuris des Pays de la Loire a visité notre commune au mois de juillet. Saint-Denis-de-Gastines conserve sa 3^{ème} fleur et reçoit les félicitations du jury pour la vision globale d'aménagement du patrimoine, en particulier pour la réappropriation de ses espaces par les habitants.

En collaboration avec le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de l'Ernée, la commission avec Stéphanie Mareau a mis en place un « plan de gestion des espaces verts » de la commune de Saint Denis de Gastines. L'objectif étant de localiser les actions à mener pour réduire l'impact des produits phytosanitaires sur la qualité de l'eau.

La méthode consiste à :

- repérer le terrain avec recensement des pratiques,
- déterminer les zones à risques,
- reporter sur un logiciel de cartographie,
- établir un plan d'actions à plus ou moins long terme.



Des actions ont été engagées les années précédentes, en utilisant la technique du paillage, la mise en place de jachères fleuries (ex : talus terrain de foot, rue de la Gare...).

L'évolution des pratiques se poursuit :

- privilégier la plantation des vivaces,
- pour les surfaces sablées, gérer le piétinement, la tolérance de verdure et le ressablage,
- refaire les joints des caniveaux,
- anticiper dans les futures créations.

Aujourd'hui, des actions ont déjà permis une réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires de trois quart. Le projet 2010 est l'aménagement d'un jardin intergénérationnel et pédagogique autour du plan d'eau de loisirs et réserve incendie, route de Châtillon.

Pour de plus amples renseignements et vous inscrire, vous pouvez contacter le secrétariat de mairie.

Christine MONNIER
Présidente de la commission

RESULTATS DU CONCOURS 2009

CATÉGORIE 1 : MAISONS AVEC JARDIN TRES VISIBLE DE LA RUE

1. M. & Mme BLANCHETIERE Alphonse, 14 rue Beauséjour
2. M. & Mme FOUGERAY Rémy, 4 rue de la Vallée
3. M. & Mme HAMEAU Denis, 8 rue d'Anjou
4. M. & Mme LAGREVE Joseph, 10 rue des Fauvettes
5. M. & Mme MAREAU Gérard, 7 rue de la Vallée
6. Mme LEBLANC Suzanne, 1 Impasse des Violettes
7. M. & Mme ROMAGNE Louis, 1 rue Beauséjour
8. M. & Mme LEPECULIER Louis, 2 rue du Vieux Lavoir
9. M. & Mme QUINTON Henri, 2 rue Beauséjour

HORS CONCOURS :

M. & Mme LE FEUVRE Joseph, 10 rue Beauséjour

CATÉGORIE 2 : UTILISATION DE LA VOIE PUBLIQUE - FENETRES ET MURS

1. M. & Mme TROTIN Paul, 12 rue de Bretagne
2. M. & Mme GUESNON Edmond, 5 place Bellevue
3. M. & Mme QUINTON Maurice, 10 place de l'Eglise
4. M. GOBBE Didier, 6 rue de la Liberté

HORS CONCOURS :

M. & Mme MERIENNE Marcel, 19 rue de Bretagne.



CATÉGORIE 3 :

BALCONS ET TERRASSES – COURS ET JARDINETS

1. M. & Mme DUVAL Roland, 5 rue du Vieux Lavoir

HORS CONCOURS :

M. & Mme HATTE Emile, 1 Place Bellevue

CATÉGORIE 4 : Tous COMMERCES et COLLECTIVITÉS

1. Maison de Retraite, 1 rue Pasteur
2. Bar du Centre, 14 rue de Bretagne

HORS CONCOURS :

Ecole Publique, 10 rue de la Gare.

LE JARDIN INTERGENERATIONNEL

Le projet 2010 est l'aménagement d'un « Jardin Intergénérationnel et Pédagogique », autour du plan d'eau de loisirs et réserve incendie, route de Châtillon. Ce projet se mettra en place avec l'aide technique de David QUINTON (ID Environnement) mandaté par le Pays de la Haute Mayenne, pour accompagner notre commune et tous les Dyonisiens qui désirent être associés au projet.

Quelques idées de jardin : fleurs, plantes médicinales, aromatiques, refuge à papillons, refuge d'oiseaux...

Des acteurs aussi variés que possible :

- la commune,
- les associations,
- les particuliers (toutes générations confondues),
- les centre de loisirs, service jeunesse, conseil municipal d'enfants,
- les écoles.

Les objectifs pour les habitants :

- vivre concrètement la citoyenneté locale,
- développer leur sentiment d'appartenance à notre commune,
- connaître et entretenir la mémoire des lieux,
- participer à la mise en valeur d'un espace public et ses ressources : eau, biodiversité, patrimoine culturel...
- s'inventer des moments de partage.

Les objectifs pour la commune sont :

- enrichir la vie locale,
- sensibiliser la population au développement durable,
- créer un jardin public chaleureux en écoutant les souhaits des habitants,
- augmenter l'attrait du bourg grâce à un espace vert accessible à tous.

Le projet se décompose en 3 phases :

- **Phase 1** : concertation locale pour que le projet soit bien celui des habitants ; une rencontre sur le terrain (lecture de paysage, mémoire des lieux) ensuite présentation du cadre commun de ce projet ; cerner les besoins, les souhaits, les idées ; faire émerger un projet local consensuel et dynamique.
- **Phase 2** : accompagnement technique, conseil en aménagement, avec la contribution des bonnes volontés locales.
- **Phase 3** : Programme d'animations.

Les bienfaits de ce jardin sont de créer un lien social, de sensibiliser à la préservation de l'eau, de la biodiversité et des paysages ; créer et entretenir ensemble un bel espace de loisirs pour habitants et visiteurs ; cultiver la beauté, se faire plaisir.

Christine MONNIER



LA COLLECTIVITE ET SES JEUNES

LE CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

Voici maintenant un an qu'un conseil municipal d'enfants existe à Saint-Denis-de-Gastines. Réparti en 3 commissions, voici le fruit de leurs rencontres :

Bilan des réalisations de la commission environnement

Elle a installé 2 poubelles. L'une se trouve Place des Tilleuls (près de l'abri bus), l'autre près des tables de pique nique du plan d'eau. Une réflexion a été menée sur les toilettes publiques.

Bilan des réalisations de la commission sécurité/handicap

Après avoir mené une réflexion sur la sécurité routière et plus particulièrement sur la place des piétons, cette commission a demandé un passage piéton route de Gorrion, pour se rendre à la salle des sports et a créé un panneau afin de sensibiliser les automobilistes qui se garent sur les trottoirs. Ce panneau a été installé rue de Bretagne. Les membres de cette commission ne cachent pas leur déception par rapport à certains automobilistes qui stationnent régulièrement sur l'espace réservé aux piétons.

Bilan de la commission loisirs / intergénération

En partenariat avec le conseil municipal, elle a donné son avis sur l'achat de nouveaux jeux pour le parc de la rue des Roses et rue de la Vallée. Elle a fabriqué des jeux en bois qui sont mis à disposition des écoles, du centre de loisirs, de la maison de retraite...

Enfin, le conseil municipal d'enfants a organisé une journée sportive inter-école pour la fin de l'année scolaire.



L'équipe de 2008/2009 était composée de :
GUILLOIS Maëlik, BEDOUET Mathilde, MOTIN Laure,
DESCHAMPS Erwan, DELANGLE Antoine, VAÏTY Anaïs,
CHEMINEAU Aubin, DUFOUR Mélissa, ROYER Corentin,
PERRIER Noémie et BOURDIOL Amaël.



La liste des nouveaux conseillers enfants 2009/2010 : deuxième équipe

BOYER Tommy, PERRIER Noémie,
ROYER Guillaume, DUFOUR Mélissa,
LEMARECHAL Mathilde, GUERIN Lucas,
GUITTER Camille, LEGROS Tanguy,
ROYER Corentin et HUET Kévin

ENVIRONNEMENT

Guillaume, Camille, Lucas

SECURITE/ HANDICAP

Corentin, Mélissa, Mathilde, Kévin

LOISIRS/ INTER GENERATION

Noémie, Tanguy, Tommy

Chaque commission a travaillé sur les différents projets qui pourraient être mis en place lors de leur mandat

Projets de la commission environnement :

- Mettre des toilettes dans le jardin intergénérationnel
- Mettre des poubelles au jardin intergénérationnel et aux sentiers pédestres
- Planter des arbres et des fleurs dans le jardin intergénérationnel
- Rajouter une borne de tri sélectif.

Projets de la commission sécurité / handicap :

- Rajouter des passages piétons (rue des Prés)
- Mettre des lignes blanches sur le parking en face de l'école publique afin que les voitures ne se garent pas n'importe comment
- Elargir le trottoir en face du Crédit Agricole.

- Mettre des rambardes ou ligne jaune pour empêcher les voitures de se garer en face de la boulangerie Tabard malgré le panneau déjà installé.
- Faciliter l'accès à tous pour le jardin intergénérationnel (travail en partenariat avec les deux autres commissions)

Projets de la commission loisirs / intergénération

- Mettre en place une aire de pique-nique et une aire de jeux pour le jardin intergénérationnel
- Mettre en place des bancs pour le jardin intergénérationnel
- Faire une sortie inter école « Nettoyons la nature »
- Faire une journée intergénération avec les écoles, les élus, la maison de retraite
- Repeindre les buts à l'espace vert rue de la Vallée
- Création d'un journal.

CENTRE DE LOISIRS

Le centre de loisirs de Saint-Denis-de-Gastines a ouvert ses portes pendant toutes les vacances scolaires 2009 et les mercredis. Le temps fort, comme chaque année, a été le mois de juillet ; 112 enfants ont pu s'épanouir autour de différentes activités.

Répartis en trois tranches d'âge, les petits malins, les bidouilleurs et les aventuriers, les enfants ont pu participer activement à la vie du centre avec cette année une grosse mission :

- Aider Gwendoline, l'animatrice, à venir au centre de loisirs. Grâce à différents indices découverts tout le mois et avec l'aide de tous, Gwendoline a pu venir

au centre de loisirs en rencontrant beaucoup de personnes sur son chemin : les intermittents du spectacle, les gens du voyage, les forains, le cirque. Comme l'année précédente, chaque fin de semaine était réservée aux sorties avec notamment :

- Le reptilarium et le Mont Saint Michel
- La participation au festival Rockyssimômes
- Des sorties piscine à Ernée et au parc aquatique Vitré
- Sortie au parc d'attraction « Holly Parc »
- Une sortie cinéma



Les différentes veillées furent reconduites. Une veillée « contes mimés » destinée aux 3 - 5 ans avec quelques jeux, un barbecue. Les plus grands ont eu le droit cette année encore à une veillée / nuitée. En effet, après la grande soirée boum, les enfants ont dormi au centre de loisirs et quel bonheur de prendre son petit déjeuner entre copains avec de la bonne baguette bien fraîche. La dernière veillée était un feu de camp où les enfants ont pu chanter et danser autour du feu.

Trois camps se sont déroulés durant ce mois de juillet.

Chez les petits malins

Chez les 3-5 ans, 13 enfants ont découvert, pendant 3 jours, l'aventure du poney : les petits malins ont pu jouer les acrobates un après midi en jouant les équilibristes sur les poneys. Une approche sur la nature leur a été aussi consacrée sur une journée, sans oublier la petite baignade et les veillées.

Chez les bidouilleurs

13 enfants de 6 à 8 ans sont partis à la Jaille Yvon pour pratiquer du tir à l'arc et de la sarbacane. Une séance d'environnement et d'orientation était aussi au programme. Des veillées étaient organisées par les animateurs. Une semaine appréciée par nos bidouilleurs débrouillards revenus « sur les rotules ».

Chez les aventuriers

11 aventuriers ont passé une semaine sous le soleil. Les enfants n'ont pas eu le temps de s'ennuyer avec notamment une séance de swing golf, de l'escalade, du VTT, de l'accro branche et de la piscine.

Ces 3 camps se sont bien déroulés sous un temps convenable et des groupes d'enfants très agréables pour la vie en collectivité.

Les parents ont pu s'exprimer, suivre le déroulement du centre, voir leurs enfants à travers différentes photos, s'informer auprès des animateurs autour d'un jus d'orange. Ce lieu convivial, appelé « espace parents » devient de plus en plus le passage obligatoire des parents conduits par leurs enfants car, en effet, le quotidien dans cette salle fait partie de la vie du centre.

Pour clôturer ce mois, parents et enfants avaient rendez vous à la salle des fêtes où des stands de jeux étaient installés sur la place du village pour la fête foraine. Ensuite, les parents étaient invités sous le chapiteau du cirque « Gastinus » pour admirer les spectacles de leurs enfants avec une scène de domptage de lions des petits malins, un spectacle de funambules et de clowns, un chant et la chorégraphie de bidouilleurs et aventuriers.

Beaucoup de familles se sont déplacées au visionnage du film de l'été juste avant la réunion d'information en juin dernier. Aussi, nous avons décidé de renouveler cette opération en juin 2010.

PROJETS 2010

Le périscolaire

Agrandissement du pôle informatique avec initiation le soir.

Mise en place des activités autonomes pour les plus grands

Le centre de loisirs

Continuer la sensibilisation des enfants sur le handicap
Mettre des semaines à thèmes (musique, expérience...)

L'équipe d'animation remercie les élus et les parents pour la confiance qui lui a été accordée. Elle espère répondre aux différentes attentes de chacun et donne rendez-vous aux enfants au centre de loisirs pour l'année 2010 pour encore plus d'aventures et de surprises.



SERVICE JEUNESSE

Comme chaque année depuis mai 2001, le service jeunesse accueille les jeunes dyonisiens de 12 à 18 ans. Le but est d'accompagner ces derniers dans leurs projets et de leur proposer des activités au plus près de leurs attentes et de leurs envies.

Constatant que les enfants qui quittaient le centre de loisirs n'osaient pas franchir la porte du service jeunesse, l'animateur Fabien proposa des journées « mini ados » qui se déroulaient certains mercredis ou jours de vacances scolaires pour la seconde année. Cette année, une douzaine de jeunes sont venus s'ajouter aux 80 déjà inscrits. De nombreux temps forts se sont déroulés :

- Des activités gratuites comme les tournois et échanges sportifs ou culturels avec les communes environnantes, l'espace Internet, montage photo / vidéo, activités manuelles, le baby-foot, le billard...
- Des sorties patinoire, paintball, space laser, karting, bowling, cinéma ont lieu aux vacances scolaires
- En décembre, la manifestation de Noël a été reconduite avec le Comité des jeunes dans le but d'animer le bourg, et de satisfaire les attentes des familles et des plus jeunes. Stands photos avec Père Noël, boissons chaudes, tours de carriole, jeux, sculpture sur ballons, lâcher de ballons. Puis un concert gratuit pour clôturer la soirée.
- Un atelier « argent de poche » mis en place en avril et juillet pour les 16-18 ans. Il s'agissait de la mise en place de petits chantiers ouverts aux ados qui, en contrepartie recevaient une rémunération de 15 € par intervention de 3 heures. Les jeunes pouvaient cumuler jusqu'à 3 demi-journées.

- En juillet 7 jeunes sont allés participer au championnat départemental de caisse à savon. Un projet préparé depuis avril de la construction de leur engin jusqu'aux différentes courses. Nos jeunes dyonisiens n'ont pas eu froid aux yeux en finissant à des places honorables pour cette seconde année.

- Cet été, deux autres camps ont été mis en place. Le premier s'est déroulé en juillet : 14 ados de 12 à 14 ans ont pratiqué des activités sportives comme l'accrobranche, le kayak, le VTT, l'escalade... sans oublier les différentes veillées. En août, ce sont les 15-18 ans qui sont allés à Saint Malo pour pratiquer différents jeux de plage sans oublier les différentes veillées Intra Muros.

PROJETS 2010

- Reconduire la manifestation de Noël en augmentant le nombre de stands et en innovant chaque année pour que cette dernière soit ancrée par et pour les habitants de la commune.
- Mettre en place des actions d'autofinancement (lavage de voitures) pour partir à un séjour ski en février 2011
- Participer à un festival de court-métrage en réalisant un film sur notre commune. Les jeunes pourront apprendre à utiliser la caméra, s'initier à des montages vidéo...
- Reconduire « l'atelier déco » pour le festival « Au foin de la rue »
- Mettre en place des camps sportifs ou à la mer pour cet été.
- Augmenter les échanges intercommunaux et programmer des actions pour valoriser encore plus la commune.
- Participer au championnat départemental de caisses à savon
- Participer au championnat de Beach soccer
- Remettre en place des opérations « Argent de poche » pour les 16-18 ans
- Et bien d'autres actions émanant des idées de chacun...

Ces projets ne se dérouleront qu'en la présence de jeunes motivés. A vous jeunes dyonisiens de prouver votre dynamisme à toute la Mayenne et de rassurer vos aînés « La relève est là ».

Contact : Fabien MAROLLEAU

Tél : 02 43 32 11 26 • Portable : 06 68 16 55 66

Jours d'ouverture :

Les mardi, jeudi, vendredi,

9 h 30 - 12 h 15 et 13 h 45 - 18 h 30

le mercredi : 9 h - 12 h et 13 h - 18 h

le samedi de 10 h - 14 h

- 10 jeunes ados et « mini-ados » ont réalisé un court métrage de 10 minutes afin de participer au festival de court métrage « C'est arrivé près de chez nous ». Un projet qui leur a demandé 6 mois d'investissement pour être récompensé en étant diffusé sur grand écran à Laval avec d'autres structures.

TARIFS COMMUNAUX 2010

LOCATION SALLE GEORGES CHRÉTIEN

Personnes physiques et morales de Saint-Denis-de-Gastines

Bal	91,98
Mariage, Baptême, Communion, Repas de famille : Location de base - jusqu'à 50 couverts	147,05
Prix du couvert (par couvert au-dessus de 50)	1,07
Banquet, Repas de société, Soirée Familiale, Buffet	147,05
Concours de cartes, loto, tombola :	
Petite salle seulement	64,82
Toute la salle	91,98
Vin d'honneur	
Sans départ de mariage	55,91
Avec départ de mariage	83,01
Réunion, Assemblée Générale (Sociétés)	51,38
Réunion, Assemblée Générale (Privés)	83,01
Spectacles de variétés (par jour) (pièces de théâtre, boum)	101,05
Repas de famille le lendemain d'un mariage ou d'une communion	83,01
Soirée dansante des Aînés par soirée	31,16
Sono : chèque caution	278,73
Sono : location	37,01

Personnes physiques et morales extérieures

Mariage, Baptême, Communion, Repas de famille : Location de base - jusqu'à 50 couverts	252,63
Prix du couvert (par couvert au-dessus de 50)	1,07
Banquet, Repas de société, Soirée familiale, buffet : Location de base - jusqu'à 100 couverts	373,46
Prix du couvert (par couvert au-dessus de 100)	1,07
Vin d'honneur	
Sans départ de mariage	102,55
Avec départ de mariage	149,22
Réunion, Assemblée Générale	121,68
Spectacle de variétés (pièces de théâtre) par jour	149,22
Repas de famille le lendemain d'un mariage	149,22

*Les consommations d'électricité seront facturées aux utilisateurs.
Un relevé sera fait avant et un autre après la manifestation.
Facturation suivant tarifs EDF en référence aux factures reçues
pour les mêmes périodes.*

INDEMNITÉS SALLE GEORGES CHRÉTIEN

Pour vaisselle cassée ou manquante :	
Plat inox	15,37
Plateau	24,08
Verre, tasse, assiette, couvert, autres	2,15
Chèque caution pour nettoyage des salles, appareils de cuisine et rangement matériel,	92,45
ou Pour inoccupation de la salle le jour fixé au calendrier (non annulé 2 mois avant le jour)	92,45

AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES

Fournitures scolaires	36,22
Classe Découverte (par élève)	16,25
Récompenses scolaires	
Voyage par car (primaire public), ou Cadeau de Noël (par enfant, maternelle - primaire)	476,65
	13,80

LOCATION MATÉRIEL ET MOBILIER

Ancienne vaisselle par 50 couverts (Forfait)	15,61
Indemnité vaisselle cassée ou manquante	1,05
Matériel :	
La barrière	1,39
La photocopie noir et blanc A4 et A3	
- aux particuliers	0,30
- aux associations	0,10
La photocopie couleur A4 et A3 :	
- aux particuliers	1,50
- aux associations	1,00
Tables (aux dyonisiens)	3,34
Chaises (aux dyonisiens)	
- la dizaine	7,11

LOCATION DE TERRAIN (Droits de place)

Droits de place :	
Marchand ambulant :	
- de 0 à 20 m ²	8,26
- plus de 20 m ²	16,59
- forfait annuel	41,44

SERVICE FUNÉRAIRE

Concession :	
30 ans	114,60
50 ans	157,89
Concession colombarium 15 ans	256,25
Taxe Funéraire :	
Location caveau provisoire par jour	1,00
Assistance à la mise en bière quand il y a transport hors de la localité de décès ou de dépôt	20,50
Assistance à l'exhumation d'un corps, à sa translation et à sa réinhumation	20,50

INDEMNITÉS

Bibliothèque (par personne pour toutes les permanences)	385,88
Gardiennage de l'église (annuelle)	403,85
Chaussures, vêtement de travail (le personnel communal)	82,39

VOIRIE

Vente de vieux chemins ruraux :	
En limite de propriété	0,36
Rassemblement de 2 pièces	0,41
Élargissement et redressement de voies communales :	
Indemnité globale de terrain	0,51
Indemnité de clôture (ml)	0,61

LOCATIONS DE RÉSERVES FONCIÈRES

MONNIER Rémy - La Gare	17,6
SCEA MILLET Alexandre pour une surface de 5 ha 61 ares 91 ca	872,67

SERVICE DES EAUX

Abonnement - Redevance fixe (par semestre)	25,15
De 0 à 200 m ³	1,25
De 201 à 500 m ³	0,84
De 501 à 1 000 m ³	0,63
Au-delà de 1 000 m ³	0,48
Fonds départemental pour l'eau	
de 0 à 6 000 m ³	
de 6 001 à 24 000 m ³	
de 24 001 à 48 000 m ³	
de 48 001 à 100 000 m ³	
au-delà de 100 000 m ³	

EAU - TRAVAUX SUR RÉSEAU

Branchement principal	
- forfait de 5 mètres	396,26
- mètre linéaire supplémentaire	8,93
Déplacement de compteur :	
- forfait de 5 mètres	93,87
- mètre linéaire supplémentaire	8,93
Compteur à remplacer	
- diamètre 15 ou 20	75,91
Réinstallation d'un compteur suite à résiliation d'abonnement	93,87
Remplacement couvercle de citerneau	16,04

SERVICE ASSAINISSEMENT

Taux pollution domestique	
Taux réseau de collecte	(Prix fixé par l'agence de l'eau)
Taxe assainissement	0,59

TRAVAUX SUR RESEAU

Extension ou raccordement	
- moins de 50 mètres	155,49
- plus de 50 mètres	
	Tous les travaux à la charge du demandeur

Ce qui change à compter du 1^{er} janvier 2010 : La tarification pour l'ensemble des services à la Jeunesse.

Une circulaire de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, partenaire financier de la commune, impose à compter du 1^{er} janvier 2010, une tarification obligatoire de tous les services aux familles, modulée selon les ressources.

Aussi, le Conseil Municipal, dans sa séance du 24/11/2009, n'a pas eu d'autre choix que de rendre payants tous ces services :

- Accueil Périscolaire,
- Centre de loisirs,
- Service Jeunesse.

La modulation des tarifs se fera comme ci-après :

Tarif 1* : Revenus de l'année écoulée **non soumis** au barème de l'impôt (justificatif à fournir en Mairie : feuille d'impôt sur le revenu).

Tarif 2* : Revenus **soumis** au barème de l'impôt.

Accueil Périscolaire (accueil avant et après l'école, lundi, mardi, jeudi et vendredi).

Ce service gratuit jusqu'au 31/12/2009, deviendra dès le 1^{er} janvier 2010 payant. Un forfait semaine, par enfant est institué :

Tarif 1 : 5 € par semaine par enfant.

Tarif 2 : 5,20 € par semaine par enfant.

Centre de loisirs

Le seul changement pour ce service est la double tarification, selon les revenus.

Service jeunesse

Une cotisation annuelle :

Tarif 1 : 10 €.

Tarif 2 : 11 €.

De plus, une facturation sera effectuée, comme actuellement, pour toutes les activités extérieures au centre ou supportant un coût.

	Tarif 1*	Tarif 2*
Périscolaire par enfant - matin et soir, jours d'école (forfait semaine)	5,00	5,20
Centre de loisirs (mercredi et petites vacances) Enfants de la commune ou scolarisés à ST DENIS		
- Un enfant	3,31	3,33
- Deux enfants	6,16	6,19
- Trois enfants	8,40	8,44
- Par enfant en plus	2,27	2,28
Centre de loisirs (mercredi et petites vacances) Enfants hors commune et non scolarisés à ST DENIS		
- Un enfant	4,11	4,13
- Deux enfants	7,32	7,35
- Trois enfants	9,31	9,35
- Par enfant en plus	2,27	2,28
Centre de loisirs (été) Par enfant de la commune ou scolarisé à ST DENIS		
- Semaine de 4 ou 5 jours	49,40	49,64
- Semaine incomplète par jour	15,85	15,92
- Semaine de camp (seule)	121,38	121,97
- Semaine de camp + 5 jours de présence	100,56	101,05
- Semaine de camp de 3 jours	84,76	85,17
Centre de loisirs (été) Par enfant hors commune et non scolarisé à ST DENIS		
- Semaine de 4 ou 5 jours	51,24	51,49
- Semaine incomplète par jour	17,63	17,72
- Semaine de camp (seule)	150,56	151,30
- Semaine de camp + 5 jours de présence	123,20	123,80
- Semaine de camp 3 jours	103,35	103,85
Service jeunesse		
- Cotisation annuelle	10,00	11,00
- Cotisation ponctuelle par activité		

NOUVEAU PROGRAMME EUROPÉEN

Pays de
Haute
Mayenne

**COLLECTIVITÉS, ASSOCIATIONS,
ENTREPRISES DE HAUTE MAYENNE...
L'EUROPE SOUTIEN VOS
PROJETS D'ECONOMIE DURABLE**

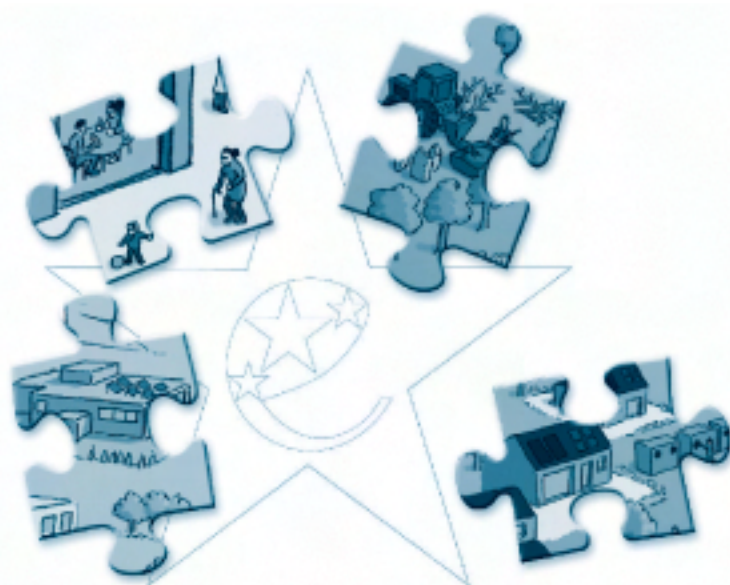
Fort de l'expérience LEADER+, le Pays de Haute Mayenne a montré sa capacité à mobiliser les acteurs locaux et les financeurs pour réaliser des projets, qui concrétisent les ambitions de la Charte de Pays, dans le respect des enjeux du « développement durable ». Le territoire se distingue particulièrement dans le domaine environnemental et de la gestion de l'énergie. Mais en matière économique, il reste du chemin à parcourir et c'est tout naturellement que les élus et acteurs locaux ont choisi de s'appuyer sur nos atouts et notre expérience « énergie & développement durable » pour apporter un nouveau dynamisme à l'économie.

Avec l'ambition de dynamiser son économie dans le respect du développement durable, la Haute Mayenne s'est donc portée candidate au nouveau programme européen qui succède à LEADER+.

Le 2 juillet 2008, le Pays a été sélectionné, au même titre que 17 autres territoires en Région Pays de la Loire, et l'enveloppe maximale d'1,6 millions d'euros lui a été attribuée. Cette enveloppe est gérée par un comité de programmation qui se réunit régulièrement pour sélectionner les dossiers candidats.

Quels sont les projets aidés par LEADER ?

- Nouveaux services à la population (petite enfance, seniors, intergénérationnel...), aux entreprises
- Economies d'énergie et production d'énergies renouvelables locales
- Valorisation du paysage, des richesses naturelles, projets écotouristiques...
- Nouvelles filières économiques locales (production d'éco-matériaux, circuits courts en agriculture, ...)
- Formation en lien avec les besoins des entreprises et les savoir-faire locaux
- Outils innovants pour attirer de nouveaux habitants, de nouvelles entreprises en Haute Mayenne.



Comment bénéficier d'une aide ?

- Présenter votre projet (objectifs, contenu...) à la chargée de mission LEADER du Pays ou à votre contact local et vérifier qu'il concorde bien avec les objectifs LEADER.
- Etablir le budget de votre projet en intégrant des aides publiques (condition d'obtention d'une subvention LEADER).
- Déposer un dossier de demande de subvention pour que votre projet soit examiné par le comité de programmation de Haute Mayenne.
- Si votre projet est retenu, passer une convention qui précisera notamment le montant d'aide accordée.
- Après la réalisation de votre projet, faire une demande de paiement à l'aide de vos factures certifiées.

A VOUS DE JOUER !

1. Imaginer votre projet "Economie durable"
2. Mobiliser des aides publiques
3. Bénéficier d'une aide LEADER



Vos contacts locaux

- Séverine Letilleux au Pays de Haute Mayenne au 02 43 04 64 50
- Etienne Gauffre de la CC de l'Ernée au 02 43 05 98 80

Pour plus d'info : www.hautemayenne.org/leader.htm

L'APPRENTISSAGE COLLECTIF : UN « PLUS » POUR LES MUSICIENS AMATEURS ?

Le réseau des écoles de musiques de Haute Mayenne, en partenariat avec l'ADDM 53*, organise deux Journées d'étude " Les situations collectives dans le parcours d'apprentissage du musicien amateur " les lundi 25 et mardi 26 janvier 2010 à Mayenne.

Ces journées ont pour objectif de mieux identifier la place que jouent les pratiques collectives dans l'apprentissage musical et dégager des pistes d'action pour une meilleure articulation entre cours d'instrument, cours de formation musicale et pratiques d'ensemble, dans une perspective de formation globale du musicien. Ces journées d'étude offrent un moment de réflexion collective : de larges temps de débat sont aménagés pour chacun des 8 ateliers, afin que l'ensemble des participants puisse contribuer, par son expérience et son analyse, à la construction des contenus des journées.

* ADDM : association départementale pour le développement de la danse et de la musique

Programme et bulletin d'inscription disponible auprès de l'ADDM 53 ou en téléchargement sur le site Internet :

<http://www.addm53.asso.fr/spip.php?page=journees-d-etude>

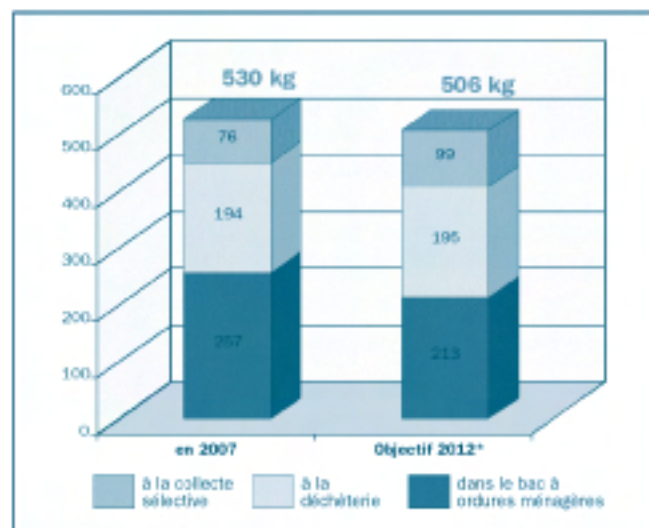
ENVIRONNEMENT

POUR ALLEGER LA POUBELLE, AYEZ LE BON REFLEXE : LE TRI DES EMBALLAGES

Depuis plus de deux ans, les habitants sont régulièrement sensibilisés à la réduction des déchets, au tri des emballages... Un travail qui commence à porter ses fruits puisque les tonnages ont évolué de façon encourageante : les Hauts Mayennais trient plus et jettent un peu moins de déchets. Une tendance encourageante mais encore insuffisante...

Quelques repères chiffrés

L'un des revers d'une société de consommation est la production excessive de déchets qui est grimpée jusqu'à 365 kg par an et par habitant ! Depuis, la sensibilisation de la population, les efforts d'industriels, la mise en place de la collecte sélective et du compostage ont permis de stabiliser les chiffres.



Mais ce n'est pas suffisant et le Grenelle de l'environnement a fixé un objectif ambitieux :

réduire de 7 % les tonnages d'ordures ménagères d'ici 2014 ans.

Notre objectif intermédiaire : produire moins de 506 kg de déchets par Hauts Mayennais en 2012, dont au moins 99 kg valorisés dans des filières de recyclage.

En 2008, la production de déchets (ordures ménagères + tri + dépôt en déchèterie) par habitant s'élevait à 515 kg. Et chaque habitant a trié en moyenne 74,5 kg d'emballages à recycler et papier-carton. Il reste donc des efforts à fournir en matière de tri...

Pourquoi trier les emballages (et pas l'ensemble des déchets) ?

Parmi les déchets qu'on trouve actuellement dans nos poubelles, beaucoup sont composés de matières théoriquement recyclables : du plastique, du carton, du verre... Mais les matières sont souvent mélangées et de nature tellement diverses que la collecte serait techniquement trop complexe et économiquement non rentable.

Mais on a remarqué que les emballages ont comme caractéristique d'être fabriqués dans un nombre limité de matière : le carton, le verre, certains plastiques, le fer et l'aluminium, la brique alimentaire. A partir de ce constat, des filières de tri ont pu s'organiser de façon rationnelle et économiquement intéressante. D'autant que le volume des emballages jetés est important (25% de la poubelle).

On rappelle que le tri et le recyclage permettent de :

- économiser les matières premières (pétrole, minerais, énergie...),
- enfouir et incinérer moins de déchets (coût environnemental et financier pour la collectivité) et limiter la hausse du coût de collecte et de traitement des déchets,
- créer de nouveaux produits en matière recyclée et créer des emplois.

Actuellement, parmi les ordures ménagères collectées (242 kg par habitant en 2008), se trouve une grande part (environ 25%) d'emballages recyclables non valorisés qui sont définitivement perdus. Il faut encore faire des efforts.

Comment trier les emballages ?

Pour bien trier, une petite organisation s'impose à la maison :

- en mettant des caisses ou sacs prévus pour le tri dans quelques endroits stratégiques de la maison...
- en prévoyant de s'arrêter sur un point recyclage sur le chemin de la nounou, des courses ou du travail...

En Haute Mayenne, les habitants déposent les emballages recyclables dans les Points Recyclage dotés de 3 types de colonnes :

- colonne bleue
- colonne jaune
- colonne verte

Que mettre dans la colonne « papier / carton » ? (colonne bleue)



Journaux, magazines, prospectus, enveloppes



Suremballages



Petites boîtes en carton

Ne se recyclent pas :

les papiers en petits morceaux, les films plastiques, les boîtes et sacs en papier salis ou ayant été en contact avec les aliments...

Que mettre dans la colonne « Bouteilles plastiques, boîtes métalliques, briques alimentaires » ? (colonne jaune)



Flacons et bouteilles en plastique



Briques alimentaires



cannettes, aérosols en métal

Ne se recyclent pas :

tous les emballages en plastique autres que les bouteilles et flacons ; les suremballages, sacs en plastique ; les boîtes avec des restes...

Que mettre dans la colonne « verre » ? (colonne verte)



Bouteille, bocal, pot en verre de couleur ou en verre blanc (sans système de fermeture)

Ne se recyclent pas :

les ampoules ; la vaisselle ; les pots de fleurs en terre ; tout le verre qui n'est pas un emballage comme les carreaux, les miroirs, les pare-brises...

Un composteur à la maison ?

Jeter des épluchures ou des fleurs fanées à la poubelle est un geste habituel... mais pas très écologique. Ces déchets « verts » pleins d'eau pèsent lourd et se retrouvent enfouis ou incinérés (incinérer de « l'eau » n'est énergétiquement pas très productif...)



Ces déchets organiques mériteraient certainement un meilleur traitement ! Une solution : le compostage.

Le compostage est un processus de transformation des matières organiques par des vers de terre et des champignons microscopiques en compost. Cet amendement organique et naturel s'utilise directement dans son jardin et le fertilise.

Votre communauté de commune met à disposition à des tarifs privilégiés des composteurs. N'hésitez pas à la contacter pour vous renseigner.

Ma commune et le tri :

- Nbre de tonnes d'ordures ménagères collectées en 2008 sur ma commune : **382**
soit par habitant : **227 kg**
- Nbre de tonnes d'emballages à recycler collectées en 2008 sur ma commune : **95**
soit par habitant : **56.4 kg**
ce qui est très faible par rapport aux autres communes (On est en moyenne à 70 kg/habitant sur toute la communauté de Communes de l'Ernée).

CONSEILS ECONOMIES D'ENERGIE

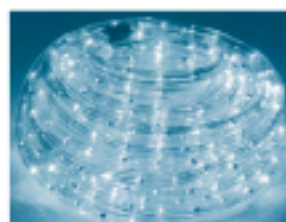
COMMENT FAIRE RIMER « FÊTE DE FIN D'ANNÉE » ET « ÉCONOMIES D'ÉLECTRICITÉ » ?

A Noël, époque où la lumière du jour se fait de plus en plus rare, les jardins et maisons se couvrent de multiples décorations électriques. Les illuminations de Noël, chaque année plus spectaculaires, égailent les centres-villes... Ce qui n'est pas sans impact quand on sait que 10 m. de guirlandes à ampoules classiques (comme ci-dessus) consomment 150 W par heure. Si chaque foyer de Haute Mayenne allume sa guirlande de 10 m, 6 h par jour et pendant 1 mois, c'est l'équivalent de 155 tonnes de CO₂* émises dans l'atmosphère ! Dans un contexte où chacun doit faire des efforts pour économiser l'énergie, peut-on se passer (au moins un peu !) de la fée électricité pendant les fêtes ?

Comment réduire les consommations électriques des illuminations de Noël ?

Installer un programmateur. Cet appareil permet de programmer l'allumage et l'extinction des illuminations afin de diminuer la durée d'allumage des lumières décoratives.

Réduire la puissance des guirlandes. Aujourd'hui, de nombreuses guirlandes à led (Diode électroluminescente) sont proposées. Elles consomment très peu d'énergie, environ 25 W pour 10 mètres de guirlandes.



Installer des guirlandes solaires. Elles fonctionnent grâce à une petite batterie, rechargée en journée par une cellule solaire.

Mais n'oublions pas qu'il est aussi possible de décorer sa maison sans illumination électrique du tout avec un peu d'imagination...

Très bonnes fêtes de fin d'année !!

* 1 Kwh électrique produit émet l'équivalent 180 g de CO₂ en hiver.

ESPACE INFO ENERGIE

Un service d'information et de conseil au particulier sur l'énergie, indépendant et gratuit

Comment réduire sa facture d'énergie à la maison, tout en préservant la qualité de notre environnement et notre confort ? Comment utiliser les énergies renouvelables à la maison ? Les habitants sont souvent de plus en plus motivés pour agir, mais il est parfois difficile de s'informer... L'Espace Info Energie est là pour vous conseiller.

Permanences téléphoniques le mardi et mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h au 02 43 32 14 45.
N'hésitez pas à prendre un rendez-vous l'après midi ...

Espace Info Energie de MAYENNE : Place Cheverus 53100 Mayenne
Tél. 02 43 32 14 45 - Mail : fdciavm53-eie@wanadoo.fr - www.info-energie-paysdelaloire.fr

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE HAUTE MAYENNE BOIS ENERGIE :

POUR MUTUALISER LES RESSOURCES EN BOIS DE HAUTE MAYENNE

Le développement des installations de chaudières à bois déchiqueté et la présence d'une ressource en bois importante et renouvelable, ont encouragé à la création d'une filière d'approvisionnement en bois-énergie.

Créée en juillet 2008, la SCIC Haute Mayenne Bois Energie mutualise, sur des plateformes de séchage stockage, du bois déchiqueté provenant de toute la Haute Mayenne.

Une ressource locale et pérenne

L'approvisionnement est assuré par différentes filières qui s'engagent à fournir du bois de « qualité » (non souillé, non traité et sans corps étranger (pierre, clou, vis, plastique...) et respectant certaines normes d'humidité et de granulométrie. Pour les bois issus des milieux bocagers et forestiers, il faut aussi respecter une charte de qualité garantissant le renouvellement de la ressource. Une étude réalisée par la Fédération Départementale des CUMA 53 estime que 42 000 tonnes de bois bocagers et forestiers peuvent être mobilisées annuellement dans le cadre d'une gestion durable des milieux naturels. Les projets bois identifiés sur le territoire et dont l'approvisionnement est assuré par la société coopérative « Haute Mayenne Bois Energie », permettront de valoriser 3 000 Tonnes de bois par an en 2014.

Un gage de qualité pour une consommation de proximité

Le bois déchiqueté est stocké entre 3 et 6 mois sur les plateformes, ce qui lui permet de sécher. Il peut ensuite être utilisé comme combustible dans les chaudières à alimentation automatique. Celles-ci permettent de chauffer des bâtiments collectifs ou individuels et de produire l'eau chaude sanitaire. Elles possèdent un rendement élevé et nécessitent peu de manutention (en comparaison à une chaudière bois bûche).

Le bois transitant par les sites de stockage gérés par la Société Coopérative est revendu à un prix unique sur l'ensemble du territoire, quelque soit la consommation annuelle envisagée (~25 €/MWh au 1^{er} novembre 2008).



Plaquettes issues de scieries

La Société Coopérative HMBE garantit un approvisionnement en bois déchiqueté de qualité, respectant les caractéristiques suivantes :

- Origine locale,
- Granulométrie homogène et adapté à tout type de chaudière bois déchiqueté,
- Ayant un taux d'humidité inférieure à 30 %.



Déchetage en milieu forestier

Approvisionnement prévu :

50 % issu de la filière industrielle (entreprise de la première transformation du bois)

50 % issu de la filière agricole et forestière.

Karine AMELOT, Chargée de développement de la filière Bois Energie

SCIC HMBE - La Lande - RD 217 - 53100 PARIGNE SUR BRAYE - Tél : 02 43 08 35 60

Mél : scic.hmbe53@orange.fr - <http://www.hautemayenne.org/reseau/bois-energie.htm>

NOUVEAU PASSEPORT : LA PRISE DES EMPREINTES EST OBLIGATOIRE

Le passeport biométrique est opérationnel depuis le 27 mai. Sa durée de validité reste de 10 ans pour les majeurs et 5 ans pour les mineurs. Pour l'obtenir, vous devez vous rendre dans une mairie ayant le dispositif de recueil des données. Pour notre canton, la commune est Ernée.

Pour enregistrer la demande et prendre les empreintes digitales, il faut compter un bon quart d'heure. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le service Etat-Civil à la Mairie d'Ernée au 02.43.08.71.11.

Vous devez apporter les pièces ci-jointes lors de votre visite :

- Un photo d'identité récente format 35x45 mm
- Un extrait d'acte de naissance de - 6 mois (pour les mineurs : une copie de l'acte de naissance).

- Un justificatif de domicile récent original (avis d'imposition ou de non imposition, contrat de location, facture d'électricité, de gaz ou de téléphone, attestation d'assurance du logement)
- Timbres fiscaux : 88 € pour un majeur, 44 € pour un mineur de 15 ans et plus, 19 € pour un mineur de - 15 ans.
- Livret de famille
- Pour un renouvellement, l'ancien passeport
- Un justificatif d'autorité parentale pour les mineurs, en cas de jugement de divorce, de tutelle...

Seul le demandeur pourra retirer son passeport en Mairie d'Ernée.

NOUVEAU SYSTEME D'IMMATRICULATION DES VEHICULES

Depuis le 15 octobre 2009, les véhicules d'occasion sont concernés par le nouveau système d'immatriculation.

L'utilisateur peut, au choix :

1/ se rendre à la Préfecture de Laval,

www.mayenne.pref.gouv.fr.

2/ se rendre chez un professionnel de l'automobile partenaire de la Préfecture (liste disponible sur internet ou à la mairie),

3/ transmettre la demande d'immatriculation de son véhicule par courrier à la Préfecture, en indiquant un numéro de téléphone sur le dossier. Il devra alors joindre une enveloppe de retour libellée à son adresse et affranchie au tarif simple (20g) pour recevoir le certificat provisoire d'immatriculation, édité en attendant de recevoir par la Poste sa nouvelle carte grise ou son étiquette de changement de domicile.

Adresse pour l'envoi des dossiers :

Préfecture de la Mayenne, Service des cartes grises, BP 1507, 53017 Laval Cedex. (Dans ce cas, règlement des taxes par chèque bancaire, mandat cash ou virement).

Chaque modification du certificat d'immatriculation entraînera la conversion du numéro actuel vers un nouveau numéro lié au SIV, avec l'obligation pour le véhicule de circuler avec les plaques d'immatriculation en conformité avec ce certificat d'immatriculation.

La carte grise sera expédiée par La Poste au domicile du titulaire. Une taxe de 2,50 € relative aux frais d'acheminement sera demandée à l'utilisateur et incluse dans le montant global à régler pour le certificat.

En cas de difficultés dans l'acheminement des certificats d'immatriculation par La Poste, les utilisateurs pourront contacter l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) au 811 105 716.

Les conversions spontanées (demande par un utilisateur de l'attribution d'un nouveau numéro d'immatriculation à la place de son immatriculation départementale actuelle) ne seront possibles qu'à compter du 15 avril 2010.

Pour l'immatriculation d'un véhicule d'occasion, voici la liste des pièces à fournir pour :

1/ Un achat (Préfecture, professionnels habilités ou envoi postal)

- demande de certificat d'immatriculation d'un véhicule complétée et signée (Si la carte grise est à deux noms différents, besoin des deux signatures. Pour M./Mme, une seule signature suffit),
- certificat de cession du véhicule sans surcharge ni rature,
- carte grise avec mention « vendu le... » et signature du vendeur,

- photocopie pièce d'identité en cours de validité du ou des demandeurs de la carte grise. Pour les sociétés, 1 extrait K bis de – 2 ans, délivré par le Tribunal de Commerce de Mayenne,
 - justificatif de domicile de – 3 mois au nom du ou des demandeurs (EDF, France Télécom ou impôts)
 - chèque établi à l'ordre de « régisseur de recettes de la Préfecture de Laval »
 - contrôle technique datant de – 6 mois pour tout véhicule de + de 4 ans
 - numéro d'exploitation pour les exploitations agricoles.
- L'immatriculation des tracteurs d'occasion se fait exclusivement en Préfecture de Laval.

Pour les personnes hébergées par un tiers :

- photocopie pièce d'identité en cours de validité de l'hébergeant,
- attestation d'hébergement,
- justificatif de domicile de – 3 mois au nom de l'hébergeant (EDF, France Télécom ou impôts),
- justificatif prouvant la résidence du demandeur au domicile de l'hébergeant (feuille d'imposition, attestation de sécurité sociale, titre d'allocations familiales, document de l'ANPE...)

2/ Un changement de domicile (Préfecture ou envoi postal)

Pour les véhicules avec les anciennes plaques d'immatriculation, se rendre à la Préfecture ou faire un envoi postal

- demande de certificat d'immatriculation d'un véhicule complétée et signée (Si la carte grise est à deux noms différents, besoin des deux signatures. Pour M./Mme, une seule signature suffit),
- carte grise,
- photocopie pièce d'identité en cours de validité du ou des demandeurs de la carte grise,
- justificatif de domicile de – 3 mois au nom du ou des demandeurs (EDF, France Télécom ou impôts)
- chèque établi à l'ordre de « régisseur de recettes de la Préfecture de Laval » de 2,50 € pour l'acheminement de la carte grise par la Poste.

Pour les véhicules avec les nouvelles plaques d'immatriculation (uniquement genre VP), le changement peut se faire soit à la Préfecture, soit par internet pour les 3 premières demandes, sur le site :

<http://www.changement-adresse.gouv.fr>.

L'opération est gratuite. L'utilisateur recevra par la Poste l'étiquette qu'il devra coller sur son certificat d'immatriculation.

La 4^{ème} déclaration de changement d'adresse entraînera l'édition d'une nouvelle carte grise et ne pourra se faire qu'auprès de la préfecture. La redevance d'acheminement du titre par La Poste sera due.

Pour les entreprises, tout changement d'adresse est à effectuer en Préfecture.

3/ Duplicata (Préfecture ou envoi postal)

- déclaration de perte ou de vol (si vol, gendarmerie)
- demande de certificat d'immatriculation d'un véhicule complétée et signée (Si la carte grise est à deux noms différents, besoin des deux signatures. Pour M./Mme, une seule signature)
- chèque établi à l'ordre de « régisseur de recettes de la Préfecture de Laval »
- photocopie pièce d'identité en cours de validité du ou des demandeurs de la carte grise,
- justificatif de domicile de – 3 mois au nom du ou des demandeurs (EDF, France Télécom ou impôts),
- procès verbal du contrôle technique

4/ Procuration

Si la personne ne se déplace pas elle-même, le tiers présente une demande sur papier libre (procuration) établie par le propriétaire, un justificatif d'identité à son nom et le dossier complet de la demande.

Comment circuler en attendant de recevoir la nouvelle carte grise ?

Le certificat d'immatriculation comporte un petit triangle en haut à droite (ancien modèle) :

faire une photocopie de la carte grise et découper le petit triangle. L'accusé de réception délivré par la Préfecture sera à agraffer avec. Envoyer la carte grise entière.

Le certificat d'immatriculation comporte un coupon détachable en bas :

Remplir le coupon. Il permet de rouler pendant un mois. Envoyer la partie haute de la carte grise à la Préfecture.



ASSISTANTES MATERNELLES

Mme AUBERT Marina - 4, rue des Fauvettes

Mme AUREAL Karine - 1, rue des Roses

Mme BARRABÉ Karine - 4, rue de la Liberté

Mme BEDOUET Annie - 3, rue des Lavandières

Mme BONDIS Annie - 13, rue de l'Aubépine

Mme DUPUY Audrey - 11, rue de la Vallée

Mme LEPÉCULIER Nadia - 28, rue des Roses

Mme LHUISSIER Michelle - La Blanche Noe

Mme MAREAU Florence - 44, rue de Bretagne

Mme MARTIN Léone - 9 rue de la Fontaine

Mme PAILLARD Christine - La Grulière

Mme PARIS Marcelle - 13, rue de la Gare

Mme PERRIER Rachel - La Rostièrre

Mme ROBLIN Sylvie - 8, Impasse des Violettes

L' E.D.I (Espace de Découvertes et d'Initiatives)



L'E.D.I est un service du CIAS ouvert à tous les habitants de la Communauté de Communes de l'Ernée qui propose divers ateliers pendant la semaine.

L'EDI est financé par le conseil général de la Mayenne afin d'accueillir également une population en situation d'isolement ou de fragilité sociale (partenariat avec l'Antenne Solidarité, le Centre Médico-Psychologique, les associations du territoire : familles rurales, secours catholique...).

Depuis sa création en Juin 2007, de nombreux ateliers ont été mis en place : brico-déco avec Sylvie Ruamps, cuisine dont des séances animées par Gérard Foiry, jardinage, ateliers parents-enfants, ballades, aménagement de la P'tite Boutique (cf article ci-dessous)...

Cette année 2009 a été riche en terme de nouveautés, de propositions d'ateliers et d'activités en supplément des habituels cités ci-dessus :

- des ateliers de formation aux Premiers Secours se sont terminés et ont permis à un petit groupe de voir ou revoir leurs connaissances.

- des séances « Prendre Soins de Soi » en partenariat avec le CODES (Comité Départemental pour l'Education à la Santé) qui vont se terminer fin 2009 pour faire place à de nouveaux projets (notamment d'initiation au théâtre).

- des ateliers Arts Plastiques ont pu être organisés jusqu'à Juin 2009 grâce à l'appui d'une bénévole partie depuis sur un autre territoire... Nous sommes donc à la recherche d'une personne capable de transmettre des savoirs et savoir-faire pour tout ce qui concerne les arts plastiques (le matériel est à disposition).

- des ateliers « Pasta » se sont déroulés avec 2 groupes durant toute l'année avec Margarita Bahier qui a gentiment transmis son savoir avec son accent ensoleillé.

- un après-midi « Carnaval » a été organisé avec l'appui d'élèves du lycée Rochefeuille pour les enfants de l'EDI et ceux des familles ayant accès à la p'tite épicerie.

- des séances photos (portraits) ont permis un temps convivial autour de la revalorisation de soi.

- des sorties et visites : à l'Abbaye de Clermont, au musée Robert Tatin, à la ferme La Papinière, à Cancale, à Juvigné pour la pêche... ont permis aux participants de faire de nouvelles découvertes... tout comme la proposition d'activités autour des spectacles organisés par la saison culturelle de l'Ernée ou la bibliothèque intercommunale.





Des nouveautés ont été mises en place et devraient se poursuivre en 2010 :

- un atelier autour de la Généalogie pour des recherches sur le site des Archives Départementales (utilisation de l'informatique) proposé et animé par Patrice.
- des ateliers pour les parents et les enfants (6-12 ans) autour du Jeu et plus particulièrement les grands jeux en bois (Malle à jeux).
- des ateliers de bricolage « brico-récup » avec Cathy ou peinture et tableau de feutrine avec Armelle...
- une projection de photos et témoignages sur un pays étranger avec Sylvie : le Grand Ouest des Etats-Unis a été visité.... Prochaine étape en Italie ou au Mexique !
- un petit journal sur l'EDI et ce qui s'y fait a été commencé. Une petite publication 1 à 2 fois par an, transmise aux mairies et autres partenaires est prévue.

Des projets d'ateliers autour du théâtre, de l'informatique et sans doute bien d'autres encore... devraient également se concrétiser courant 2010

Tous les ateliers de l'EDI sont susceptibles d'être modifiés, réorganisés en fonction des envies, des propositions des participants eux-mêmes mais également en fonction des habitants qui peuvent à leur tour proposer leurs services pour faire découvrir, partager des savoirs et savoir-faire... au cours d'ateliers déjà existants ou à créer.

*Vous souhaitez participer à des ateliers, vous renseignez sur ce qui se fait à l'EDI, proposer vous-mêmes de faire connaître votre passion..., n'hésitez pas à contacter Virginie (animatrice-coordinatrice) de l'EDI au 02-43-04-96-79 ou edi.espacequerminais*orange.fr.*

Infos utiles :

- Un planning des ateliers et activités prévues par l'E.D.I est disponible chaque mois auprès de Virginie ainsi qu'à la Communauté de Communes, dans les mairies des communes de la CCE, les services du CIAS (RAM et CLIC), au Centre de Ressources de la CCE, et auprès des partenaires tels que l'ADMR, l'Antenne Solidarité, le CMP...
- L'EDI est ouvert le lundi de 13h30 à 17h30 et du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.
- Informations et coordonnées sur le site internet de la CCE : www.cc-lernee.fr

« La P'tite Boutique »

La P'tite Boutique, service du CIAS de l'Ernée accueille depuis le 27 juin 2008 les familles du territoire de la Communauté de Communes de l'Ernée grâce à des bénévoles et participants de l'EDI (Espace de Découvertes et d'Initiatives). C'est une petite boutique qui offre un coup de pouce aux familles les plus démunies souhaitant enrichir leur garde robe à moindre coût. Une carte d'accès est délivrée aux familles bénéficiaires de minima sociaux, en difficultés ou fragilité financières et/ou sociales, orientées par l'Antenne solidarité et les partenaires sociaux et médico-sociaux de l'EDI.

Il est important et nécessaire pour toutes les familles ayant accès à cette P'tite boutique que les dons de vêtements soient réguliers et de bonne qualité. Merci donc à tous les particuliers qui peuvent nous aider et nous donner des vêtements (nourrisson à l'adulte), du linge de maison (draps, serviettes, rideaux...) et des chaussures.



Infos utiles :

- La P'tite boutique est ouverte de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h 30 d'Avril à Novembre. Durant les mois d'hiver (de Décembre à fin Mars), elle est ouverte le 2^{ème} vendredi du mois de 13 h 30 à 17 h.
- Pour tout renseignement et notamment pour recevoir une carte d'accès, contacter Virginie au 02-43-04-96-79 ou se présenter directement à l'EDI (CIAS de l'Ernée – Espace Querminais).
- Pour déposer des vêtements, merci de le faire aux heures d'ouverture ou à l'EDI.

TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

La compétence traitement des ordures ménagères relève du département de la Mayenne, et la compétence collecte et gestion des déchets ménagers relève de la Communauté de Communes du Pays de l'Ernée pour tout changement :

- dans votre foyer (naissance, départ, ...)
- dans votre commerce (changement de surface ...)
- si votre résidence secondaire passe en résidence principale, inversement...

INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS

Concernant la facturation, le calcul, les anomalies que vous auriez pu remarquer à la réception de votre facture, contacter :

Jean-Louis LAGOUTTE ou Loïc QUENTIN
26, Place de l'Hôtel de Ville 53500 - ERNÉE
Tél. : 02 43 05 24 53

Règlement de votre facture : facilitez vous la vie !!

Il est possible de vous accorder des règlements par prélèvement automatique à échéance annuelle ; des documents d'autorisation sont disponibles au service ordures ménagères de la Communauté de Communes.

LA DECHETTERIE RELAIS

Impasse des Prairies, n'hésitez pas à vous y rendre.

Horaires d'ouverture :

Bennes : Encombrants, ferrailles, déchets verts

Le 4^{ème} week-end de chaque mois
(tenir compte du dimanche)

Le vendredi 15 H 00 - 16 H 30

Le samedi de 15 H 00 - 17 heures

Le lundi de 16 H 00 - 17 H 30

Bennes : Déchets verts (seulement)

Chaque lundi du mois 16 H 30 - 17 H 30.

Chaque samedi du mois 11 H 00 - 12 heures,
pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre.

Pour tous renseignements, s'adresser :

A la mairie de Saint-Denis-de-Gastines
Tél : 02 43 00 52 14

Ou à la Communauté de Communes de l'Ernée
Tél : 02 43 05 24 53

JOURS ET POINTS DE COLLECTE

Le jour de collecte :

JEUDI MATIN

2^{ème} collecte : métiers de bouche et maison de retraite...

LUNDI APRES MIDI

**POINTS DE COLLECTE SELECTIVE,
OÙ SONT-ILS SITUÉS ?**

- 1- route de Gorron (près du Château d'eau)
- 2- impasse du Gué (direction Vautorte)
- 3- Parking salle Georges CHRETIEN
- 4- Déchetterie avenue des Prairies

**POINTS DE COLLECTE EN CAMPAGNE,
OÙ SONT-ILS SITUÉS ?**

- V.C. de Vilgérard,
- R.D Montaudin près du lieu-dit « Les Loges »,
- V.C Milardières au lieu-dit « La Louverie »,
- V.C de la Rue, au lieu-dit « La Paillardière »,
- V.C de l'Ecorcerie carrefour avec la route départementale de Brecé,
- R.D Brecé près du lieu-dit « La Boisardière »,
- V.C de la Gare
- V.C La Rostièrre

Nous vous rappelons que ces points de collecte sont réservés aux habitants de la CAMPAGNE. Les habitants du bourg bénéficient d'un ramassage « porte à porte » chaque jeudi.

Nous comprenons qu'il est plus agréable de déposer ses ordures loin de chez soi. Mais avez-vous pensé aux personnes qui habitent près de ces points de collecte ? Aussi, ne déposons nos ordures qu'à partir du mardi et faisons preuve d'un peu de civisme!



*De telles situations vont être verbalisables,
attention !!!!*

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1.1 – Objet du règlement.

L'objet du présent règlement est de définir les conditions et modalités auxquelles est soumis la collecte des déchets ménagers et assimilés sur la Communauté de Communes de l'Ernée, fixer les modalités de calcul de la redevance déchets ménagers et assimilés ainsi que de la redevance « Spécifique » pour les dépôts des professionnels en déchèteries.

Les services de collecte définis dans le présent règlement sont assurés par la Communauté de Communes de l'ERNÉE compétente en matière d'enlèvement des ordures ménagères conformément à l'article 5214-16 du code général des collectivités territoriales, soit directement par ses services soit par une entreprise désignée par elle.

Article 1.2 – Le Service d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés.

Le service de collecte et de traitement est assuré par la communauté de communes de l'Ernée. Le service comprend : La collecte des ordures ménagères résiduelles et assimilées (article 2.1.1.), bacs individuels en bourg et bacs collectifs ou sacs en campagne. La collecte et le traitement des déchets ménagers recyclables (articles 2.1.2. à 2.1.4.) Le fonctionnement des déchèteries de la communauté de communes de l'Ernée, inclus la collecte et le traitement des déchets détaillés à l'article 2.1.5. du présent règlement. Le traitement des ordures ménagères résiduelles et assimilées collectées.

Le mode de fonctionnement, d'utilisation et d'accès au service est déterminé par la Communauté de Communes de l'Ernée, compétente en la matière.

Toute question relative à l'exécution du service relève de la Communauté de communes de l'Ernée et doit lui être adressée.

Article 1.3 – Domaines d'application.

Les dispositions du présent règlement s'appliquent à toute personne, physique ou morale, occupant une propriété dans le périmètre de la communauté de communes de l'ERNÉE en qualité de propriétaire, locataire, usufruitier ou mandataire.

CHAPITRE II : DEFINITIONS DES DIFFERENTES CATEGORIES DE DECHETS

Article 2.1 – Catégories de déchets concernés.

2.1.1 Les ordures ménagères résiduelles et assimilées :

• Les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et bureaux, chiffons, balayures et résidus divers déposés dans les bacs prévus à cet effet placés devant les habitations ou à l'entrée des voies inaccessibles aux camions.

• Les déchets de même nature provenant des établissements artisanaux et commerciaux, déposés dans des conteneurs dans les mêmes conditions que les déchets des habitations et bureaux.

• Les produits du nettoyage des voies publiques, parcs, cimetières et leurs dépendances, rassemblés en vue de leur évacuation.

• Les produits du nettoyage et détritiques des foires, marchés, lieux de fêtes publiques, rassemblés en vue de leur évacuation.

• Les déchets de même nature provenant des écoles, casernes, hôpitaux, hospices et de tous les bâtiments publics, déposés dans des conteneurs dans les mêmes conditions que les déchets des habitations et bureaux. Cette énumération n'est pas limitative et des matières non dénommées pourront, sur décision de l'autorité compétente, être assimilées aux catégories spécifiées ci-dessus. Ne rentrent pas dans le cadre de cette catégorie d'ordures ménagères résiduelles et assimilées :

• les déblais, gravats, décombres et débris provenant des travaux publics et particuliers, les cendres et mâchefers d'usines.

• tous les résidus provenant d'établissements industriels ou similaires ainsi que des cours et jardins privés dans la mesure où ils dépassent 100 L par semaine, les déchets anatomiques ou

infectieux provenant des hôpitaux ou cliniques, ainsi que les déchets issus d'abattoirs (élimination nécessitant un contrat avec sociétés agréées).

• les déchets collectés au niveau des collectes séparatives (bouteilles et flacons plastiques recyclables, bouteilles de verre, journaux, magazines, déchets verts, métaux, cartons cartonnettes, déchets toxiques, Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques ou DEEE...) se référer aux paragraphes suivants pour leur élimination

• les objets qui, par leurs dimensions, leur poids, leur nature, ne pourraient être chargés dans les camions.

• Les déchets contaminés provenant des hôpitaux ou cliniques, les déchets et issues d'abattoirs ainsi que les déchets spéciaux qui en raison de leur inflammabilité, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif ou de leur caractère explosif ne peuvent être éliminés par les mêmes voies que les déchets ménagers sans créer de risques pour les personnes et l'environnement.

• Les carcasses et épaves d'automobiles, motos, bicyclettes.

• Les déchets d'espaces verts et de jardins, tontes de pelouse, feuilles, branches,...

v Les cadavres d'animaux, les cendres chaudes.

Cette énumération n'est pas limitative. Et pourra être modifiée sur décision de l'autorité compétente.

Pour toute information concernant l'élimination des déchets interdits, merci de contacter le service « Déchets » de la Communauté au 02 43 05 24 53 ou à l'adresse mail : lquentin-cclernee@wanadoo.fr

2.1.2 Le verre :

Sont compris dans la dénomination « verre » :

• Les bouteilles, bocaux et pots (bocal de confiture, pots de yaourt en verre...) ménagers exemptés de produits toxiques.

Ne rentrent pas dans le cadre de cette catégorie :

• Les bouchons et capsules des récipients cités cidessus (en métal, ils sont à déposer dans le conteneur détaillé au 2.1.4.).

• Les ampoules électriques.

• Les vitres.

• Les seringues.

• La vaisselle ou la faïence...

Pour toute information concernant l'élimination des déchets interdits, merci de contacter le service « Déchets » de la Communauté au 02 43 05 24 53 ou à l'adresse mail : lquentin-cclernee@wanadoo.fr

2.1.3 Les papiers/journaux/magazines :

Sont compris dans la dénomination de « papiers/ journaux/ magazines » :

• Les journaux, magazines, revues,

• Les prospectus publicitaires, les gratuits,

• Les catalogues.

• Les cartonnettes (petites boîtes cartonnées)

• Les enveloppes (avec ou sans fenêtre).

Ne rentrent pas dans le cadre de cette catégorie :

• Les plastiques (films d'emballage des documents publicitaires ou blisters,...)

• Les papiers alimentaires et d'hygiène

• Les papiers autocopiants, papiers carbone et papier calque,

• Les papiers souillés, mouillés, brûlés ou anciens

• ...

Pour toute information concernant l'élimination des déchets interdits, merci de contacter le service « Déchets » de la Communauté au 02 43 05 24 53 ou à l'adresse mail : lquentin-cclernee@wanadoo.fr

2.1.4 Les emballages « plastiques, boîtes de conserves, briques alimentaires » :

Sont compris dans cette catégorie :

• Les briques alimentaires (briques de lait, de jus de fruit, de soupe,...)

• Les bouteilles et flacons en plastiques (bouteilles transparentes ou opaques d'eau, de jus de fruit, de vin, de soupe, de shampoing, de gel douche de produit d'entretien, d'huile, de vinaigrette,... avec leur bouchon)

- Les emballages métalliques : les boîtes de conserve vides, les canettes de boisson, les barquettes en aluminium, les bouteilles métalliques et les aérosols vidés de leur contenu ! **les bouteilles et flacons doivent être écrasés avant le dépôt dans le conteneur.** Cette liste pourra être modifiée sur décision de l'autorité compétente. Ne rentrent pas dans le cadre de cette catégorie :

- Tout emballage en plastique autre que les bouteilles et flacons à savoir les sacs et films en plastique, les pots en plastique (de fleurs, de yaourt, de crème fraîche...) les boîtes en plastique (de charcuterie, de viennoiserie, de fruit...), les barquettes de beurre, les suremballages en plastique... (déchets à déposer dans la poubelle courante)
- Tout emballage en polystyrène
- Les emballages en cartons, en verre et les papier/journaux/magazines (se référer aux paragraphes 2.1.2 et 2.1.3).

Pour toute information concernant l'élimination des déchets interdits, merci de contacter le service « Déchets » de la Communauté au 02 43 05 24 53 ou à l'adresse mail : lquentin-clemee@wanadoo.fr

2.1.5 Les déchets lourds, encombrants ou toxiques :

Les habitants de la Communauté de Communes de l'Ernée ont accès aux déchèteries de la communauté pour y déposer les déchets qui ne peuvent être collectés à domicile compte tenu de leur encombrement, de leur poids ou de leur toxicité. Ces déchèteries, dans le cadre de leur propre règlement, disposent d'installations acceptant :

- Les déchets verts (pelouses, tailles de haie...)
- Les gravats (terre, pierres, ardoises, briques, faïence, porcelaine...)
- Les objets encombrants ou tout venants (sommiers, matelas, placoplâtre...)
- La ferraille (barbelés, vélo cassé, tôles...)
- Les cartons (pliés et- exempts de plastique et polystyrène)
- Les DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques, Écrans, Réfrigérateurs, Congélateurs, Four Micro ondes...)
- Les déchets ménagers spéciaux

Sont compris dans la dénomination de déchets ménagers spéciaux pour l'application du présent règlement les déchets toxiques pour l'homme ou pour l'environnement provenant des ménages, à savoir :

- Les huiles minérales et végétales,
- Les piles boutons, les piles bâtons, les batteries,
- Les solvants, peintures, colles et vernis,
- Les produits acides et basiques,
- Les aérosols pleins,
- Les ampoules ou néons,
- Les produits phytosanitaires,
- Les filtres à huile et à gazole,
- Les emballages souillés de produits dangereux,
- Les produits non identifiés toxiques ou en mélange,
- Les radiographies

Cette liste n'est pas exhaustive et pourra être modifiée sur décision de l'autorité compétente.

Ne rentrent pas dans le cadre de cette catégorie de déchets ménagers spéciaux :

- Les cadavres d'animaux,
- Les déchets hospitaliers,
- Les déchets infectieux anatomiques,
- Les déchets radioactifs,
- Les médicaments,
- Les pneumatiques,
- Les produits contenant de l'amiante.
- Les déchets d'activité de soins à risques infectieux

Pour l'élimination des déchets cités ci-dessus, le service « Déchets » de la Communauté de Communes de l'ERNÉE est à votre disposition au 02 43 05 24 53 ou par mail : lquentin@wanadoo.fr

CHAPITRE III : ORGANISATION DE LA COLLECTE

Article 3.1 – Modalités de mise en oeuvre.

Le service « Déchets Ménagers et Assimilés » de la Communauté de communes de l'ERNÉE assure le ramassage des déchets ménagers et assimilés selon le dispositif suivant :

3.1.1 Les ordures ménagères résiduelles et assimilées :

Ces déchets font l'objet d'une collecte en porte à porte dans les bourgs et au niveau de points de regroupements en campagne. La collecte se fait en bacs individuels pour les usagers des zones agglomérées et en conteneurs collectifs ou en sacs au niveau de point de regroupement pour les usagers des zones rurales.

La collecte des ordures ménagères et assimilées est assurée au moins une fois par semaine, les jours varient selon les secteurs (voir annexe 1). Ces jours de collecte pourront être modifiés sur décision de l'autorité compétente, une communication adaptée sera alors mise en place. **Les ordures ménagères et assimilées devront impérativement être déposées la veille du jour de collecte.**

En cas de jours fériés tombant un jour de collecte, la collecte est assurée la veille, le lendemain ou surlendemain du jour habituel, une communication écrite est réalisée à chaque changement de jour de collecte.

Le dispositif de collecte appliqué peut être différent suivant le lieu du foyer ou de l'entreprise. On distingue ainsi :

- Les ordures ménagères résiduelles produites par les particuliers en « zones agglomérées » : On appelle les particuliers des zones agglomérées, ceux possédant une habitation à l'intérieur des panneaux d'agglomération et ceux appartenant à des lotissements en dehors de ces panneaux. La collecte de ces déchets est réalisée une fois toutes les semaines. Le territoire de la Communauté de communes de l'Ernée est divisé en secteurs pour lesquels le service « Déchets Ménagers et Assimilés » détermine le jour de passage. Les conteneurs de collecte sont vidés intégralement, avec précaution et remis à leur emplacement précédent. **Toutefois le service est autorisé à ne pas vider un bac ou collecté un sac en cas de non respect de l'article 2-1.**

- Les ordures ménagères résiduelles produites par les particuliers en campagne, Les particuliers et les professionnels ayant leur habitation ou leur entreprise à l'extérieur du bourg doivent se déplacer pour déposer leurs ordures ménagères résiduelles au niveau des points de regroupement qui leur est le plus proche. Ces points de regroupement sont disposés en accord avec la commune et pourront être modifiés sur décision de l'autorité compétente sans donné droit à une exonération partielle ou totale de la redevance générale appliquer à chaque usager. L'emplacement de ces points est disponible en mairie ou au service déchets ménagers de la communauté de communes. Aucun dépôt de déchets autres que ceux indiqués dans l'article 2.1.1. n'est autorisé.

- Les déchets produits par les professionnels, de même nature que définis dans l'article 2-1. Les ordures ménagères résiduelles et assimilés provenant d'une activité professionnelle peuvent être collectés par les mêmes moyens que les déchets des particuliers, avec un cas particulier : les professionnels exerçant un métier de bouche (restaurants, cantines, boucherie, poissonnerie, maison de retraite..., tout commerce de denrées alimentaires périssables) peuvent bénéficier d'une collecte hebdomadaire ou bihebdomadaire **sous réserve de l'acceptation de l'autorité compétente**, la redevance étant calculée en conséquence. **Toutefois le service est autorisé à ne pas vider un bac ou collecté un sac en cas de non respect de l'article 2-1.**

3.1.2 Le verre, les emballages « plastiques, boîtes de conserves, briques alimentaires » et les papiers/journaux/magazines :

Le verre, le papier et les emballages font l'objet d'une collecte dans des conteneurs d'apport volontaire répartis sur la communauté de communes de l'Ernée. Les dépôts doivent être effectués de façon à ne pas provoquer de nuisances pour le voisinage. **Il n'est donc pas autorisé de déposer du verre, du papier, des emballages, ou tout autre déchet au pied de ces conteneurs.** La fréquence et les jours de collecte des ces conteneurs sont laissés à la libre appréciation du service qui doit veiller à ce que les conteneurs ne soient pas saturés.

3.1.3. Les déchets lourds, encombrants ou toxiques :

- Déchets produits par les particuliers Les déchets lourds, encombrants ou toxiques sont obligatoirement apportés par les usagers aux déchèteries de la communauté de communes de

l'Ernée selon les conditions décrites dans le règlement intérieur des déchèteries de la communauté. L'accès aux déchèteries est facturé par l'intermédiaire de la redevance générale.

- Déchets produits par les professionnels

Les déchets lourds, encombrants ou toxiques peuvent être apportés par les professionnels en déchèterie. L'accès aux déchèteries par les professionnels est régie par :

- la redevance générale qui donne droit à 1,5 m³ de déchets apportés en déchèteries dans l'année,
- la redevance spécifique « artisans » dont le coût est calculé pour les m³ supplémentaires, par délibération en Conseil Communautaire.

Article 3.2 – Récipients pour les ordures ménagères résiduelles et assimilés.

- Conteneurs situés dans les zones agglomérées

Les déchets résiduels et assimilés doivent être déposés dans des conteneurs mis à disposition de chaque foyer et professionnel par le service de collecte en fonction des règles d'évaluation correspondant au volume produit par chaque foyer.

Ces conteneurs sont, selon les cas, d'un volume de 120 litres, 240 litres ou 770 litres ou équivalents.

Les conteneurs sont attribués de la façon suivante :

- 1 à 3 personnes = 120 litres
- 4 personnes et plus = 240 litres
- Professionnels = 120 litres, 240 litres ou 770 litres en fonction de la quantité de déchets collectés.

Concernant les usagers disposant d'une résidence secondaire à l'intérieur des agglomérations de la communauté de communes de l'Ernée, il leur est attribué un conteneur correspondant à leur production lors de leur présence sur leur lieu de vacances.

Plusieurs usagers peuvent utiliser le ou les mêmes conteneurs s'ils habitent un logement collectif qui ne permet pas le stockage d'un conteneur par appartement. Dans ce cas un arrangement entre les différents locataires et/ou propriétaire doit être effectué pour que les ordures ménagères soient déposées en bac sur le lieu de collecte les jours et heures convenus.

Les conteneurs mis à disposition des habitants et des établissements sont réputés suffire à chacun des usagers. Cependant en cas de demande justifiée de l'utilisateur, un conteneur de capacité supérieure à la grille fixée ci-avant pourra être attribué.

Les conteneurs sont la propriété de la Communauté de Communes de l'Ernée. Ils sont affectés à une adresse et personnalisé par un système d'identification par numéro. L'utilisateur doit en assurer la garde ; ils ne doivent faire l'objet d'aucun échange entre usagers et doivent être restitués ou laissé sur place en cas de déménagement.

Les conteneurs doivent être présentés à la collecte sans excès afin de faciliter leur vidage sur le domaine public, de façon à ce qu'ils soient repérés facilement par le service de collecte, ou à l'entrée des voies inaccessibles aux camions.

Les conteneurs doivent être sortis au plus tôt la veille du jour de collecte, et retirés au plus vite après vidage. Cette opération ne doit occasionner ni gêne ni insalubrité pour les usagers de la voie publique. **L'entretien courant des conteneurs (lavage, désinfection et maintien en bon état de propreté) incombe à l'utilisateur.** L'entretien mécanique (remplacement de roues, d'axes et de couvercles) est assuré par les services municipaux de chaque commune, dans le cadre de conditions normales d'utilisation, sachant que la fourniture des pièces se fera par l'intermédiaire du service « Déchets » de la Communauté de Communes de l'Ernée. En cas de besoin, il appartient à l'utilisateur de prendre contact avec le service.

L'utilisateur est responsable civilement des conteneurs qui lui sont remis. En cas de vol, le conteneur est remplacé gratuitement par un autre conteneur de volume équivalent sur présentation du procès verbal de déclaration de vol délivré par la Gendarmerie Nationale.

- Points de collecte en campagne

La collecte des déchets résiduels et assimilés s'effectue en points de regroupement. Ces points sont constitués d'un ou plusieurs conteneurs 770 litres ou 1000 litres.

Certaines communes de la communauté de communes ont souhaité ne pas avoir de conteneurs, un emplacement a donc été aménagé par leurs soins en remplacement des conteneurs pour le dépôt de sacs dont les caractéristiques sont présentées ci après.

Les usagers des campagnes doivent déposer leurs déchets au niveau de ces points **seulement la veille du jour de collecte** pour éviter une saturation excessive des points, et une dégradation des sacs déposés par les animaux errants. Pour la mise en place de nouveaux points en campagne, une demande auprès de la mairie de la commune et de nos services doit être réalisée, chaque demande sera étudiée avec le service « Déchets Ménagers et Assimilés » de la Communauté de communes de l'Ernée et la mairie et acceptée ou non.

- Caractéristiques des sacs de collecte des déchets

Les sacs utilisés pour le dépôt de déchets au niveau des points de collecte disposant ou non de conteneurs doivent être fermés hermétiquement et doivent correspondre à un niveau de résistance suffisant pour éviter leur dégradation par des animaux nuisibles (Normes NF 170 et NF H 34-004).

Article 3.3 – Dispositions particulières relatives aux voies publiques et à leur accès par le véhicule de collecte.

Les arbres et haies, appartenant au riverain, doivent être correctement élagués par celui-ci de manière à permettre le passage du véhicule de collecte, soit une hauteur supérieure ou égale à quatre mètres. En cas contraire et après mise en demeure restée sans effet, la Communauté de Communes de l'Ernée effectuera les travaux aux frais du contrevenant.

Les enseignes, les avancées de toit, les terrasses de café et les étalages ne devront pas gêner la pose des bacs roulants au point de collecte et le passage du véhicule de collecte.

En cas de travaux, rendant l'accès aux voies ou immeubles impossible ou dangereux pour le véhicule et/ou le personnel de collecte, le maître d'ouvrage effectuant les travaux sera tenu de laisser un ou plusieurs accès permettant au personnel de collecte d'approcher les récipients autorisés au point de stationnement du véhicule de collecte.

Dans le cas contraire, le maître d'ouvrage effectuant les travaux sera tenu d'apporter à un point de collecte desservi les récipients autorisés non accessibles, puis de ramener les bacs roulants à leur point initial.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS FINANCIERES

Le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés est financé par une redevance d'enlèvement des ordures ménagères et une redevance spécifique « artisans » pour la collecte et le traitement des déchets des professionnels en déchèteries.

CHAPITRE V : INTERDICTIONS

Article 5.1 – Interdictions de dépôts de déchets non conformes.

Tout dépôt de déchets non autorisés ne sera pas collecté dans le cadre de la collecte des déchets résiduels et assimilés.

Tout dépôt de déchets autour des conteneurs spécifiques pour le tri pourra entraîner une sanction.

Article 5.2 – Interdictions de dépôts de déchets en dehors des jours de collecte.

Il est interdit de déposer les bacs et/ou sacs de déchets (zones agglomérées et campagne) en dehors des jours déterminés par le présent règlement.

Ceux-ci devront être déposés la veille du jour de collecte (annexe 1) et pour les zones agglomérées, les bacs devront être retirés des voies de circulation (automobiles et piétonnières) au plus tôt après la collecte.

Article 5.3 – Interdiction de mélanger certains déchets.

Il est interdit de mélanger les déchets ménagers résiduelles et assimilées tels que définis à l'article 2-1 avec d'autre type de déchets sous peine de non collecte de la totalité ou d'amendes.

Article 5.4 – Chiffonnage.

Toute action de récupération est strictement interdite, aussi bien dans les conteneurs ou sacs déposés sur le domaine public dans le cadre de la collecte des ordures ménagères résiduelles et assimilées que sur tous les sites concernant les différentes collectes sélectives (tri et déchèteries).

CHAPITRE VI: REGLEMENT DES LITIGES

Les infractions au présent règlement sont constatées, soit par les agents du service de collecte des déchets ménagers et assimilés, soit par le représentant légal ou mandataire de la collectivité. Elles peuvent donner lieu à une amende, à la suspension du service et éventuellement à des poursuites devant les tribunaux compétents.

En cas de dépôts sur le terrain d'autrui, la peine prévue, conformément à l'article R 632-1 du Code pénal est de 150,00 euros par infraction. L'embaras de la voie publique par dépôt de « matériaux ou objets quelconques » est passible d'une peine de 750,00 euros

par infraction par application de l'Article R 644-2 du Code pénal. En cas de détérioration manifeste des conteneurs à disposition, les frais de remise en état seront à la charge de l'utilisateur à hauteur du montant d'achat de conteneur neuf en date de la détérioration.

CHAPITRE VII : DISPOSITIONS D'APPLICATION

Article 7.1 – Modifications du règlement.

Des modifications au présent règlement peuvent être décidées par la Communauté de Communes de l'Ernée et selon la même procédure que celle suivie pour le règlement initial.

Article 7.2 – Clauses d'exécution.

Le Président de la Communauté de Communes de l'Ernée, les agents du service de collecte des déchets ménagers et assimilés, habilités à cet effet et le receveur en tant que de besoin, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent règlement.

TRANSPORT A LA DEMANDE : LE PETIT PEGASE www.petitpegase.lamayenne.fr

Voyagez malin avec le Petit Pégase !

Facilitez vos déplacements pour vos activités et vos loisirs, tel est l'objectif de Petit Pégase, le service mayennais de transport à la demande.

Le nouveau système de transport à la demande, Petit Pégase, offre la possibilité à tous les Mayennais, plus particulièrement à ceux qui n'ont pas de moyen individuel de transport, de se déplacer. Son principe est simple : des véhicules assurent la prise en charge depuis votre domicile ou du point d'arrêt « réseau Pégase » le plus proche vers la destination choisie.

Avec ce nouveau mode de transport, le conseil général de la Mayenne confirme son rôle moteur dans une organisation innovante des transports dans le département.

Service de proximité adapté aux besoins de chacun, Petit Pégase est le transport malin par excellence !

Comment réserver ?

Il vous suffit de vous inscrire au service en remplissant le formulaire d'inscription et en le renvoyant à l'adresse indiquée au verso, d'appeler la centrale de mobilité au 0 800 666 321 (appel gratuit), de réserver votre billet dans les 15 jours qui précèdent votre déplacement et jusqu'à 16 heures la veille de votre départ. De réserver votre déplacement en ligne (48 heures avant la date de départ)

Par ailleurs, des plaquettes concernant chaque secteur desservi par Petit Pégase ont été éditées. Les utilisateurs pourront y trouver des renseignements sur les jours et horaires de fonctionnement, les communes desservies, les tarifs et le formulaire d'inscription.

Les plaquettes sont disponibles au Point Info 53 et dans tous les lieux publics du département : mairies, communautés de communes, antennes solidarité, foyers de jeunes travailleurs...

Horaires : Du lundi au vendredi de 9 H 00 à 16 H 00, Le samedi de 8 H 30 à 11 H 00.

Tarifs : (1 trajet simple) Dans le secteur : 3 € par personne Hors département : 5 € par personne
Demi-tarif pour les moins de 26 ans.

DON D'ORGANES

Notre municipalité s'associe à la Grande Cause Nationale 2009, décrétée par l'Assemblée Nationale, et qui vise à sensibiliser un plus grand nombre de personnes aux dons de sang, plaquettes, plasma, moëlle osseuse, et don d'organes...Mais encore faut-il pouvoir s'informer, recevoir de la documentation, connaître les formalités à accomplir, poser des questions, ...afin de pouvoir en parler en famille et prendre les bonnes décisions...

FRANCE ADOT 53 (Association pour le Don d'Organes et de Tissus humains) se tient à votre disposition pour vous répondre, et faciliter votre réflexion en faveur du don de moëlle osseuse ou du don d'organes.

En 2008, 13687 personnes étaient en attente de greffe d'organe, 1/3 seulement ont pu en bénéficier, et 222 sont

décédées faute de greffon...2400 patients ont eu besoin d'une greffe de moëlle osseuse en FRANCE ...

En MAYENNE, le nombre de cartes de donneurs a été multiplié par 5 ces 4 dernières années, les engagements de moëlle osseuse par 3, ... c'est un encouragement. Merci.

« Le don de vie, quoi de plus beau ! Préservez ce joyau de solidarité humaine qu'est le don bénévole et anonyme »
Professeur Jean DAUSSET, Prix Nobel de Médecine.

FRANCE ADOT 53. BP 90634. 53006 LAVAL Cedex

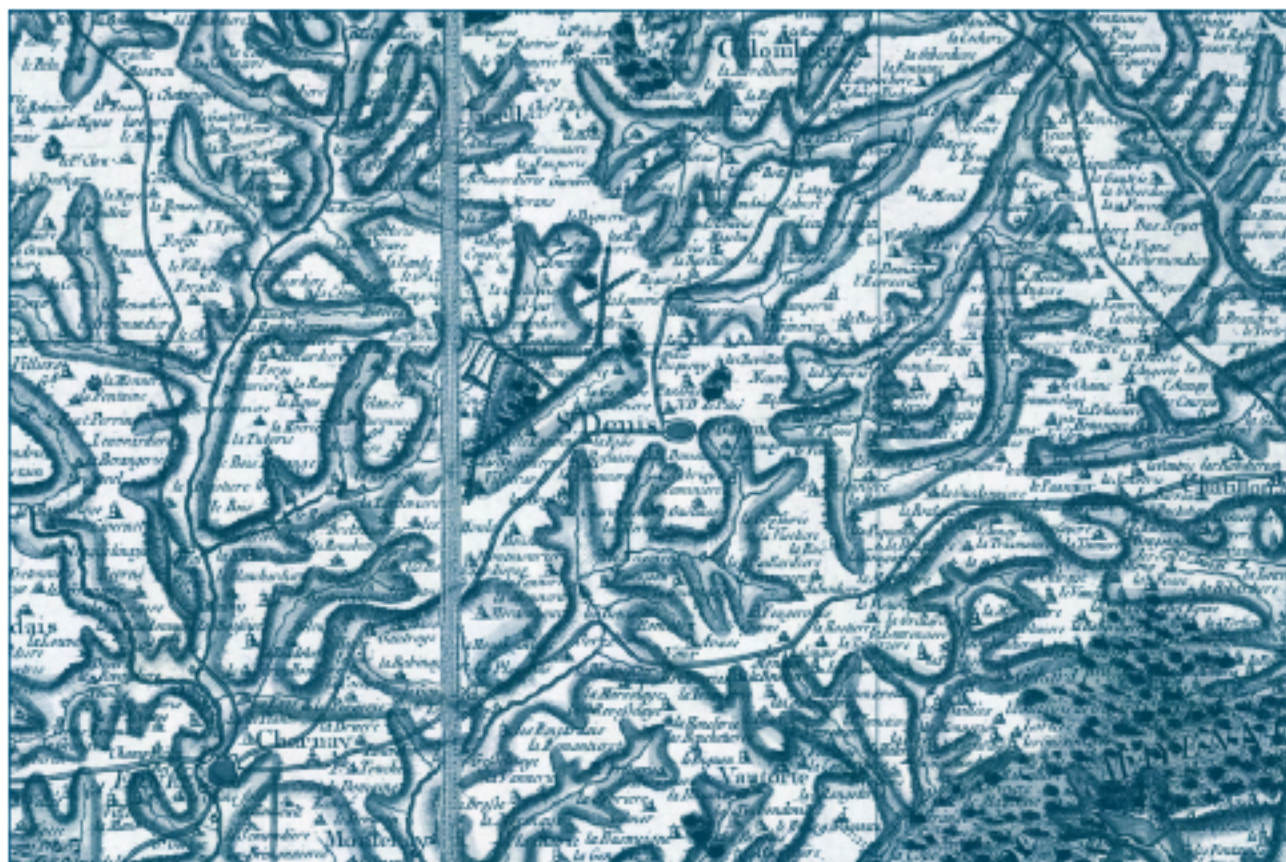
Tél/rép: 02 43 90 68 10.

e-mail : franceadot53@orange.fr - site: www.france-adot.org

Saint-Denis-De-Gastines au temps des moulins...

Le moulin a évolué considérablement durant le Moyen Âge. En effet, dès cette période et très nettement à partir du XII^e siècle, on assiste en Europe à une multiplication des moulins à eau. Ces derniers sont utilisés à des fonctions de plus en plus diversifiées et la variété des aménagements hydrauliques qui leur est associée ne cesse de croître.

Les meules actionnées par la force de l'eau moulent principalement le blé. L'usage de plus en plus courant de l'arbre à cames qui transforme le mouvement rotatif en alternatif aboutit à la diffusion des moulins qui pilent et martèlent, ils sont équipés de roues horizontales, plus couramment verticales (recevant l'eau au-dessous ou au-dessus). Tous sont installés sur la berge d'un bief ou d'un cours d'eau.



Plan Cassini (date du relevé 1755 - 1761)

Sur notre commune durant le 18^{ème} siècle (le siècle des lumières), on dénombre plus de vingt-cinq moulins aux activités diverses. On trouvait des moulins à foulons dans lesquels on teillait le chanvre et le lin pour en faire du fil textile, des moulins actionnant les métiers à tisser des draperies, des moulins à tan où l'on broyait l'écorce de chêne (le tan) avant de l'utiliser en tannerie pour le tannage des cuirs, des moulins à papier, des moulins qui faisaient fonctionner les machines des scieries et des forges.

Au 19^{ème} siècle, on retrouve principalement 6 moulins en activité pour la meunerie, la Messendière, La Sensitive, le Bois Berranger, Gastines, le Rocher, et Fumeçon (Fumesson écrit à l'époque) ces derniers produisaient une quantité importante de farine, le pain étant la base de l'alimentation de l'époque, avec

une consommation journalière de 900 g par habitant. Le mécanisme des moulins était entraîné par une roue à aubes en bois, elle-même entraînée par l'eau d'une rivière. Un réceptacle en bois en forme de grande gouttière canalisait l'eau au-dessus des aubes et l'ouverture de la vanne de l'écluse permettait de régler la vitesse de rotation. Les meules en pierre, l'ensemble comportait une meule fixe et une mobile, étaient battues tous les quinze jours à l'aide de marteaux à pierre en acier et le cœur de la meule bouchardé. En général, on attendait quatre jours après l'affûtage avant de moudre le blé noir assez courant à l'époque. Dans l'intervalle, il était préférable de moudre du blé. Le réglage de la finesse de la mouture se faisait à l'aide d'une vis déterminant la hauteur de la meule mobile.

Dans les années 30, une turbine beaucoup plus gourmande en eau a pris la relève. En fait, la roue et la turbine pouvaient fonctionner en alternance quand cela était nécessaire. La turbine mettait en mouvement deux broyeurs à marteaux en remplacement des meules. Ensuite est venu un moteur électrique ou diesel. On pouvait ainsi moulin 300 à 400 kg de céréales par heure alors que la meule n'avait un débit de 150 à 200 kg / heure. Une tonne de blé donnait 700 kg de farine plus 250 kg de son et des résidus : de la poussière, des bouts de paille et du petit grain. Suite à l'accroissement de la mouture de farine, l'Etat créé en 1933, des contingents (quotas) qui limitent la production et les ventes de chaque meunier. La mouture était payée au quintal : en 1950 : 2,50 f pour le blé, 1 f pour l'orge. Le blutage (bluter : passer la farine au travers un tamis ou blutoir ; blutage : produit qui en résulte) se faisait à 70 % en temps normal, soit 70 kg de farine pour 100 kg de blé, sauf pendant la guerre ou le blutage obligatoire était de 90%. Les sons produits tels que la farine basse ou recoupe contenant du petit son devaient être inclus dans la farine. Ceci donnait à peu près le pain complet d'aujourd'hui.

Les cultivateurs apportaient leurs sacs au moyen de tombereaux tirés par un cheval, ils pouvaient soit repartir avec de la farine déjà moulue en échange du poids de céréales amenées, soit repasser trois à cinq jours plus tard récupérer leurs produits moulus. Le meunier emportait parfois lui-même la farine chez le boulanger. Celui-ci se faisait payer 70 F le quintal pour la panification. Il existait aussi une possibilité de ne pas utiliser d'argent mais de procéder à un troc.



Le moulin de Fumeçon sera le dernier en activité, jusqu'au début des années 70 et la vente de son contingent 7138 quintaux en 1972. Sa disparition fut la fin de la meunerie sur notre commune, remplacée sous une certaine forme par la minoterie.

Thierry Chrétien

*sources : Archives départementales de la Mayenne
Wikipédia (encyclopédie libre)
Archives personnelles (Georges Chrétien)*



ADMR Une association locale en pleine expansion

Pour l'association locale ADMR de Saint Denis de Gastines, présidée par Marie-Françoise MAREAU, 2009 a été une année de développement.

Tout d'abord, grâce à la mise à disposition par la commune, d'un local rue de Cheverus (ancien presbytère), l'association a pu mettre en place un secrétariat. A cet effet, Jean-François CLAUDOT a été recruté et une permanence est désormais ouverte tous les jeudis matin pour le public de 10h30 à 12H et le mercredi après-midi pour des heures réservées à la gestion et au fonctionnement administratif (Tél. 02.43.04.75.34).

L'ADMR d'yonisienne propose également un service « petits travaux » (petit bricolage, jardinage...) à tout public confondu qui a besoin d'une aide pour l'entretien extérieur (ex : taille de haies, tonte de pelouse...). Ces travaux ne doivent pas excéder plus de 3 heures consécutives. Les « petits travaux » consistent également à l'entretien de l'habitat : nettoyage, lessivage de terrasses, vérandas... Le tarif horaire est de 21 euros quelque soit la nature de cette intervention. M. Christian ROMAGNE a été recruté à ce poste. Pour tous renseignements, contacter Sylvie BULLENGER (Tél. : 02.43.00.59.35)

La garde d'enfants à domicile se développe, elle offre notamment un soutien aux parents qui ont des horaires de travail « atypiques » :

Exemple : des parents commençant le travail très tôt le matin ou des parents qui ne disposent pas de moyen de garde le week-end... De plus, dans le cadre de la PAJE ou de l'AGED (prestation d'accueil du jeune enfant), un complément de libre choix de mode de garde peut être accordé, pour un minimum de 16 heures par mois, l'ADMR étant agréée par la CAF.

Cette année 2009 a développé des animations collectives. Trois ont été proposées, elles ont pour but de créer un lien social, rompre la solitude. Ces animations sont régies par Brigitte DAHIER, bénévole de l'association et avec la participation active d'aides à domicile. Cette année, un après-midi « jeux de société » a été organisé en janvier, clôturé par la galette des rois.



En juin, c'est un pique-nique au gîte du Perray qui a été proposé, avec possibilité de pêche et de pétanque à l'issue du repas. Enfin, en octobre, chanteurs et danseurs se sont retrouvés dans la salle de la Mairie pour un moment chargé en souvenirs et en émotion : « *il faudrait recommencer plus souvent !* ».

Le portage des repas à domicile offre aussi une aide et un confort pour la maintien à domicile, les repas sont préparés par la Maison de Retraite et distribués par des bénévoles. Le prix du repas porté est de 7 euros pour cette année. Responsable : Mme Marie-Thérèse HAMEAU (tél. : 02.43.00.55.31).

Certes, notre association a des projets imminents notamment afin de répondre encore mieux aux besoins, aux attentes de tous, une augmentation des heures de secrétariat serait souhaitable. C'est une réflexion en cours.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser soit au secrétariat pendant ses heures d'ouverture, soit près de bénévoles.

Présidente : Marie-Françoise MAREAU ☎ 02.43.00.54.30

Vice-Présidente : Patricia QUINTON ☎ 02.43.05.20.78

Trésorière : Rachel PERRIER ☎ 02.43.00.54.35

Secrétaire : Sylvie BULLENGER ☎ 02.43.00.59.35

Membres : Marie-Thérèse HAMEAU, Jeanne GUERRIER, Mariannick LAMBERT, Brigitte DAHIER, Gilberte QUINTON.



SAINT DENIS DE GASTINES JUDO

Nouvelle association sportive à St-Denis-de Gastines.
Le judo - self défense - Taïso sont des activités
ouvertes aux hommes et aux femmes.

Président : LEPAGE Michel

Trésorier : VAUGON Yannick

Secrétaire : BAHIER Florence

Membres : ROYER Patrick - QUINTON Véronique

Educateur Sportif : BAHIER Stéphane

Arbitre Départemental : LEPAGE Michel

BAHIER Stéphane - LEROUX Benoît

Arbitre Stagiaire : POTTIER Agathe

Commissaire Sportif Départemental :

PITARD Fabienne - LEPAGE Michel - BAHIER Stéphane

Commissaire stagiaire : FOURMONT Alexandra

BAHIER Florence

Il est vrai que dans un premier temps, l'idée de pousser les portes d'un club de judo peut générer quelques appréhensions. Dans nos représentations, le judo est un sport de combat où l'on chute, d'où les craintes d'un sport trop physique, avec des risques de blessures.

Venez vous faire une idée plus précise sur notre discipline. Nous vous proposons des activités adaptées pour tous les âges de 4 ans à plus de 60 ans.

Nous travaillons également sur le développement de la pratique du judo self défense handisport. Outre notre enseignant qui pratique sur une jambe, le judo selfdéfense est accessible aux personnes non voyantes, mal voyantes, ainsi qu'aux personnes ayant divers handicaps physiques. Dans notre région, quelques judokas et jujitsukas pratiquent avec leur fauteuil. N'hésitez pas à en parler.

Pour cette première saison, nous étions fin septembre, 60 licenciés. La majorité de nos pratiquants sont novices dans la discipline.

Cette année peu de judokas et judokates représenteront Saint-Denis-de-Gastines sur les compétitions puisqu'il faut 2 années de licences pour y participer. Malgré tout nous comptons parmi nos licenciés quelques combattants et combattantes expérimentés qui défendront nos couleurs. Nous étudions également la possibilité d'inscrire une équipe masculine seniors en 3^e division.

Il est possible de s'inscrire tout au long de l'année. Pour tous renseignements, vous pouvez venir sur les heures de cours ou consulter le site internet du club :

www.st-denis-judo.fr

Nous remercions l'ensemble des élus et des représentants des associations de Saint Denis de Gastines qui ont facilité notre intégration dans le paysage associatif dyonisien.

Le bureau

LUNDI

18 h 00 - 19 h 00 Niveau 2 (1999-98-97-96)
19 h 00 - 20 h 00 Taïso (gymnastique japonaise)
20 h 00 - 21 h 30 judo adultes et self -défense

MERCREDI

9 h 00 - 10 h 00 + 60 ans
10 h 00 - 10 h 45 Baby judo (05 -04)
10 h 45 - 11 h 45 Niveau 1 (2000-01-02-03)

VENDREDI

17 h 45 - 18 h 30 Niveau 1
18 h 30 - 19 h 30 Niveau 2
19 h 30 - 21 h 00 Judo adultes



JEUNE GARDE FOOTBALL

Le district de la Mayenne a décerné à notre école de Football le label de la Fédération Française de Football. Cette distinction récompense le travail du club afin que nos jeunes évoluent dans des conditions optimaux. C'est également une reconnaissance pour les bénévoles qui encadrent ces jeunes pousses sous la houlette de notre éducateur diplômé d'état. Pour le club, c'est une grande satisfaction.



A cette occasion, nous remercions nos partenaires dans le fonctionnement de notre école de football, à savoir la commune, la DDJS et nos sponsors.

Au niveau des seniors, l'équipe A a fait une belle saison sportive, de plus elle a gagné le challenge du Fair-Play et le challenge de la sportivité. Ceci reflète l'état d'esprit et l'ambiance générale qui règnent dans les trois équipes seniors.

Cette saison, le club a organisé deux cars pour aller encourager le Stade Lavallois face à Istres. Une centaine de personnes ont pu fêter le retour de Laval en ligue 2.

Au mois de juin, les bénévoles se sont retrouvés sur la rivière « La Varenne » pour un après midi Canoë-kayak, très humide....

A la fin de la saison, notre secrétaire Franck Planchais a laissé sa place à Sylvain Mareau et Alexandre Charlot. Nous remercions Franck pour sa générosité que ce soit sur le terrain en tant que joueur ou dans son rôle de secrétaire.

Le bureau.

OGEC (Organisme de Gestion des Écoles Catholiques)

Lors de la rentrée 2009-2010, l'école a accueilli 125 élèves. Nous souhaitons la bienvenue aux nouvelles familles.

La répartition des élèves s'est faite ainsi :

- Petite Section / Moyenne Section : Mme Séverine Lagrée
- Moyenne Section / Grande Section : Mme Caroline Lucas
- CP - CE1 : Mlle Marie-Andrée Coquelin
- CE1 - CE2 : Mme Françoise Leterrier
- CM1 - CM2 : M. Duffault Jean-Christophe (chef d'établissement)

Mmes Josette Naudin et Véronique Lebourdais (ASEM) assistent Séverine Lagrée et Caroline Lucas et assurent l'entretien et le ménage. M. Jean-Marc Maillard enseigne chez les CM1 - CM2 pendant le jour de décharge.



L'année dernière, nous avons vécu notre premier chapitre, intitulé « les voyages », de notre projet éducatif « être bien ensemble, être bien soi-même ».

Les élèves ont ainsi vécu de nombreux moments, comme la classe randonnée pour le

cycle 3 (CE2 - CM) à Cauterets avec d'inoubliables images comme le cirque de Gavarnie, le cycle 2 (GS-CP-CE1) est allé du côté de Châteauneuf sur Sarthe découvrir la rivière à la maison de la rivière et a pris le bateau pour passer des écluses, quand au cycle 1 (PS-MS), il a rencontré les animaux du refuge de l'Arche.

Deux autres projets se sont greffés à « ces voyages » : la danse, avec le partenariat de l'ADDM53 et d'une danseuse, Laëtitia Davy pour les GS-CP-CE1 et les CE1 ont pu faire la première partie d'un spectacle de professionnels à la salle Clair de Lune à Ernée / la musique avec le partenariat de la Communauté de Communes et d'une dumiste, Anne-Laure Guenoux, pour les CP-CE-CM. A cette occasion, les CE2-CM sont allés à Rennes découvrir son opéra et le point d'orgue de ce projet musical fut le concert avec l'harmonie de St Denis de Gastines, les élèves ont chanté des poèmes sur la ville, la mer et la montagne à la salle des fêtes de St Denis de Gastines.

Les projets traditionnels ont perduré comme le cinéma, le carnaval, le goûter de Noël ainsi que les journées sportives.

Cette année, le chapitre 2 du projet éducatif est « la mer ... » ce sont les élèves de cycle 2 (GS-CP-CE1) qui partent une semaine à Paimpol pendant la semaine du 17 mai au 22 mai 2010. Le projet danse a été reconduit pour les GS-CP et CE1 ainsi que le projet musique pour les CE2-CM avec un concert qui aura lieu le mardi 18 mai 2010 avec l'école de musique.

Je tiens à remercier tous les parents qui en donnant de leur temps, contribuent au bon fonctionnement de l'école. Le bénéfice des différentes manifestations fait baisser le coût des activités éducatives pour les familles.

Bonne année à tous

Jean-François Quinton et les membres de l'OGEC

Ligne 400.000 volts THT Cotentin-Maine

Ce projet qui épargne notre commune puisque RTE a choisi un autre fuseau pour réaliser son projet ne signifie pas pour autant notre abandon de lutter auprès des autres associations et du collectif Mayenne Survoltée.

Notre participation :

- information et sensibilisation lors de l'enquête publique qui a eu lieu dans les différentes communes impactées,
- remise à Ernée auprès des commissaires enquêteurs des demandes de riverains signifiant leur réprobation au dossier de RTE et demandant une législation de protection de la ligne THT (mise en place d'une ferme témoin et d'une étude épidémiologique). Ces demandes ont été relayées par au moins 4 parlementaires.

A ce jour, les commissaires enquêteurs n'ont pas donné leur avis sur le projet THT Cotentin-Maine alors même que RTE cherche à s'introduire sur les terrains des particuliers où la ligne est sensée passer.

La vice-présidente du Tribunal de Grande Instance de Coutances a invité le préfet de la Manche à mettre en œuvre une étude épidémiologique indépendante des opérateurs (RTE) exigée par le Conseil Général de la Manche qui a force exécutoire.

Pour plus d'informations au fil des évènements :
site internet : www.stoptht.org

Actions locales :

Bibliothèque :

Suite à l'autorisation de la municipalité, nous mettons à disposition à la bibliothèque :

- une revue bimestrielle qui traite principalement de l'habitat et de sujets liés à l'environnement ;
 - et quelques livres de réflexion sur notre mode de vie.
- La bibliothèque manque de place pour exposer tous ces livres, nous recherchons donc un présentoir « tourniquet ». N'hésitez pas à nous contacter, nous sommes preneurs !

Déchets verts : une opération en trois temps :

- Enquête : après constatation de l'importance des déchets verts sur la commune, nous avons réalisé une enquête dans un premier temps sur le quartier de Bonne Fontaine (60 familles) pour connaître leur façon de gérer leurs déchets verts. Loïc QUENTIN, intervenant de la communauté de communes de l'Ernée nous a donné quelques chiffres sur la composition de nos poubelles.

- Visite de l'incinérateur de Pontmain géré par le Conseil Général : lors des portes du 2 et 3 octobre 2009, une quinzaine de personnes ont découvert ce que devenaient leurs poubelles. La visite a été pertinente pour nous aider à réduire nos déchets.

Pour plus d'informations : site du Conseil Général : www.lamayenne.fr, rechercher la synthèse des objectifs et les propositions pour la révision du PEDMA (plan départemental d'éliminations des déchets ménagers et assimilés).

- Démonstration de compostage et broyage de végétaux : ces journées se sont déroulées chez trois résidents du lotissement de Bonne Fontaine courant octobre 2009. Affaire à suivre ...



APEL

En 2009, l'A.P.E.L (Association de parents d'élèves de l'enseignement libre) a organisé diverses manifestations afin de récolter des fonds et permettre aux enfants de profiter un maximum des événements qui ont ponctué l'année scolaire.

Au barbecue du 14 juin 2009, le soleil était au rendez vous ainsi que la bonne humeur générale avec les nouveaux jeux organisés. L'équipe gagnante s'en souvient certainement puisqu'elle a remporté 1 kg de chocolat à se partager. Hummm !!

Cette journée s'est terminée par le tirage de la tombola le soir même qui a permis de distribuer les quelques 50 lots.

L'année scolaire 2009/2010 a débuté par l'accueil des parents le jour de la rentrée, suivi du loto et de la préparation du marché de Noël. Ce dernier mobilise nombre de parents pour la création de jouets ou d'objets de décoration et leur savoir-faire est aussi impressionnant que leur motivation !

Pour l'année 2010, l'A.P.E.L. accompagne l'école dans son projet autour de la mer et financera en partie les transports pour la classe de mer du cycle II sans oublier toutes les autres sorties de l'année et les voyages de fin d'année du cycle I et III .

En tant que représentants des parents d'élèves, nous sommes à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.

Les membres du bureau sont :

Présidente : Isabelle GOMELET

Vice-présidentes : Laurence BRARD et Anita GONTIER

Trésorière : Annabelle HATTE

Secrétaires : Michèle MERIENNE et Manuela BAHIER

Dates à retenir :

Barbecue : 13 Juin 2010

AMICALE GASTINAISE

La rentrée à l'Amicale Gastinaise

Pour cette rentrée 2009, l'association des parents d'élèves est heureuse de vous présenter les nouveaux membres du bureau.

Président : M. ROYER Patrick

Présidente Adjointe : Mme DUFOUR Marie-Pierre

Trésorière : Mme BEDOUET Annie

Trésorière adjointe : Mme CHEMINANT Chantal

Secrétaire : Mme PIGNON Emilie

Elle se chargera d'organiser comme les années précédentes : un loto (29 novembre 2009), un repas dansant (20 mars 2010), la fête de l'école qui a lieu cette année (19 juin 2010), sans oublier un vide-grenier (20 juin 2010).

Nous vous rappelons que grâce à ces manifestations, nous permettons à nos enfants des sorties scolaires, des voyages entre autres.

Par exemple, pour l'année dernière :

- les enfants sont partis dans les Alpes en classe transplantée,
- l'entretien des vélos a pu être assuré,
- l'école a été décorée pour Noël.

Il est donc important que nous rappelions à chaque rentrée scolaire combien l'implication des parents est souhaitable dans les réunions de préparation et bien sûr lors de journées de manifestations.

L'équipe tient d'ailleurs à remercier tous les parents bénévoles de l'année dernière et compte les retrouver ainsi que tous les nouveaux pour cette nouvelle aventure!



ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE DE L'ERNEE

SITE DE SAINT DENIS DE GASTINES

Présentation :

L'école de musique communautaire de l'Ernée est un établissement public d'enseignement musical géré par la Communauté de Communes de l'Ernée. Elle s'organise autour de 3 sites principaux : Andouillé, Ernée et St Denis de Gastines.

Chaque site est animé par un responsable. Il est un interlocuteur privilégié pour les élèves et les parents. Le site de St Denis est représenté par Landry MONNIER. L'école de musique est dirigée par un coordinateur : Eric PINSON

Le site de St Denis de Gastines a la chance d'accueillir, depuis février 2009, LE CUBE, studio de répétition de musiques actuelles, ouvert à tous et animé par Jérémy FRERE.

De nombreux projets voient le jour chaque année en partenariat avec l'Orchestre d'Harmonie, Le Foin de la Rue, la Bibliothèque de St Denis de Gastines.

Les Formations :

L'école de musique accueille les enfants à partir de 4 ans 13 disciplines instrumentales différentes sont enseignées :

- **Les instruments à vent** : Flûte Traversière, Basson, Clarinette, Saxophone, Trompette, Cor d'Harmonie, Trombone et Tuba.

- **Les instruments à cordes** : Contrebasse, Piano Classique, Guitare Classique, Guitare d'accompagnement et Guitare Basse.

- **Les instruments à Percussions.**

Un parcours de découverte instrumentale est proposé à tous tout au long de l'année.

Afin de faire jouer les musiciens ensemble, plusieurs pratiques collectives sont proposées tout au long de l'année :

- Des ensembles instrumentaux,
- Des ensembles vocaux,
- Des ateliers de musiques actuelles,
- Musique de Chambre,
- Accompagnement piano.



L'école de musique a également pour mission de sensibiliser à la musique les enfants du territoire. Pour y répondre 2 musiciens intervenants (Anne-Laure GRENOUX et Emmanuel NORET) interviennent dans les classes afin d'aider les professeurs des écoles à réaliser des projets musicaux.

En 2008, l'Orchestre Junior a accompagné les enfants de l'école privée de St Denis de Gastines lors d'un concert intitulé « Au Fil du Chant »



Lors de ce concert, l'Orchestre d'Harmonie a accompagné les Chorales Adultes de St Denis de Gastines et d'Ernée.

Projets et partenariats :

Outre ses missions d'enseignement, l'école de musique anime la vie locale de St Denis de Gastines à travers différents concerts.



Concert	Lieu	Date	Heure
Concert des élèves de St Denis de Gastines et des ateliers d'Ernée et St Denis de Gastines	Salle Georges Chrétien à St Denis de Gastines	Vendredi 5 Mars 2010	20 h 30
Concert des élèves, de la chorale adultes et de l'école privée de St Denis de Gastines	Salle Georges Chrétien à St Denis de Gastines	Mardi 18 Mai 2010	20 h 30

Les élèves de St Denis de Gastines participeront également aux concerts suivants :

Concert des grands élèves de l'Ernée	Salle Constant Martin à Ernée	Samedi 16 Janvier 2010	20 h 30
Concert autour des musiques actuelles	Bar « Chez Philippe » à Montenay	Vendredi 29 Janvier 2010	20 h 30
Concert Chorales enfants et adultes de l'Ernée	Eglise d'Andouillé	Samedi 27 Mars 2010	20 h 30
Concert autour de la Clarinette	Salle des fêtes à St Germain le Guillaume	Samedi 10 Avril 2010	20 h 30
Concert autour de la clarinette avec l'ensemble « Les Bons Becs »	Espace Clair de Lune à Ernée	Samedi 12 Juin 2010	20 h 30
Fête de la musique	Centre Bourg à Andouillé	Samedi 25 Juin 2010	A partir de 19h

Responsable du site de Saint-Denis-de-Gastines : Landry MONNIER ☎ 06 88 48 80 34

ASSOCIATION DE GESTION DU CHATEAU DU BOURG

Le vendredi 10 juillet 2009, l'AGCB a tenu son assemblée générale.

Comme nous l'avaient annoncé les professionnels du tourisme, c'est un bilan 2008-2009 en léger recul qui a été présenté aux membres de l'AGCB.

En effet, nous avons constaté des séjours plus courts et une fréquentation en baisse de la clientèle anglaise.

En raison de la crise économique touchant également les entreprises, la salle d'activités n'a pas permis, comme nous l'avions espéré, d'optimiser le taux d'occupation pour la semaine.

Les membres de l'association ont approuvé à l'unanimité le bilan.

Malgré une légère baisse de l'activité, le Château du Bourg a un taux d'occupation de 3% supérieur à la moyenne départementale. Nous sommes tous conscients que l'année 2010 sera difficile pour le tourisme, mais nous restons optimistes pour l'avenir.



L'AGCB remercie la commune pour les travaux d'entretien sur le site et les aménagements extérieurs dans le cadre du nouveau label « Tourisme et handicap » (obligatoire en 2011 pour prétendre accueillir des personnes en situation de handicap).

Les membres de l'AGCB renouvellent leurs remerciements à Mesdames MONNIER et DASSE pour la bonne tenue du gîte.

Le Président G. PERRET

COMITE DES FETES 2009, une année riche en événements

Samedi 7 février 2009 : nous avons organisé la traditionnelle soirée entrecôte-frites (500 personnes). Les participants ont apprécié le bon déroulement de cette soirée par la rapidité du service et l'ambiance musicale qui y régnait.

Samedi 25 avril 2009 : élection de miss Saint Denis de Gastines, devant plus de 350 personnes. La dernière élection remontait à 30 ans (en 1979, la reine était M^{me} Maryvonne BOITTIN). Nos trois élues sont :

Miss St Denis de Gastines : CHAUVIERE Cindy

1^{ère} dauphine : LEMETAYER Julie

2^{ème} dauphine : LEMARQUAND Sabrina

Dimanche 27 juillet 2009 : Vers 10 heures, traditionnelle randonnée du Vélo Club Gastinais, suivie l'après-midi de 8 groupes et 2 chars qui ont défilé dont, celui des 3 miss Saint Denis de Gastines devant un public très nombreux et une météo estivale.



Cette année, nous avons la chance d'avoir notre Harmonie locale qui nous a accompagné tout au long de cette journée ainsi qu'à la retraite aux flambeaux et au feu d'artifice et nous la remercions.

Nous remercions également tous les Commerçants, Artisans ainsi que le Conseil Municipal pour leur soutien financier. Et puis, un grand merci aux bénévoles qui, n'hésitent pas à donner de leur temps pour le Comité des Fêtes.

Le Comité des Fêtes est en perpétuel recrutement, si la vie de la commune vous intéresse, rejoignez-nous.

Composition du bureau :

Président : Georges CROISSANT

Vices-présidents : Alice TROTIN et Joël MORISSET

Secrétaire : Sylvie HERAULT

Trésorières : Sylvie MORISSET et Nathalie MENEUX



Samedi 25 juillet 2009 : la soirée moules-frites a battu des records (1 100 personnes) grâce à l'importante mobilisation des bénévoles. Sans oublier le groupe musical : Hit Ambiance, qui a su animer le public tout au long de la soirée.

Quelles dates à retenir pour 2010 :

Samedi 6 février 2010 : soirée entrecôte-frites • **24-25 juillet 2010** : Fête communale

Le Comité des Fêtes vous présente tous ses meilleurs vœux pour l'année 2010.

JEUNE GARDE BASKET

La saison 2009-2010 a repris depuis mi-septembre pour les matchs, mais nous gardons de très bons souvenirs de la saison dernière avec, en particulier, le match de Coupe de France et le tournoi familial qui réunissent pour une journée ou une soirée tous les licenciés avec familles et amis.

Nous sommes environ 95 licenciés répartis dans 3 équipes seniors, 5 équipes jeunes et l'école de basket.



Les responsables sont :

Ecole de basket :

Catherine Legros, Annabelle Hatte,

Poussines :

Loïc Pouteau

Poussins :

Jérôme Trotin

Benjamines en entente avec Ernée et Chailland :

Catherine Legros

Minimes :

Dominique Trotin

Cadettes :

Audrey Béchu

Cadets :

Ludovic Péron

Seniors fém. 1 :

Dominique Trotin

Seniors fém. 2 :

Annabelle Hatte

Seniors masc. 1 :

Catherine Legros

Les entraînements ont lieu :

Le mercredi :

14 h 20 : école de basket (2001/2002/2003/2004)

15 h 45 : poussines (1999/2000)

benjamines (1997/1998)

et minimes (1995/1996)

18 h 30 : poussins (1999/2000)

Le vendredi :

20 h 30 : seniors féminins et cadettes

20 h 00 : seniors masculins et cadets

Actuellement, l'école de basket compte 8 enfants de 5 à 8 ans, il est toujours possible d'inscrire son enfant.

Projet de remettre en place une intervention dans les écoles, par l'intermédiaire du comité départemental .

Nous avons un seul arbitre officiel pour le club, ce qui va nous pénaliser sportivement et financièrement.

Peu importe l'âge, n'hésitez à prendre des renseignements par l'intermédiaire de la mairie ou à la maison 02.43.00.53.50.

Bonne saison à tous : joueurs, responsables, arbitres et parents

*MERCI à toute l'équipe
(pour entraîner, coacher, arbitrer et tenir la table)
et aux parents qui encouragent
leurs jeunes et font de bons gâteaux !!!!*

Le Bureau :

Présidente : Catherine Legros

Vice président : Michèle Mérienne

Secrétaire : Isabelle Belloir

Trésorière : Catherine Perrier



*Décoration pour les 20 ans de bénévolat
de Catherine Legros*

L'ADASSC

L'Association Dionysienne d'Actions Sociales, Sportives et Culturelles vient de modifier ses statuts sans changer de sigle et son objet devient entièrement social à but caritatif. L'ADASSC organise des Actions Sociales de soutien et d'aide aux personnes ou aux associations par l'intermédiaire d'activités, Sportives et/ou Culturelles et Pédagogiques. (J.O. du 22/08/2009 N°657)

L'association met en place bénévolement des moyens organisationnels et logistiques pour des actions ou des animations soit sportives, soit culturelles caritatives au service de personnes ou d'associations ou encore sur l'initiative d'organismes, privés, publics ou d'Etat.

Chaque action sociale est étudiée (faisabilité, budget) puis proposée et mise en place par une cellule de travail.

Quatre types d'actions sont proposées par l'ADASSC

1° : **Aide sociale aux personnes** handicapées ou en situation de précarité grâce à un fond social de solidarité (créé en 2009 suite à la soirée Marie Guertzaille).

2° : **Aide sociale aux devoirs scolaires** : comment apprendre? quand? où travailler? avec qui et rôle de chacun dans la famille...

3° : **Aide sociale vers une ouverture sportive** par la pratique d'activités physiques accessibles à tous y compris les plus défavorisés (ski- voile- planche à voile- char à voile- escalade- tir à l'arc..) ou culturelle par l'accès à des spectacles ou autres animations développant l'esprit et la culture (bibliothèque - expo - ciné - concerts - théâtre..).

4° : **Aide sociale aux associations** organisatrices d'évènements nécessitant une étude de prévision (évaluation des risques) et de prévention (moyens développés pour assurer la sécurité des personnes et des biens) et aussi sur le terrain par une assistance aux personnes en complément des services officiels et une gestion de la sécurité (en partenariat avec des professionnels de la sécurité).

Notre AG est fixée en novembre (fin de nos activités de l'année) J'en profite pour vous dire que c'est avec grand plaisir que nous accepterions toutes personnes souhaitant partager nos actions soit en faisant partie de l'association soit en nous aidant dans une ou plusieurs actions sociales.

Le Bureau :

Président : Luc DESSANDIER
Vice-président : Pascal COULON
Trésorière : Aude BORDEAU
Secrétaire : Jean-Luc LETERRIER

Contacts

Tél : 06 67 48 71 21

Mail : adassc@free.fr • Site : <http://adassc.free.fr>

L'ADASSC remercie Monsieur Charles Brochard et tout le personnel communal pour l'aide et le soutien qu'ils nous ont apportés.

Les actions 2009

Les 16 - 17 janvier : spectacle caritatif de Marie Guertzaille : un chèque de 3800 euros a été remis à l'association « Un bel avenir pour LUCAS » prenant en charge l'achat du fauteuil roulant et une partie du programme de rééducation plus quelques matériels spécifiques. Le reste, soit 500 euros, a été déposé, constituant ainsi « un fond social de solidarité ». Cette somme est disponible pour être utilisée en cas de besoin avéré et pour cela n'hésitez pas à nous solliciter en téléphonant au : **06 67 48 71 21**.



En janvier et février : 4 groupes (env. 90 personnes) ont pu aller aux sports d'hivers à La Rosière

Les actions 2010

En Janvier et février : 3 semaines ski sont réservées à La Rosière 1850, au dessus de Bourg St Maurice sur un grand domaine skiable franco-italien, dans une résidence, aux appartements hyper équipés plus piscine - sauna - hammam et jacuzzi, située au pied des pistes. Des séjours hébergement + forfait + loc ski + assurances et taxes à partir : de 325 € pour le 1^{er} séjour en janvier, de 369 € pour le 2^{ème} séjour du 30 au 6 février et de 569 € transport compris sur le séjour du 20 au 27 février 2^{ème} semaine des vacances scolaires (7 jours complets de ski + des animations et cours de ski)

renseignements : 06 67 48 71 21

En juin, juillet et août: des week-ends sportifs seront programmés.

Les 27 et 28 mars : deux représentations théâtrales sont prévues et pour cette action caritative c'est une pièce de Laurent Baffie « TOC-TOC » au profit des personnes souffrant de troubles obsessionnels compulsifs ou du syndrome Gilles de La Tourette.

Dès le début d'année l'aide aux devoirs sera mise en place.

En juillet début des aides aux associations (sécurité-prévision et prévention) au festival de Au Foin de la Rue, à la fête communale et à la fête de la moisson le 15 août et au spectacle équestre de Neuville.

Pour l'ADASSC, le président LD

ASHA ENFANTS DU NEPAL



Asha veut dire « espoir » en népalais.

C'est une association caritative reconnue d'utilité publique (dons déductibles de vos impôts) née à Mayenne en 2002 et qui a pour but de parrainer des enfants orphelins ou confiés à l'orphelinat pour des raisons de trop grande pauvreté. Le Népal, pays merveilleux d'histoire et de religions avec ses montagnes les plus hautes du monde, coincé entre la Chine (coté Tibétain) et l'Inde, est le 7^{ème} pays des plus pauvres du monde.

L'orphelinat est situé en périphérie de Kathmandu (katmandou) et est passé de 13 enfants à 26 en 2009. Tous les enfants parrainés sont assistés par l'association qui avec 30 euros arrive à subvenir à tous leurs besoins vêtements - soins - éducation (car l'Etat ne prend rien en charge) et la nourriture voire quelques loisirs.

Cette association fut créée par Lise Marie Chardon pendant sa formation en humanitaire à la faculté de Bordeaux lors d'un stage au Népal. Elle y est retournée plusieurs fois, avec entre temps un stage en Afrique et ainsi, a pu parfaire ses convictions humanitaires et suivre le développement de cet orphelinat tout neuf aujourd'hui avec des enfants qui s'épanouissent librement et vous sourient tout le temps, c'est le caractère népalais.

Beaucoup de travail fut accompli par Lise Marie, la présidente de Asha Enfants du Népal qui depuis s'est mariée avec Mr Amit Bishowkarma. Mais il faut continuer son action surtout maintenant qu'elle vit au Népal et assure complètement le suivi des parrainages. Elle remercie M. le Maire d'avoir accepté que le siège social soit au 15 rue Pasteur à St Denis de Gastines chez sa tante Mme Dessandier Marie-Jeanne secrétaire de « Asha Enfants du Népal » qui après 3 séjours au Népal se fera un plaisir de vous renseigner.

Contact tel : 02 43 00 53 41

E-Mails :

Famille.dess@hotmail.com

lmchardon@hotmail.com

ashaenfantsdunepal@hotmail.com

site : www.ashaenfantsdunepal.org



LA CHASSE

La Société de Chasse SAINT-HUBERT regroupe une cinquantaine de sympathisants pour une superficie d'environ 1400 ha. Nous remercions les propriétaires et exploitants qui nous font confiance et qui acceptent le passage des chasseurs sur leurs terres. Ils perçoivent chaque année une location de 2 €/ha. La chasse avec chiens est ouverte seulement les dimanches, jeudis et jours fériés avec un maximum de 2 chiens par chasseur et 5 chiens par groupe de chasseurs.

Afin de participer au repeuplement en gibier, nous lâchons chaque année perdrix et faisans. Cependant, chaque chasseur doit respecter les quotas suivants : 1 perdrix /dimanche et 1 faisan /dimanche, jeudi ou jour férié.

Nous participons à la régulation des renards en organisant des battues et afin d'attirer un maximum de sociétaires, la chasse est interdite ces jours de battues jusqu'à 13h00.

Président : QUINTON Y. - Vice-Président : GOURDET J.L

Secrétaire : DESNOS E. - Trésorier : PERTHUIS B.

Afin d'équilibrer notre budget, nous organisons :

- un tournoi de pétanque fin août. Merci à tous les commerçants qui nous soutiennent en nous offrant des lots,
- une tombola d'octobre à février avec la participation des Ets Rebours,
- un repas des chasseurs qui aura lieu le 20 février 2010.

Le Bureau



COMITE DES COMMERCANTS ET ARTISANS

Le Comité des Commerçants et Artisans de Saint-Denis-de-Gastines a pour projet d'organiser une Foire le dimanche 25 avril 2010 dans les rues de Saint-Denis-de-Gastines.

A cette occasion, venez découvrir nos animations, nos services et notre savoir-faire.

Venez nombreux !

C. PORTAIS



LE CLUB DES AINES

Notre dernière assemblée générale a eu lieu le 5 février 2009, salle Georges Chrétien.

Suite au décès de Cécile LAGRÈVE et au souhait de Marie-Josèphe THOMAS de se retirer du Conseil d'Administration, deux personnes ont rejoint l'équipe : Marie-Claude BRIÈRE et Suzanne DENIAU.

Bienvenue parmi nous.

Le club des Aînés de Saint Denis compte 220 adhérents, 102 hommes et 118 femmes.

37 adhérents partenaires (personnes qui cotisent dans deux clubs) cotisent également à St Denis, soit au total 257 personnes.

Les activités sont pratiquement les mêmes que par le passé sauf un changement d'horaires en ce qui concerne la danse du mardi. Pour les mois de Novembre, Décembre, Janvier et Février, elle débutera à 14 heures. Nous reprendrons à 19 heures au mois de mars.

En association avec les AFN, le club et les AFN de Vautorte, un voyage de cinq jours a eu lieu en Aveyron du 1^{er} au 5 juin, dans une région inconnue pour la plupart d'entre nous. Beau voyage mais un peu décevant quant à la participation puisque seulement 34 personnes y ont participé.

Le club a également mis sur pied une sortie à Athée pour la « Noce 1900 ». Une centaine de personnes nous ont accompagnés à ce spectacle. Une journée très appréciée.

Nous nous sommes également retrouvés le mercredi 28 octobre à Ernée pour un spectacle avec Arnaud LEDAUPHIN (magie - chansons) organisé par le bureau cantonal.

Nos adhérents reçoivent deux fois par an un courrier pour les informer des activités proposées au cours des prochains six mois.

Notre prochaine assemblée générale aura lieu le jeudi 4 février 2010 à 14h00, salle Georges Chrétien.

Tous les retraités sans limite d'âge y sont cordialement invités qu'ils désirent adhérer ou non.

Le bureau



FAMILLES RURALES

Liste des Baby-sitters Année 2009 – 2010

BERMONT Alicia	10, rue des Prés Saint-Denis-de-Gastines	02 43 04 80 33
COQUIN Charlène	« Le Hallay » Saint-Denis-de-Gastines	02 43 00 53 03 - 06 27 83 57 73
DAHIER Anaïs	« La Courlaie » Saint-Denis-de-Gastines	02 43 00 58 70 - 06 09 55 37 71
GUESNON Charlène	« La Bergée » Saint-Denis-de-Gastines	02 43 00 62 92
LANDRY Laura	« Cougé » Saint-Denis-de-Gastines	02 43 00 59 12
LEBLANC Gwendoline	7, rue Saint Georges Saint-Denis-de-Gastines	02 43 00 54 32 - 06 81 22 41 07
LEMETAYER Elise	24, rue de Bretagne Saint-Denis-de-Gastines	02 43 05 35 69 - 06 81 09 17 56
ROUSSEL Hélène	« La Buronnière » Saint-Denis-de-Gastines	06 19 47 92 70

Responsable locale : PAILLARD Christine « La Grulière » Saint-Denis-de-Gastines 02 43 00 62 91 - 06 50 43 90 41

ORCHESTRE D'HARMONIE DE ST DENIS DE GASTINES

<http://harmonie.sdg.free.fr/>



A Saint-Denis de Gastines, la vie musicale est très présente tout au long de l'année... ainsi d'une Sainte-Cécile à l'autre les événements se succèdent...

voici les plus marquants :

- Ste-Cécile 2008
- Retour de la Fête de la Moisson de 2008 avec présentation du DVD
- Fête de la Musique à Ernée : participation de l'Orchestre Junior, de la Chorale et de l'Harmonie
- Spectacle Musique et Chant avec les enfants de l'Ecole Privée de St-Denis
- Les Baldifolies : participation des musiciens et première participation des choristes
- Défilés des 13 et 14 juillet à Trouville
- Traditionnel défilé à la Fête Communale et retraite aux flambeaux
- Ste-Cécile 2009

Au cours de cette année, l'Harmonie a changé de chef d'orchestre. Landry Monnier dirigeait la formation depuis 2002, qu'il en soit remercié à travers ces quelques mots. Il cède sa place à Stéphane Fourreau qui n'est pas un inconnu à Saint-Denis puisqu'il a dirigé la chorale de 1995 à 2001.



Landry Monnier



Stéphane Fourreau

le DVD de la Fête de la Moisson
est en vente chez Véronique
Magasin VIVECO
à Saint-Denis de Gastines 2008
au prix de 10 euros.

Dès maintenant retenez la date
du 15 août pour l'édition 2010

LA GAULE GASTINAISE

La première préoccupation des responsables de la Gaule Gastinaise a été, le 14 décembre 2008, le renouvellement de son Comité et de son bureau.

C'est ainsi que Jean-Paul TREHET a été reconduit dans ses fonctions de Président,

Louis GUESDON, Vice-Président pour Carelles,
Bruno GENDRON, Vice-Président pour Vautorte,
Constant BAHIER et Paul PELÉ, secrétaires,
Raymond COQUARD et Anthony LEBLANC, trésoriers.
Membres : Bruno COQUARD, Claude FORÊT, Alain PELÉ,
Gilbert PERRET, Louis PERRIER, Joseph QUINTON,
Louis ROMAGNÉ.

Vérificateurs aux comptes : Léon GERVAIS et Guy LAMBERT.

Trois alevinages ont été réalisés :

- le 2 mars, celui de l'ouverture avec 425 kg de truites,
 - le 20 mars, le deuxième alevinage avec 200 kg,
 - le 10 avril, le troisième avec 210 kg,
- soit un total de 855 kg : 455kg de fario et 400 kg d'arc-en-ciel.

Un alevinage en truitelles a eu lieu le 21 janvier : 31000 truitelles sont venues peupler les petits ruisseaux. Le nombre de sociétaires est resté stable : 109 contre 112 en 2008.

Le concours de pêche et la Fête de la pêche ont été bien suivis.

La tombola a connu son succès habituel et les concours de belote à Carelles et Vautorte ont permis à plus de 150 beloteurs de se détendre.

Le 26 novembre, le comité s'est réuni pour lancer 2010 : alevinages et manifestations étaient à l'ordre du jour.

ECOLE DE PECHE

Créée en 1997, sous la houlette de Monsieur Edmond QUINTON, Président de la Gaule Gastinaise à cette époque, l'Ecole de pêche fonctionne toujours, sous la direction de Jean-Paul TREHET, actuellement Président de la Gaule Gastinaise et de Constant BAHIER, son secrétaire.

Voici donc 13 années que l'école existe : 297 garçons et filles l'ont fréquentée ; quelques-uns, parmi eux, ont participé à ses travaux deux années de suite, voire trois.

Près de 23 élèves, en moyenne chaque année, demandent un encadrement conséquent : jusqu'à 10 bénévoles, sociétaires de la Gaule Gastinaise, ont proposé leur service : montage de ligne, plombage,

sondage, action de pêche, respect du poisson pris, voilà beaucoup d'attention et d'application.

L'Ecole ouvre ses portes en mars, le mercredi qui suit l'ouverture de la pêche et les ferme le dernier mercredi de juin, soit 16 environ séances de 13h30 à 15h30. Plusieurs sorties sur plan d'eau, ruisseaux ou rivières sont planifiées.

« **DECOUVERTE ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT** »
tel est le slogan de notre Ecole.

Président : TREHET Jean-Paul

Tél. 02.43.00.54.70 - Portable 06.15.80.09.60

BAHIER Constant - Tél : 02.43.00.52.24



TENNIS DE TABLE

Des effectifs trop restreints

Les difficultés rencontrées en championnat, au cours de la saison 2008-2009 ont conduit l'équipe de D5 au forfait général, les effectifs étant trop faibles, 17 pongistes n'ont pas suffi : chaque semaine exigeait 16 compétiteurs.

Finalement, la D3 se classe 7^{ème} sur 10 et la D4 termine 6^{ème} sur 10 également.

En coupes de la Mayenne, l'équipe 70-60 est éliminée après 3 tours. L'équipe NC-75 est éliminée après deux tours.

Cependant, les responsables ont permis à trois jeunes de participer à des entraînements, bien encadrés à Gorron : très appliqués, ceux-ci ont progressé. Il faudra continuer sur cette voie si nous voulons assurer la relève.

La saison 2009-2010 sera encore plus compliquée : trois de nos meilleurs pongistes ont arrêté de jouer ou sont partis sous d'autres cieux.

Malgré tout, trois nouveaux jeunes ont rejoint le club mais aussi cinq féminines ont été intéressées par le tennis de table. Bravo les dames !!

C'est ainsi qu'en championnat deux équipes ont été engagées ; une D3 et une D4, en Coupes de la Mayenne, deux équipes également, une moins de 1200 points et une de moins de 900 points.



LE CUBE

Le « Cube » vous attend à Saint Denis de Gastines !

Le studio de répétition dédié aux musiques actuelles a ouvert ses portes début 2009. Cet équipement culturel est ouvert à tous, et dispose de matériel et d'une construction exceptionnels pour un bâtiment dédié aux musiques en milieu rural. Tous les musiciens, débutants ou confirmés, du territoire ou d'ailleurs, et pratiquant tous les styles de musiques peuvent venir profiter de 2 studios de répétitions et du studio d'enregistrement pédagogique.

Ces studios, situés impasse de l'harmonie, en face de l'école de musique, intégrant des locaux de l'association « Au Foin de la rue », donne naissance à un véritable carrefour musical.

Ouvert tous les jours de 9h à 23h.

Retrouvez tous les renseignements sur le site
www.lecube-studio.com,
notamment les disponibilités,
ou par téléphone au 02.43.00.14.61

Exemple de tarif :

1 répétition de 3 h par semaine = 20 euros par mois.



AU FOIN DE LA RUE

Au Foin De La Rue avait vu les choses en grand pour ses 10 ans : un pari risqué avait été lancé avec une ambition et une programmation revue fortement à la hausse. Cette prise de risque a porté ses fruits : la qualité artistique était au rendez-vous avec une belle programmation homogène, rassemblant 25 groupes sur 2 jours, entre grands noms internationaux (IAM, Groudation, Patrice,...) et découvertes (General Elektri, Montgomery, Nomo,...).

Le public a aussi très largement répondu présent : avec une jauge doublée par rapport à 2008, cette édition anniversaire était complète 2 jours avant l'ouverture des portes avec 17 000 spectateurs ...

De même, les retours dans les médias nationaux, régionaux et locaux ont eux aussi été nombreux et en adéquation avec la marche qui a été franchie cette année

Un soin particulier avait été apporté à la scénographie, réalisée par les plasticiens bénévoles qui avaient mis les bouchées doubles pour apporter à chacun des 4 espaces de diffusion musicale du site une atmosphère particulière. C'était une réelle gageure de mettre en valeur un site agrandi pour accueillir l'affluence prévue.

Enfin, les actions mises en place depuis quelques années pour nous inscrire dans une démarche citoyenne et environnementale ont été renforcées cette année, notamment par l'achat de gobelets réutilisables, l'augmentation du nombre de toilettes sèches, du tri sélectif et de la sensibilisation du public.

2009 fut donc un grand succès pour l'association, qui s'inscrit ainsi comme acteur national incontournable en musiques actuelles, affirme sa volonté d'ancrage local à Saint Denis de Gastines et porte loin les couleurs du territoire.

Afin notamment d'éviter les couacs engendrés par l'affluence du Vendredi soir, l'association travaille actuellement à améliorer les conditions et la qualité d'accueil, qui avec la scénographie et la volonté d'ouverture à la découverte musicale forment le leitmotiv d'Au Foin De La Rue.

Rendez-vous les 2 & 3 Juillet prochains et merci encore aux 550 bénévoles sans qui rien ne serait possible, à la municipalité et à tous les partenaires qui soutiennent l'association depuis le début.



AU FOIN DE LA RUE

Au Foin De La Rue avait vu les choses en grand pour ses 10 ans : un pari risqué avait été lancé avec une ambition et une programmation revue fortement à la hausse. Cette prise de risque a porté ses fruits : la qualité artistique était au rendez-vous avec une belle programmation homogène, rassemblant 25 groupes sur 2 jours, entre grands noms internationaux (IAM, Groudaton, Patrice,...) et découvertes (General Elektri, Montgomery, Nomo,...).

Le public a aussi très largement répondu présent : avec une jauge doublée par rapport à 2008, cette édition anniversaire était complète 2 jours avant l'ouverture des portes avec 17 000 spectateurs ...

De même, les retours dans les médias nationaux, régionaux et locaux ont eux aussi été nombreux et en adéquation avec la marche qui a été franchie cette année

Un soin particulier avait été apporté à la scénographie, réalisée par les plasticiens bénévoles qui avaient mis les bouchées doubles pour apporter à chacun des 4 espaces de diffusion musicale du site une atmosphère particulière. C'était une réelle gageure de mettre en valeur un site agrandi pour accueillir l'affluence prévue.

Enfin, les actions mises en place depuis quelques années pour nous inscrire dans une démarche citoyenne et environnementale ont été renforcées cette année, notamment par l'achat de gobelets réutilisables, l'augmentation du nombre de toilettes sèches, du tri sélectif et de la sensibilisation du public.

2009 fut donc un grand succès pour l'association, qui s'inscrit ainsi comme acteur national incontournable en musiques actuelles, affirme sa volonté d'ancrage local à Saint Denis de Gastines et porte loin les couleurs du territoire.

Afin notamment d'éviter les couacs engendrés par l'affluence du Vendredi soir, l'association travaille actuellement à améliorer les conditions et la qualité d'accueil, qui avec la scénographie et la volonté d'ouverture à la découverte musicale forment le leitmotiv d'Au Foin De La Rue.

Rendez-vous les 2 & 3 Juillet prochains et merci encore aux 550 bénévoles sans qui rien ne serait possible, à la municipalité et à tous les partenaires qui soutiennent l'association depuis le début.



GROUPEMENT DEFENSE DES CULTURES ET NUISIBLES

Le groupement s'est réuni en assemblée générale le 19 avril 2009. La présence de Monsieur le Maire a été appréciée. Nous remercions toutes les personnes présentes qui étaient venues plus nombreuses qu'à notre dernière réunion.

A l'énoncé des projets et du rapport financier qui étaient satisfaisants, l'assistance a fait preuve de beaucoup d'attention. Il a été décidé de reverser l'intégralité des primes attribuées par la Fédération aux piégeurs, ces dernières réparties par la Société de chasse. Il est obligatoire de garder les preuves des prises qui sont remises à la Fédération pour contrôle.

A la dernière réunion du 22 août 2008, il avait été décidé d'acheter cinq cages pièges pour ragondins. Elles sont toujours à disposition des piégeurs, après avoir fait une déclaration en Mairie, c'est obligatoire. La corbeautière est toujours à disposition.

Le groupement paie une cotisation pour la surface de la commune. Cette dépense est couverte par l'attribution de la subvention communale.

Le bureau a été reconduit et je remercie Christian BULLENGER d'avoir accepté la place de secrétaire.

La prochaine assemblée générale sera certainement en avril, après celle de la Fédération où des membres du bureau se rendent.

Tél. 02.43.00.52.14 ou 02.43.00.57.80

Président : Raymond COQUARD

Vice-Président : Roland GOUGEON

Trésorier : Marc QUINTON

Secrétaire : Christian BULLENGER

SUBVENTIONS 2009

Orchestre d'Harmonie Saint-Stanislas	300 €	C.C.A.S	300 €
Comité des Fêtes	3.000 €	O.G.E.C	72.300 €
Société de Chasse	300 €	Association pour l'Organisation du Temps Libre à la Maison de Retraite	300 €
Jeune Garde Basket	1.710 €	Groupement de Défense des Cultures et de Lutte contre les nuisibles	300 €
Jeune Garde Football	2.610 €	ADMR Saint Denis de Gastines	900 €
+ subvention participation animateur	1140 € maximum	ADMR Action	600 €
Jeune Garde Tennis	960 €	A.P.E.L	300 €
Jeune Garde Tennis de Table	270 €	St Denis Environnement	300 €
+ subvention exceptionnelle prêt de matériels :	420 €	Bad Club	300 €
Vélo Club Gastinais	300 €	A.G.C.B	3.960,57 €
Au Foin de la Rue	3 000 €	Comité des commerçants et Artisans	300 €
et subvention exceptionnelle pour surcoût changement de terrain : parkings	3.000 €	Comice Agricole du Pays d'Ernée	500 €
et convention région emploi-tremplin :	4 800 €	Concours Foire d'Ernée	150 €
Gaule Gastinaise	300 €	Association de Jumelage Pays d'Ernée	50 €
École de Pêche	420 €	Association EPSE Contrat ville enfants	1.167 €
Etude de la Colmont 1 ^{ère} année (versée à l'école de pêche)	1.000 €	Syndicat d'Initiative du Pays d'Ernée	200 €
Amicale Gastinaise	1.716,63 €	S.P.A Laval	50 €
Amicale des Anciens Combattants - AFN	300 €		
Amicale des Sapeurs Pompiers	300 €		
Club des Aînés	300 €		

Calendrier des manifestations 2010

Janvier

Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi	Dimanche
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

- 15 Vœux du maire
- 22 AG Vélo Club
- 25 AG AFN
Anciens combattants

Février

Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi	Dimanche
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

- 4 AG Club des Aînés
- 6 Soirée Comité des Fêtes
- 20 Soirée familiale
Société de Chasse
- 22 Concours de belote
Club des Aînés

Mars

Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi	Dimanche
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

- 5 Concert CCE
- 7 Repas du CCAS
- 20 Soirée familiale
Amicale Gastinaise
- 21 Après-midi dansant
Club des Aînés
- 27 Théâtre ADASSC
- 28

Avril

Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi	Dimanche
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

- 8 Repas Club des Aînés
- 10 Couscous
Football/Basket
- 17 Repas AFN
Anciens combattants
- 25 Foire Comité des
commerçants et artisans

Mai

Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi	Dimanche
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

- 8 Pétanque AFN
- 13 Tournoi de football
+ repas football
- 16 Après-midi dansant
Club des Aînés
- 18 Concert CCE
école de musique
+ école privée

Juin

Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi	Dimanche
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

- 13 Barbecue APEL
- 19 Spectacle
école publique
- 19 Fêtes école publique
organisée par
Amicale Gastinaise
- 20 Vide grenier
Amicale Gastinaise

Juillet

Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi	Dimanche
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

- 2 Festival
- 3 Au Foin de la Rue
- 13 Bal populaire pompiers
- 24 Fête communale
- 25 Comité des Fêtes

Août

Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi	Dimanche
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

- 15 Fête de la Moisson
- 28 Concours de pétanque
Société de chasse

Septembre

Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi	Dimanche
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Octobre

Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi	Dimanche
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

- 3 Après-midi dansant
Club des Aînés
- 7 Repas Club des Aînés
- 23 Choucroute : Pompiers

Novembre

Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi	Dimanche
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

- 6 Cabaret Foin de la Rue
- 7 Retour bénévoles
au Foin de la Rue
- 11 Banquet AFN et
Anciens combattants
- 13 Soirée familiale OGEK
- 14 Loto Comité des jeunes

- 20 Concert Ste Cécile - Harmonie St Stanislas
- 21 Repas Ste Cécile - Harmonie St Stanislas
- 22 Concours de belote Aînés Ruraux

Décembre

Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi	Dimanche
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

- 4 Repas Sainte Barbe
Amicale des
Sapeurs Pompiers
- 12 Loto Amicale Gastinaise
- 18 Bal du
Comité des Jeunes

La mayenne



Mairie - Rue de Bretagne - 53500 Saint Denis de Gastines

Tél : 02 43 00 52 14 - Fax : 02 43 00 58 48

E-mail : mairie.saintdenisdegastines@wanadoo.fr ou contact@st-denis-de-gastines.fr

www.st-denis-de-gastines.fr

